

RAPPORT D'ACTIVITÉS



FDC 40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES



ANNÉE 2014





2014, une année qui résonnera sûrement pour quelques temps dans ma mémoire. Avant tout, deux épisodes dramatiques, deux morts à la chasse dans le département des Landes pour la dernière saison cynégétique. Mais aussi, année de révision du Schéma Départemental de Gestion cynégétique, fermeture définitive du parc d'élevage de Pouydesseaux, révision des modalités de l'examen du permis de chasser, je crois qu'on peut parler d'une année mouvementée voire tourmentée.

Le travail est difficile, mais la foi est présente. Foi dans la passion qui m'anime, foi dans les chasseurs landais et leur capacité à s'adapter au monde qui change, foi dans le personnel de la fédération qui permet tout le travail qui sera présenté ici et foi dans le réseau des fédérations pour s'unir et travailler intelligemment pour une chasse qui a de l'avenir.



La sécurité aura été, je pense le thème de cette année écoulée, une sécurité indispensable à la pratique de notre loisir, une sécurité qui montre le respect que nous avons des autres activités rurales. Mais une sécurité qui nous oblige à faire des choix. Des choix sur les priorités et sur notre rôle. Devons-nous, avant toute chose, être des régulateurs du moindre « petit » problème que peut causer la faune sauvage ou devons-nous prioriser la sécurité. Je m'excuse auprès de ceux à qui ça déplaît mais je choisis la sécurité. Il faut vraiment trouver un équilibre entre la nécessaire régulation des espèces, et le faire dans des conditions acceptables de sécurité. Cet équilibre je ne le trouverai pas seul et j'en appelle à la bonne intelligence de l'ensemble de nos partenaires.

Heureusement il reste des choses positives accomplies cette année, le dossier addi-chasse avance toujours aussi bien, l'action sur les zones humides est toujours positive, la présence des techniciens de la fédération sur le terrain toujours aussi importante et efficace, les structures interdépartementales montrent qu'elles ont leur mot à dire sur le plan scientifique et technique. Je m'en réjouis.

Parce que le monde de la chasse vit aussi de ses difficultés et de son intelligence, je vous souhaite bonne lecture.

Jean-Roland BARRÈRE,
Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs des Landes



SOMMAIRE

PAGE
002



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

05

■ Les formations	05
La formation à l'examen du permis de chasser	05
La formation à la chasse accompagnée	07
La Formation à la chasse à l'arc	07
La Formation sécurité en battue	08
La Formation Piégeur	11
La Formation gardes particuliers	12
La Formation Hygiène à la venaison	12
■ Les validations 2012/2013	13
Le chasseur landais	14
Le prix de la validation	18
■ La Communication	19
Auprès du grand public	19
Auprès des scolaires	20
Communication scientifique	22

MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

24

■ Interventions en faveur des milieux et des zones humides	26
Bilan des Actions 2014 sur l'ensemble des sites en gestion	27
Les vaches marines	30
Mesures compensatoires de L'A65	31
Intervention dans les programmes environnementaux	31
■ Soutien et coordination pour les ACCA	34
Soutiens et conseils techniques	34
Subventions aux ACCA	34
Subventions à l'action cynétique	34
Encouragement à la gestion	36
Service de cartographie	37
Addi'Chasse	37
■ Autres actions en faveur des milieux	39
Jachères fleuries	39
Plantation de haies	39

MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

40

■ Le grand gibier	41
■ Le petit Gibier sédentaire	54
■ Les migrateurs terrestres	58
■ Les oiseaux d'eau	67

GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

80

■ Indemnisations	82
■ Missions de prévention	83
L'agrainage de dissuasion	83
La pose de clôtures	84

STRUCTURES CONNEXES

85

■ ALCA TORDA	85
■ PARC D'ELEVAGE	86



MISSIONS DE SERVICE PUBLIC D'ORDRE ADMINISTRATIF

Les Formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes :

Formation	Nombre de séances	Nombre de personnes formées
Hygiène et venaison	2	40
Piégeage	2	99
Arc	2	42
Gardes Particuliers	1	34
Sécurité en Battue	6	85
Permis de chasser	78	320
Chasse Accompagnée	1	11

Permis de chasser :

22 705 validations départementales pour la saison 2013/2014,
soient 704 chasseurs départementaux de moins

Campagne	DEPARTEMENTAL	Dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	9J	3J
09/10	24 810	200	466	106	540
10/11	24 239	277	454	104	524
11/12	24 033	289	426	97	521
12/13	23 409	255	386	131	572
13/14	22 705	256	384	133	702

64 13 validations par internet dont 1609 e-validations.
233 personnes ont réussi l'examen du permis de chasser cette année



Conformément à l'Article L 423-5 du Code de l'environnement et aux statuts des Fédérations, **la Fédération des Chasseurs des Landes** dispense tout au long de l'année des formations destinées aux chasseurs actuels ou futurs et/ou aux piégeurs.

On distingue 5 types de formations.

LES FORMATIONS



La formation à l'examen du permis de chasser

L'examen change en 2014 :

Depuis le premier janvier 2014 les modalités de l'examen du permis de chasser ont changé. Les épreuves théoriques et pratiques ont été regroupées en une seule épreuve. Il en est de même pour les formations. Les autres modifications sont résumées dans le tableau suivant :

	Ancienne version	Nouvelle version
Formations	2 demi-journées	1 demi-journée
Examens	2 sessions (théorie et pratique)	1 session
Evaluation sur le semi-automatique	Non	Oui (Possible)
Méthode de saisie	Tablette	Ordinateur
Nombre de questions théoriques	21	10
Note d'obtention	16/21 pour la théorie 16/21 pour la pratique (Hors fautes éliminatoires)	25/31 (Hors fautes éliminatoires)

Rappel :

Plus que jamais, il est très important de travailler en amont le passage de cet examen qui n'est pas simple. Il est impératif que le candidat s'entraîne seul, pour cela de nombreuses aides sont possibles, la fédération peut mettre à disposition un manuel du permis de chasser ainsi qu'un DVD. Il est également possible de s'entraîner sur internet, notamment sur le site de la Fédération des Landes (www.fedechasseurslandes.com) ou de la fédération Nationale des Chasseurs.

Statistiques de réussite :

Lors de l'année 2014, 320 candidats ont passé l'examen (une ou plusieurs fois). 233 candidats l'ont obtenu.

L'examen du permis de chasser dans le département des Landes affiche donc un taux de réussite de 72%. Ce taux de réussite correspond approximativement aux taux de réussite cumulés de l'ancienne version du permis. Il sous-entend que le permis de chasser reste une épreuve relativement technique. Pour information, le taux de réussite du baccalauréat, toutes filières confondues, en 2014 était de 87,9 % (source : Ministère de l'éducation nationale)

On constate une légère baisse du nombre de candidats ayant obtenu l'examen cette année puisque qu'en 2013 ce sont 257 candidats qui ont réussi l'épreuve pratique.

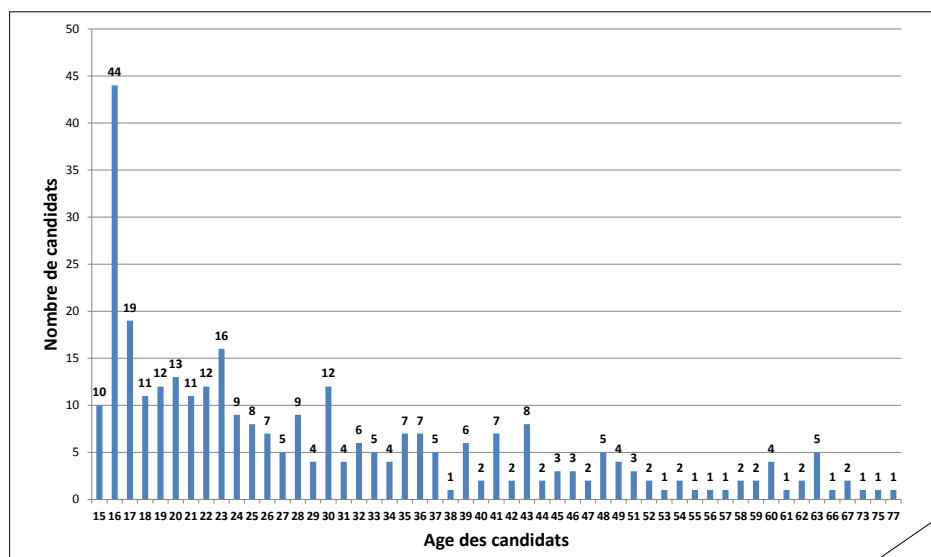
Le taux d'absentéisme est également relativement important (environ 14%) ce qui est beaucoup trop important.

Les statistiques de réussite au cours de l'année sont les suivantes :

MOIS	PRESENTS	RECUS	AJOURNES	% réussite
JANVIER	9	9	0	100,00%
FEVRIER	28	19	9	67,86%
MARS	32	22	10	68,75%
AVRIL	37	28	9	75,68%
MAI	35	23	12	65,71%
JUIN/JUILLET	34	26	8	76,47%
JUILLET	37	30	7	81,08%
SEPTEMBRE	38	27	11	71,05%
NOVEMBRE	32	22	10	68,75%
DECEMBRE	38	27	11	71,05%
TOTAL GENERAL	320	233	87	72,81%

Le graphique suivant représente la répartition du nombre de candidats selon leur âge pour l'épreuve pratique en 2014

Nombre de candidats au permis en fonction de l'âge



L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 29 ans et 7 mois. Cet âge moyen est important, il est expliqué par la présence de candidats âgés. Jusqu'à 77 ans.

L'âge médian est de 25 ans, c'est-à-dire que la moitié des candidats a 25 ans ou plus et l'autre moitié 25 ans ou moins.

Avec 44 personnes, la classe d'âge la plus représentée est bien celle des 16 ans.



Formation à la chasse accompagnée

En prémices de l'obtention du permis de chasser, il est également possible pour les mineurs de plus de 15 ans d'obtenir une attestation de chasse accompagnée délivrée après une formation pratique d'une demi-journée. Cette attestation permet au jeune de chasser avant l'âge en étant accompagné par un « tuteur » avec un seul fusil pour les 2. Lors de l'année 2014, 11 personnes ont été formées à la chasse accompagnée. Pour plus de renseignements, contactez la Fédération.

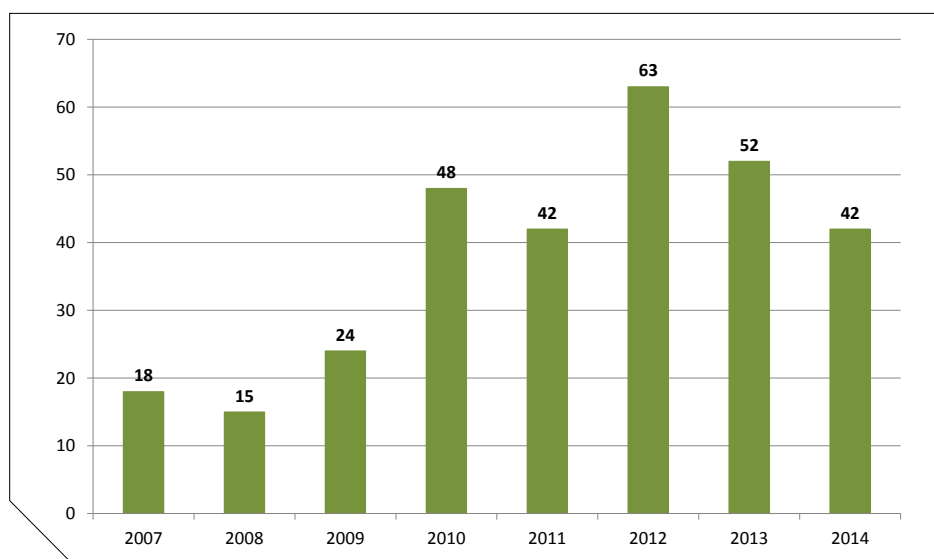
Formation à la chasse à l'arc

Instaurée par arrêté ministériel en 1995, cette formation permet, à tout titulaire du permis de chasser qui y prend part, de pouvoir chasser suivant ce mode de chasse très spécifique. **Elle est indispensable pour pratiquer la chasse à l'Arc**



En une journée, mais ventilée en deux parties, l'une pratique et l'autre théorique, le futur chasseur à l'arc y apprend les règles de sécurité, le matériel, les zones anatomiques à atteindre.

Nombres de personnes formées à la formation chasse à l'arc depuis 2007



Depuis 1995, dans les Landes, ce sont 536 candidats qui ont été formés par un technicien cynégétique fédéral en collaboration avec l'association ARTEMIS qui fédère ces chasseurs. Depuis 2014 deux personnels supplémentaires de la fédération peuvent former des candidats à la chasse à l'arc.

Le nombre de personnes intéressées varie d'une année sur l'autre, mais on constate tout de même une augmentation du nombre de participants de-

puis ces dernières années. On remarque de plus que cette pratique semble attirer de plus en plus de jeunes chasseurs. En effet si l'âge moyen du chasseur landais augmente, celui du participant à la formation chasse à l'arc diminue.

La chasse à l'Arc est donc une pratique attirant plutôt (mais pas que) une jeune génération de chasseurs, pour cela la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes encourage son développement.

Formation sécurité en battue

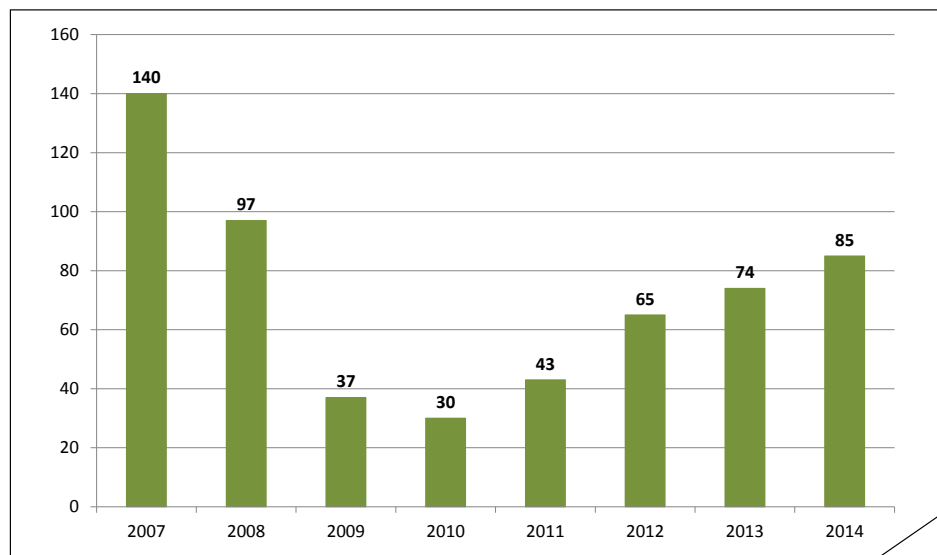


Depuis l'été 2004, profitant des équipements qu'elle a créés au centre de formation, la Fédération propose aux ACCA d'inscrire les chasseurs désireux de suivre une sensibilisation à la sécurité en battue. En une demi-journée les chasseurs volontaires affinent leurs connaissances pratiques et théoriques en vue de l'optimisation de la sécurité lors des battues.

Lors de cette formation, sont réalisés :

- Du tir sur Sanglier courant
- Du tir à plomb sur formes
- Le réglage de l'arme
- Des cours de connaissances balistiques
- Des cours de connaissances théoriques et pratiques sur la sécurité et les différents modes de chasse

Nombre de candidats formés à la sécurité en battue depuis 2007



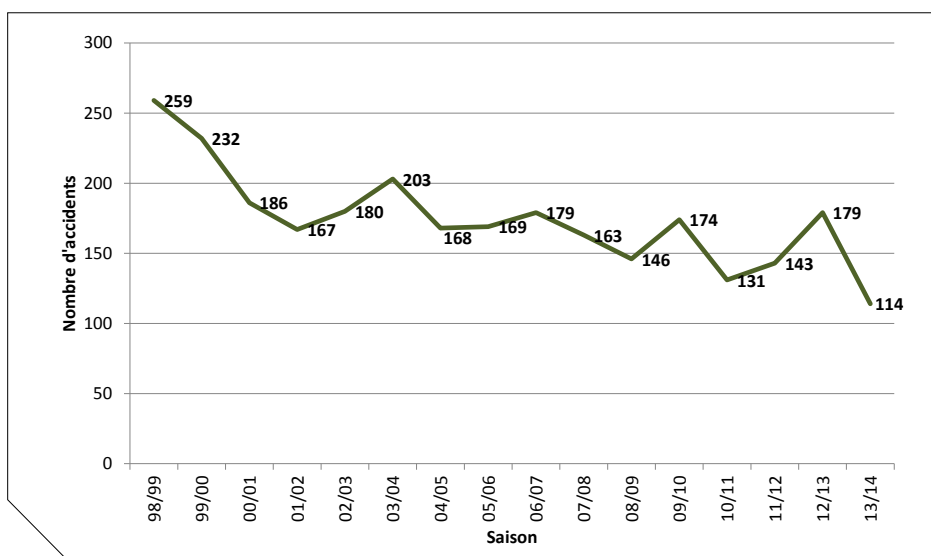
Ce sont 888 candidats qui ont été formés à la sécurité en battue depuis 2004. Le nombre de candidats formés a été variable depuis le début des formations. Depuis 2010 le nombre de personnes formées augmente régulièrement. En plus de l'aspect sécuritaire théorique le service technique a développé un volet pratique avec notamment des essais de tir, et, nouveauté de cette année, la formation sécurité permet de vous former au tir en battue.

Nous rappelons qu'en cas d'infraction aux règles élémentaires de sécurité, cette formation est obligatoire pour le contrevenant.

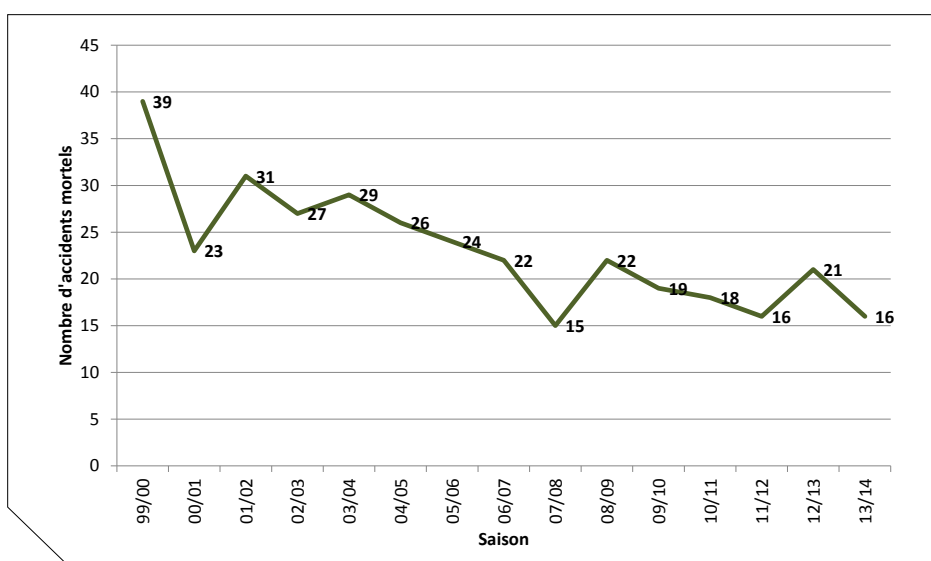
Pour compléter cette partie vous trouverez ci-dessous une représentation de l'évolution des accidents de chasse sur le territoire national :



Evolution du nombre d'accidents de chasse en France (ONCFS)



Evolution du nombre d'accidents de chasse mortels en France (ONCFS)



On constate que le nombre d'accidents de chasse mortel ou non a fortement diminué depuis 15 ans. Aucune pratique sportive ne peut se vanter de présenter un risque zéro, cependant nous souffrons de l'image que donne l'utilisation d'armes à feu. La sensibilisation, la formation et l'évolution des réglementations dans les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique expliquent cette baisse constante.



Bilan des accidents dans les Landes pour la saison 13/14

Le tableau ci-dessous, nous a été fourni par l'ONCFS des Landes et présente les accidents recensés dans le département pour la saison 2013/2014

Mode de chasse	Victime	Auteur	Niveau	Blessures	Munition	Conditions
Battue sanglier	Posté	Posté	Grave	Jambes	Balle	Eclat de balle (Fusil Mixte cal 12/7x65 ou Express 8x57 JRS)
Battue cerf/sanglier	Posté	Posté	Grave	Tête	Balle	Fragment de balle de carabine
Battue chevreuil	Posté	Posté	Léger	Jambes	Plomb	Pas élucidé
Battue sanglier	Posté	Posté	Mortel	Ventre	Balle	Défaut angle de tir
Battue sanglier	Posté	Posté	Mortel	Ventre	Balle	Défaut angle de tir
Battue cerf	Posté	Posté	Léger	Pied	Balle	Erreur de manipulation. La victime s'est accidentée seule

Les données fournies par l'ONCFS nous permettent de mettre en évidence que depuis 2008/2009 jusqu'à la saison 2013/2014, sur 32 accidents recensés :

- 26 (81%) ont lieu lors d'une battue (dont 19 lors d'une battue au sanglier)
- 21 (66%) résultent de l'utilisation d'une balle (carabine et fusil confondus)

La fédération est alors particulièrement vigilante sur les conditions de sécurité lors des chasses collectives au grand gibier.



Réunions sécurité de secteur

Suite à l'établissement du nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, de l'évolution des règles de sécurité qui en découlent et, bien malheureusement, aux deux accidents mortels qui ont eu lieu sur le département des Landes en 2014, la fédération a fait le choix de se déplacer au contact des chasseurs, notamment des responsables de battues, afin de communiquer sur les règles de sécurité à la chasse. La priorité a été donnée aux règles concernant les battues.

En fin d'année 2014 des réunions ont été initiées. En décembre 2014 une partie importante des territoires de chasse ont été rencontrés et cette action perdue en 2015

Dans le cadre de ces réunions, la Fédération a édité un dépliant détaillant les principales mesures de sécurité à respecter à la chasse. Ce dépliant est disponible à la Fédération.



Formation Piégeur

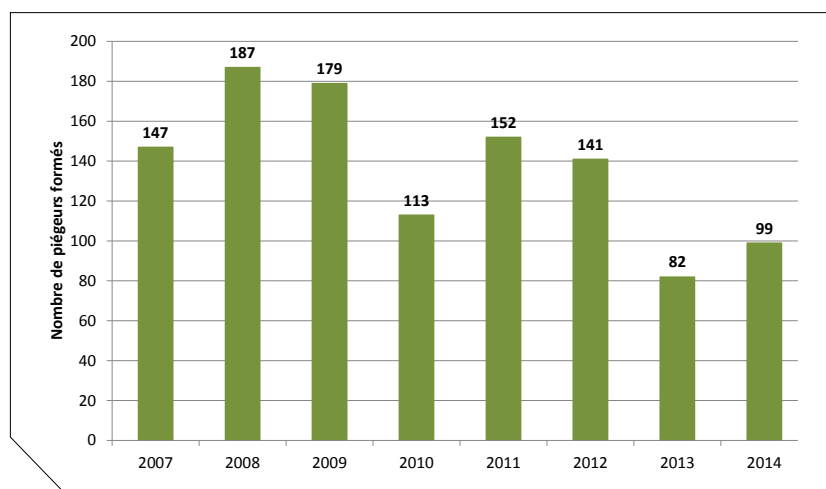
Toute personne qui utilise des pièges (hors pièges de catégorie 1) doit être agréée par le Préfet du département. L'agrément est subordonné à la participation du piégeur à une session de formation, qui se déroule en deux parties, théorique et pratique, que dispense la Fédération. La formation est réalisée au centre de formation de Vert et permet au piégeur d'acquérir une connaissance fine dans tous les domaines de la pratique, de la législation à la

biologie en passant bien évidemment par la technique.

La Fédération en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) forme plus d'une centaine de piégeurs par an.

1430 piégeurs actifs sont déclarés dans le département des Landes en 2014.

Nombre de piégeurs formés depuis 2007

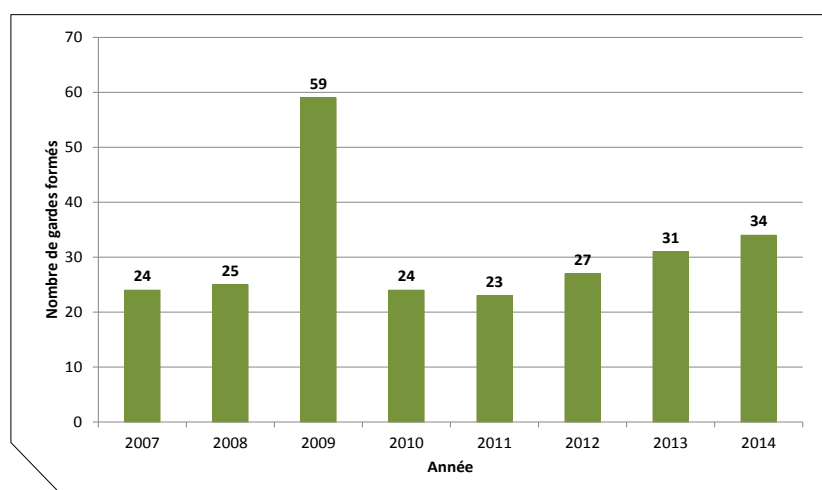


Formation gardes particuliers

En réponse aux nombreux besoins du terrain, la Fédération s'associe à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) afin de former les gardes particuliers. Véritable relais entre les détenteurs de droits de chasse et les chasseurs, le futur garde y abordera les aspects juridiques, cynégétiques et écologiques indispensables à la pratique. Cette formation est obligatoire pour

l'obtention de l'agrément de garde particulier. Le département des Landes, territoire majoritairement géré par les Associations Communales de Chasse Agréées, ne forme en réalité que peu de gardes particuliers puisque ce sont une vingtaine de personnes par an qui participent à la formation. Il semblerait que les besoins des détenteurs de droits de chasse soient assurés.

Nombre de gardes particuliers formés depuis 2007



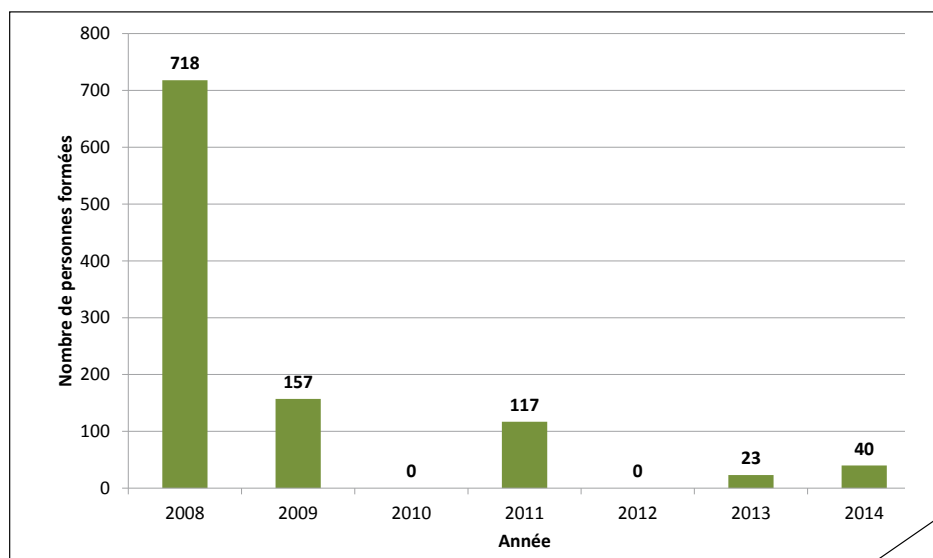
Formation Hygiène à la venaison

La formation à l'hygiène à la venaison est dispensée depuis 2008 en réponse à l'évolution de la réglementation européenne en matière de sécurité sanitaire. Ces contrôles sont indispensables en cas de vente ou de don d'un animal gibier. Concernant le sanglier, la recherche de larves de trichine dans la venaison est, en plus, obligatoire pour des repas incluant des non-chasseurs.

À ce jour, 1055 personnes ont été formées.



Nombre de personnes formées à l'hygiène et venaison depuis 2008



LES VALIDATIONS 2013/2014

Pour la saison 2013/2014 le nombre de validations du permis de chasser est le suivant :

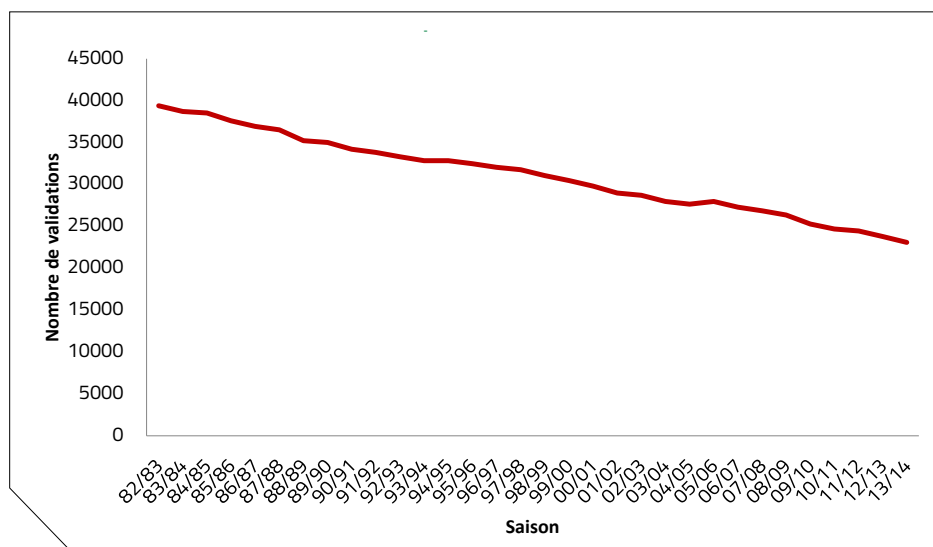
Type	Départemental	dont nouveaux chasseurs	Permis nationaux	Permis 9 Jours	Permis 3 Jours
Nombre	22 705	256	384	133	702

Le contexte national d'évolution du nombre de permis est bien connu ; il est clairement à la baisse de manière continue depuis plus de 30 ans. Le département

des Landes n'échappe pas à la règle. Ainsi depuis 1982 le département a perdu près de 20 000 chasseurs (50% de l'effectif initial)



Evolution du nombre de validations dans le département des Landes

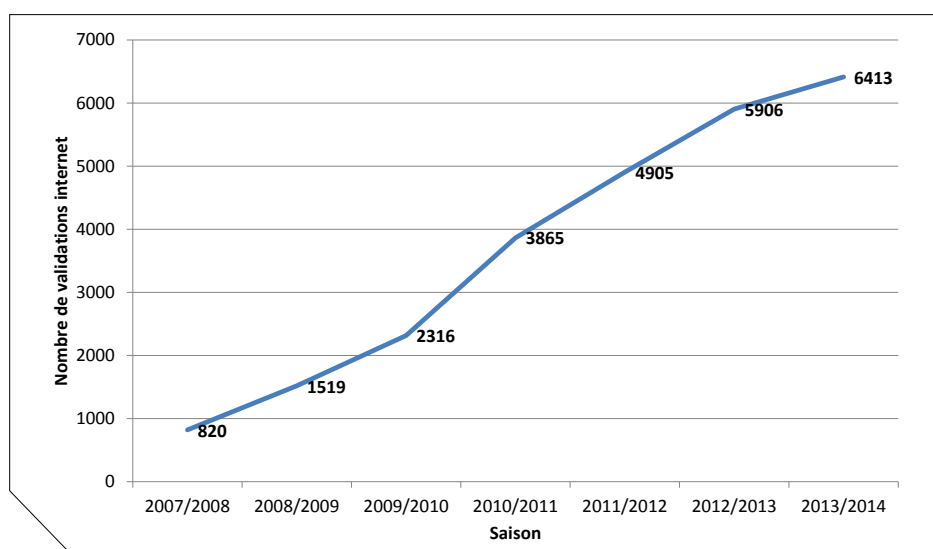


En parallèle de cette évolution, l'augmentation des populations de grand gibier, notamment le sanglier, ne rompt pas la diminution des effectifs de chasseurs.

Pour les validations 2013/2014 6413 permis ont été validés sur internet. Ce mode de validation de-

vient donc une partie importante de la gestion administrative du permis de chasser prouve que notre loisir n'échappe pas à l'évolution technologique. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de validations sur internet.

Evolution du nombre de validations par internet



La validation par internet présente un succès important, en 2013/2014. Elle représente tout de même près de 28% des validations. Il ne s'agit pas là d'un allègement du travail des fédérations dans le traitement puisque la partie administrative reste la même, c'est en revanche une simplification importante pour le chasseur.

Cette évolution vers la mobilité et la simplification perdurera puisque depuis cette saison, la fédération des Chasseurs des Landes a mis en place la e-validation pour l'ensemble des types de validations.

L'e-validation est la validation du permis de chasser directement sur internet avec possibilité de l'imprimer en suivant. Elle permet donc de valider son permis de chasser sans délai. C'est donc une manière supplémentaire de faciliter l'accès à la chasse. Pour la saison 2013/2014, sur les 6413 validations effectuées sur internet, 1609 (24%) étaient des e-Validations. Pour une première année d'utilisation, ce résultat nous semble très encourageant, d'autant plus qu'une facilitation de l'accès administratif du permis de chasser, est un levier important pour une politique de recrutement.

Vers une politique de recrutement

Il apparaît important de positionner le recrutement de nouveaux chasseurs comme un axe prioritaire de la politique fédérale. De nombreuses fédérations mettent en place des programmes pour faciliter l'accès au permis de chasser (examen et/ou validation).

Avant la mise en place d'un programme structuré, quelques actions ponctuelles sont mises en place. Notamment des actions de communications. Sur le secteur du Gabardan

En partenariat avec la Communauté de communes des Landes d'Armagnac, un technicien fédéral a proposé deux réunions d'information de présentation de l'activité chasse, de la pratique, de l'action des chasseurs et de la fédération, des espèces gibier, les modes de chasse et l'examen du permis de chasser. Ces réunions étaient destinées à un public jeune. Le résultat est plutôt satisfaisant puisque 42 personnes se sont présentées aux deux réunions réalisées.

Le chasseur landais

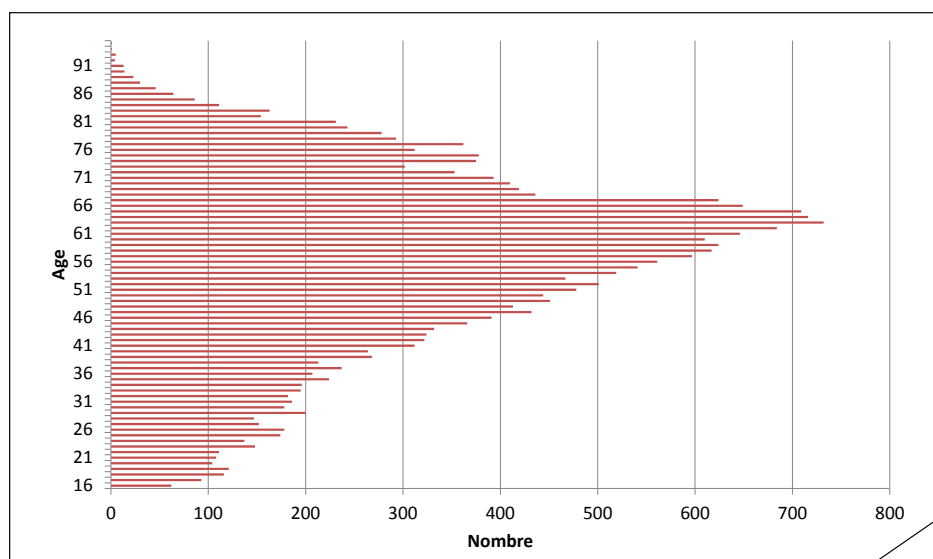
L'âge moyen du chasseur dans les Landes est de 56 ans et dix mois.

L'âge médian 57 ans, c'est-à-dire que la moitié des chasseurs ont 57 ans ou plus.

Il y a autant de jeunes de 16 à 30 ans que de « moins jeunes » de plus de 77 ans.

Le graphique suivant représente la pyramide des âges de la chasse landaise :

Pyramide des âges des chasseurs dans les Landes

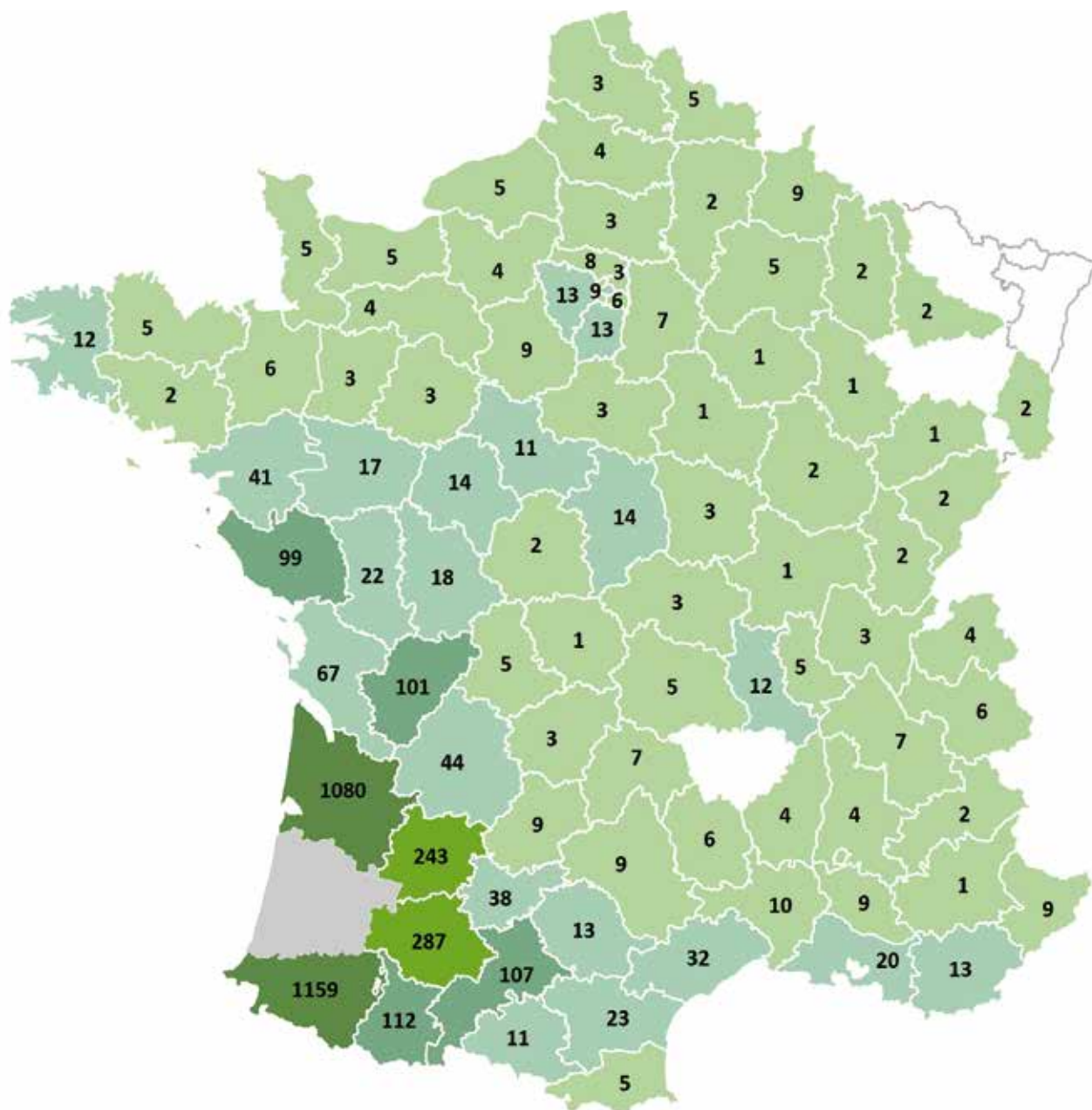


L'âge le plus représenté est 63 ans avec 732 chasseurs de cet âge. On constate tout de même que la chasse n'est pas pratiquée par une majorité de jeunes, et que cet état de fait est une réelle inquiétude pour la fédération, dans un contexte où les exigences vis-à-vis des chasseurs augmentent.

La carte suivante présente le département de résidence de chasseurs ayant validé dans les Landes et le nombre de chasseurs originaires de ce département pour la saison 2013/2014.



Origine des chasseurs Landais, toutes validations confondues en 2013/2014

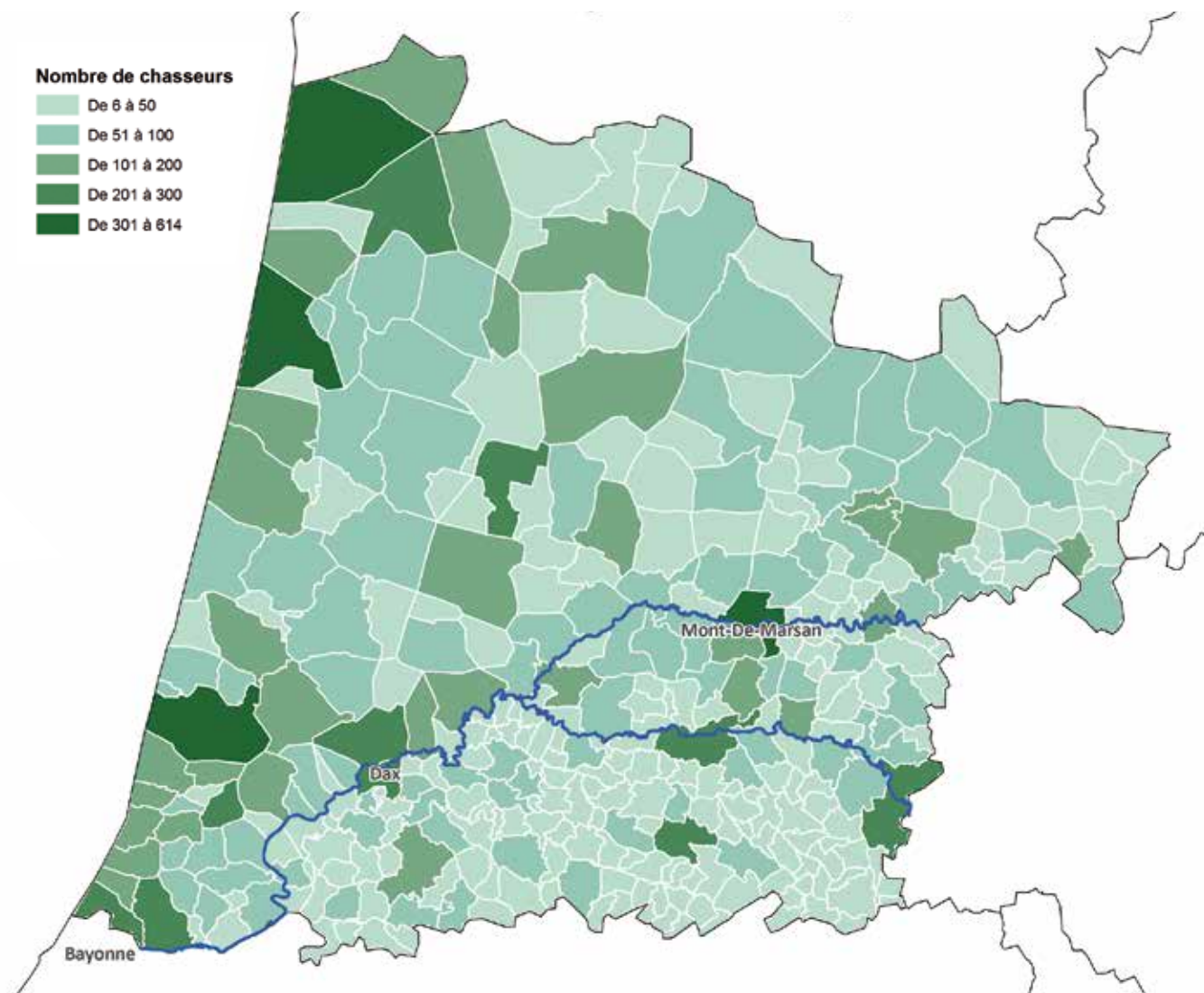


On remarque que la chasse Landaise n'est pas qu'une affaire de Landais puisque notre département accueille des résidents de toute la France. La majorité provient du quart sud-ouest et représente une part non négligeable de nos chasseurs.

On peut également regarder l'origine des chasseurs au sein du département. La carte suivante présente la commune de résidence des chasseurs ayant validé en 2013/2014 dans le département.



Commune de résidence des chasseurs Landais ayant validé en 2013/2014



Ce sont 19 675 chasseurs qui chassent dans les Landes et y résident (tous types de validations confondues, temporaires comprises). Autrement dit, 82% des chasseurs ayant validé leur permis dans les Landes habitent dans les Landes

Il y a en moyenne 59,4 chasseurs par commune, mais ce chiffre est à relativiser car il y a une très grande diversité de nombre de chasseurs par commune dans le département.

On note que l'origine de la majorité des chasseurs reste la côte, ce qui correspond à la répartition générale de la population. Les 4 plus grosses communes en termes « d'habitants chasseurs » sont Biscarosse (359), Mimizan (373), Soustons (428), Mont-de-Marsan (614).



Evolution du nombre de chasseurs des 10 plus grosses communes en nombre de chasseurs ayant validé dans les Landes (source : Guichet unique) :

Commune	2012/2013	2013/2014	Evolution
Mont de Marsan	644	614	- 4%
Soustons	433	428	- 1%
Mimizan	380	373	- 2%
Biscarrosse	372	359	- 13%
Saint-Paul-lès-Dax	292	297	+ 2%
Dax	277	275	- 1 %
Aire-sur-l'Adour	276	267	- 3 %
Tarnos	257	254	- 1 %
Parentis	245	246	- 0 %
Saint-Vincent-de-Tyrosse	204	212	+ 4 %

Evolution du nombre de chasseurs des 10 plus petites communes en nombre de chasseurs ayant validé dans les Landes (source : Guichet unique) :

Commune	2012/2013	2013/2014	Evolution
Mano	11	6	- 45 %
Argelouse	8	8	0 %
Bergouey	9	8	-11 %
Arsague	9	8	- 11 %
Uza	11	8	- 27 %
Siest	9	9	0 %
Dumes	9	9	0 %
Sarron	9	9	0 %
Montégut	9	10	+ 11 %
Baudignan	10	10	0 %

En revanche, avec seulement 6 chasseurs y résidant, la commune de Mano est la moins peuplée en chasseurs du département pour la saison 2013/2014.

Avec une population de 400 000 habitants (source INSEE, estimation 2014) le département présente 4,9 % de chasseurs. Pour rappel la France compte en moyenne environ 2 % de chasseurs.

Le département des Landes avec son territoire rural, se positionne dans la tranche supérieure du nombre de chasseurs par habitant.



Le prix de la validation

Pour la saison de chasse 2013/2014, les composantes du prix de la validation étaient les suivantes :

Type de validation	Adhésion Fédération	Timbre grand gibier national	Redevance cynégétique (oncfs)	Droit de timbre (Etat)	Cotisation pour le budget dégât	Prix total
Départementale	86,00 €		42,42 €	9,00 €	20,00 €	157,42 €
Départementale nouveau chasseur = validation nationale	29,00 €	1,00 €	21,21 €	9,00 €		60,21 €
Nationale avec timbre grand gibier	86,00 €	72,00 €	216,63 €	9,00 €	9,00 €	392,63 €
Nationale sans timbre Grand Gibier	86,00 €		216,63 €	9,00 €	9,00 €	320,63 €
Départementale 9 jours	43,00 €		25,69 €	9,00 €	10,00 €	87,69 €
Départementale 3 jours	21,50 €		16,73 €	9,00 €	5,00 €	52,23 €

La gestion administrative de la chasse est une mission extrêmement importante à la Fédération en termes de budget et de temps de travail. Pour cela une équipe cohérente permet d'assurer ces missions. N'oublions pas qu'à la Fédération sont traités chaque année :

- 23 000 permis
- 23 000 carnets bécasses
- 901 carnets tonnes
- 2000 carnets alouette
- Plusieurs centaines de dossiers dégâts
- Plusieurs milliers de courriers
- Une moyenne de 20 appels téléphoniques par jour
- Une dizaine de visites par jour

Le service administratif de la Fédération des Landes peut se vanter d'une grande efficacité dans un contexte où la charge administrative exigée aux Fédérations, aux territoires et aux chasseurs est de plus en plus importante.

LA COMMUNICATION

Partie intégrante des missions des Fédérations, la communication permet de valoriser l'importance de l'activité cynégétique dans le milieu naturel et de faire comprendre l'importance de la prise en compte de l'environnement par des acteurs du territoire. Pour cela la Fédération s'est dotée d'outils, de compétences et publie régulièrement les synthèses de ses travaux.



Auprès du grand public

Les expositions et manifestations

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe à certaines grandes manifestations départementales et nationales. Le but de ces expositions est de :

- Toucher un public aussi large que possible.
- Promouvoir les missions de la Fédération et des chasseurs locaux.
- Apporter concrètement quelques éléments d'actions concernant la gestion d'une espèce (par exemple le chevreuil), ou d'un habitat (les zones humides, la forêt galerie).
- Susciter des questions, un débat.

La Fédération met, par ailleurs, à disposition des ACCA qui organisent des manifestations, du matériel d'exposition.

Ainsi en 2014 la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes aura été présente :

- Aux journées mondiales des Zones Humides
- A la foire de bordeaux
- Aux journées Aquitaine Nature
- A la fête de la chasse à Castelnau Chalosse
- Au Printemps des Landes
- A la plantation de Haies de Lagrange
- Aux journées du patrimoine
- Au marché de nuit à Losse

Les animations

La fédération développe sa politique d'animation auprès du grand public, l'expérience des nombreuses actions réalisées montre que la réalisation d'animation, reste un bon moyen de communiquer et de faire connaître les actions, ainsi que la pratique de l'activité cynégétique et son intérêt. Pour cela elle s'entoure de partenaires ancrés au territoire mais réalise de nombreuses animations en s'appuyant sur les compétences du personnel fédéral.

Le volet animation de la fédération est orienté vers deux types de publics : le grand public et les scolaires.

Le grand public est généralement invité à visiter les sites de la fédération afin d'y appréhender la notion de zone humide, de faune sauvage, de gestion, d'acteurs locaux. Les animations auprès des scolaires sont plus ciblées sur la découverte et l'apprentissage de la nature en général, où sont expliquées les notions d'écosystème, de milieux, de migration...

Visites de sites

Les visites de sites ont été initiées en 1990 à Saint-Martin-de-Seignanx avec un succès important.

Elles ont été renforcées par des opérations « portes ouvertes » sur certains des autres sites de la Fédération (Marais de Sore, Lagune de Vert, Barthes de Pontonx...) ainsi que par les Journées Aquitaine Nature où la Fédération a ouvert une partie de ses sites aux publics. Les techniciens fédéraux ont pu faire visiter la réserve du Cout de Montagne, la réserve des Barthes de Saint Martin de Seignanx, la lagune de Latapy à Vert, la Lagune de la Roustouse, le marais d'Aureilhan.

De plus, sont mis à disposition pour le public, des observatoires situés en bordure des réserves de Pontonx-sur-Adour et de Saint-Martin-de-Seignanx. Ouverts toute l'année, ils permettent de sensibiliser le public à l'importance des zones humides. Ils sont également pourvus d'informations sur l'action fédérale et sur l'action des chasseurs locaux. Pour exemple, environ 12 000 visites annuelles sont enregistrées à l'observatoire de Saint Martin de Seignanx où l'accès est libre et gratuit.



En sus sur la commune de Pontonx sur l'Adour, un animateur employé par la mairie réalise des visites auprès de scolaires, périscolaires et d'adultes principalement sur le site en gestion de la Fédération. Ce sont plus de 1000 personnes qui sont sensibilisées par ce biais, la Fédération remercie chaleureusement cette aide précieuse.

Tableau récapitulatif des visites de sites grand public menées par la Fédération auprès du grand public et d'éventuels partenaires :

Visite	Nombre de personnes	Durée (en jours)	Partenaire
Découverte des Barthes et des oiseaux de la réserve de Saint-Martin-de-Seignanx	68	3	CPIE Seignanx et Adour
Journée aquitaine Nature (2 sites)	41	2	
Randonnée découverte des barthes de Pontonx, de leur fonctionnement et des oiseaux	51	3	Mairie de Pontonx
Journée mondiale des zones humides (Born)	20	0,5	Cdc des Grands Lacs, Office de tourisme intercommunal de Mimizan
Printemps des Landes (2 sites)	53	1,5	
Journées du patrimoine (2 sites)	24	1,5	
Découverte des zones humides du Born	108	8	
Découverte des zones humides de l'armagnac	32	3	

Auprès des scolaires et étudiants

La fédération s'engage à mener une politique d'éducation à la nature auprès des scolaires des Landes. Appuyée pour cela par le CPIE Seignanx et Adour, la Mairie de Pontonx sur l'Adour et parfois

d'autre partenaires, elle propose des activités et animations pédagogiques pour la découverte de la nature et des grands processus naturels pour des enfants ou des étudiants.

Le bilan de cette action pour l'année 2014 est le suivant :

Animation scolaire	Nombre d'étudiants/enfants	Partenaire
Barthes de l'Adour et gestion (License, BTS, Bac Pro)	64	CPIE Seignanx et Adour
Initiation aux méthodes d'étude de l'Avifaune	18	CPIE Seignanx et Adour
Milieux naturels du Seignanx (Collège)	50	CPIE Seignanx et Adour
Ecosystème des Barthes (1 ^{ère})	50	Mairie de Pontonx
Découverte flore et faune (CP, CE1)	21	Mairie de Pontonx
Découverte des Barthes, du territoire et des oiseaux (primaire, 5 ^{ème})	186	Mairie de Pontonx
Zones humides de haute lande (BTS, BAC pro)	90	
Découverte du marais d'UZA (CM)	72	
Découverte de la plaine de Pigeon (CM)	35	
Gestion des zones humides (1 ^{ère} S)	10	
Découverte des vaches marines et jeu de piste (CE1, CE2)	42	



Le CPIE Seignanx et Adour et la mairie de Pontonx, intermédiaires des chasseurs dans l'éducation à l'environnement

Initiée, depuis 1976, par la Fédération des chasseurs, l'action auprès des scolaires est en partie déléguée au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Pays de Seignanx et à l'animateur de la mairie de Pontonx (Cédric Castets) qui peuvent, ponctuellement, être aidés par du personnel fédéral.

Cela permet de réaliser une action complète et pérenne sur l'éducation à l'environnement auprès de 4000 scolaires chaque année. Les sujets abordés sont variés bien que le thème principal soit axé sur les zones humides et sur les Barthes en particulier, où est abordé le rôle important qu'y jouent les chasseurs.



Le bilan des actions d'éducation à l'environnement 2014 du CPIE est le suivant :

	Public	Nb de personnes	Nb d'interventions
ANIMATION	Maternelles et primaires	3447	51
	Collèges et lycées	253	6
	Périscolaires	1852	165
FORMATION	Lycées Agricoles/BTS	63	3
	Facultés	327	18
	Professionnels	261	18
GRAND PUBLIC	Groupes adultes	85	5
	Grand public	945	44
	Manifestations/Expos	100	4
TOTAL		7333	314

Par cet intermédiaire le nombre de personnes sensibilisées, aux Barthes, aux oiseaux d'eau, à la gestion de sites etc. est important et l'action du CPIE permet de toucher un large public diversifié dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Presse et journaux télévisés

La FDC 40, ainsi que les douze autres FDC de la région Sud-Ouest, proposent des articles sur l'actualité Cynégétique pour le « journal du chasseur », trimestriel régional.

A cela s'ajoutent les 2 éditions spéciales « Landes » de ce même journal destinées aux 23 000 chasseurs landais. Elles paraissent au mois de juin suite à l'assemblée générale, et au mois de septembre pour l'ouverture afin de diffuser les différents arrêtés d'ouverture et de clôture de la chasse.

A cela s'ajoutent les diverses parutions dans la presse spécialisée ou généraliste, qu'elles soient écrites, sur internet ou même télévisuelles. Ainsi le service technique, ainsi que le centre Alca Torda ont pu, cette année, rencontrer des journalistes des chaînes France 3 et TVPI, notamment au sujet des vaches marines.

Site internet

Le site internet permet de renforcer la communication avec les chasseurs et de diffuser de l'information au plus grand nombre. Il permet également la simplification de certaines démarches et du contact avec votre Fédération.

www.fedechasseurslandes.com

Le site internet vous permet de suivre en temps réel l'évolution de la réglementation, ainsi que les animations encadrées par la Fédération. Il vous est aussi possible de vous inscrire pour l'examen du permis de chasser, de valider et de payer votre validation saisonnière.

Un contenu interactif (photos, vidéos) est mis à votre disposition.

N'oubliez pas de consulter notre page **Facebook** pour une information cynégétique au fil des événements et où vous y trouverez les réactions en direct des passionnés de chasse landaise. Ce sont déjà près de 3500 membres qui participent, constituant ainsi un réseau important au niveau landais.

Communication scientifique

En raison de son expertise en termes de connaissances du territoire et de suivi des espèces, la Fédération produit ou co-produit régulièrement des documents à portée scientifique, à destination du grand public ou des professionnels.

Cette mission de production de documents scientifiques est indispensable pour la valorisation de l'acti-

té chasse. Pour exemple, la production d'une synthèse concernant les suivis des alouettes (voir rapport d'activité 2012) a permis de ne pas faire diminuer le quota de prise d'alouettes aux pantès et aux matoles.

Evaluation des prélèvements bécasse, saison 2013/2014 (FRC Aquitaine)

La FRC Aquitaine a mis en place une étude statistique, opérée par un statisticien professionnel, sur les prélèvements de bécasse au niveau régional. Depuis deux saisons, cette étude s'appuie sur un échantillon des carnets retournés aux Fédérations. Il permet de tirer des conclusions fiables sur les prélèvements en termes de quantités, mais également en termes de répartition dans le temps, d'organisation de cette chasse, et de comparer ces données et les différentes mesures de gestions mises en place dans les départements aquitains. Les résultats de cette étude sont présentés dans la partie sur les espèces.

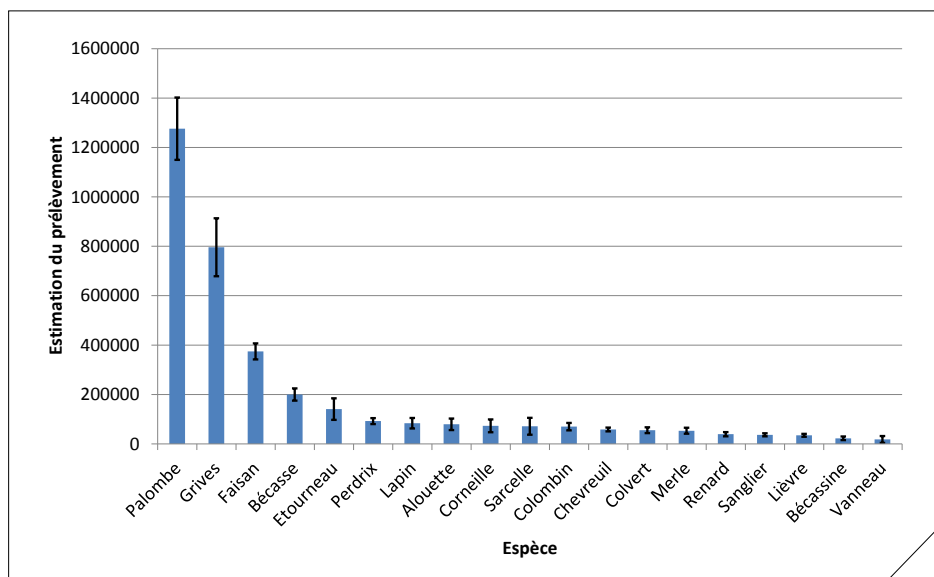
Evaluation des prélèvements toutes espèces (FRC Aquitaine)

Pour la 2ème année consécutive la Fédération Régionale des Chasseurs d'Aquitaine a mis en place une étude avec pour but d'évaluer les prélèvements de gibier dans la région.

Sur la base d'une enquête papier ainsi que d'une enquête téléphonique il a été possible d'évaluer avec une précision importante le nombre d'espèces des différents gibiers prélevés à la chasse.

Il en ressort que les principaux gibiers chassés en aquitaine sont les gibiers migrateurs.

Estimation des prélèvements par espèces en Aquitaine, saison 2013/2014



Les principaux gibiers prélevés en Aquitaine sont donc la Palombe, les grives (générique), le faisan et la bécasse.

Cette présentation n'est qu'un très rapide résumé des résultats, les informations plus détaillées sont disponibles auprès de la Fédération.

Schéma Départemental de gestion cynégétique

2014 fut l'année de la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique de la Fédération des Landes.

Pour rappel, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique est un document établi pour 6 ans, opposable aux seuls chasseurs, fixant tous les éléments permettant une bonne gestion de la chasse dans le respect des populations et des activités rurales.

Il résulte d'un important travail de concertation entre l'équipe fédérale, les associations de chasse spécialisées, les organisations professionnelles, les partenaires institutionnels et les territoires de chasse.

6 mois de travail, de dialogue, de consultation ont été nécessaires à son établissement.

La fédération a fait le choix d'une présentation simplifiée et condensée afin de rendre ce document accessible à tous.



Les missions techniques ont été recentrées vers des actions concrètes, notamment envers le petit gibier. La sécurité y prend une part importante avec la volonté d'en faire un outil d'aide à la décision pour les organisateurs de battues afin d'optimiser la sécurité.

Bilan sur l'hivernage des oiseaux d'eau dans les Landes (BeePm)

Après la publication du rapport intitulé *Conservation des zones humides Landaises – 35 ans d'actions des chasseurs*, la FDC40 édite ce second volet retraçant l'action des chasseurs sur le suivi des oiseaux d'eau dans le département des Landes. Volume scientifique et technique, cet ouvrage présente la fréquentation du département par l'avifaune aquatique, espèce par espèce, site par site.

Sur les 49 sites prospectés, 25 font l'objet d'une synthèse dans cet ouvrage. Ils représentent les sites les plus attractifs pour l'avifaune migratrice et hivernante inféodée à ces milieux humides. Dans le même état d'esprit, seules les 25 espèces les plus abondantes sont détaillées dans cet ouvrage.

Véritable bilan de 25 années de travail, ce document retrace l'investissement humain et permet aujourd'hui d'affirmer que le département des Landes constitue une halte migratoire et un lieu d'hivernage riches et diversifiés, d'importance nationale voire internationale pour plusieurs espèces, leur offrant une multitude de zones de quiétude.





MISSIONS DE GESTION TERRITORIALE

Budget zones humides 2014 : 236 768,75 €

Intervention sur 15 sites

Coût de la prise en charge des Vaches marines : 23 323,46 €

1300 heures passées dans les comités consultatifs en matière d'environnement et partenariat technique (SAGE, Natura 2000, hors zps...)

144 chasseurs ont profité de 306 offres Addi-chasse

400 mètres de haies plantées

27,14 ha de jachère fleurie distribués

129 697,26 € reversés aux territoires sous forme d'action cynégétique

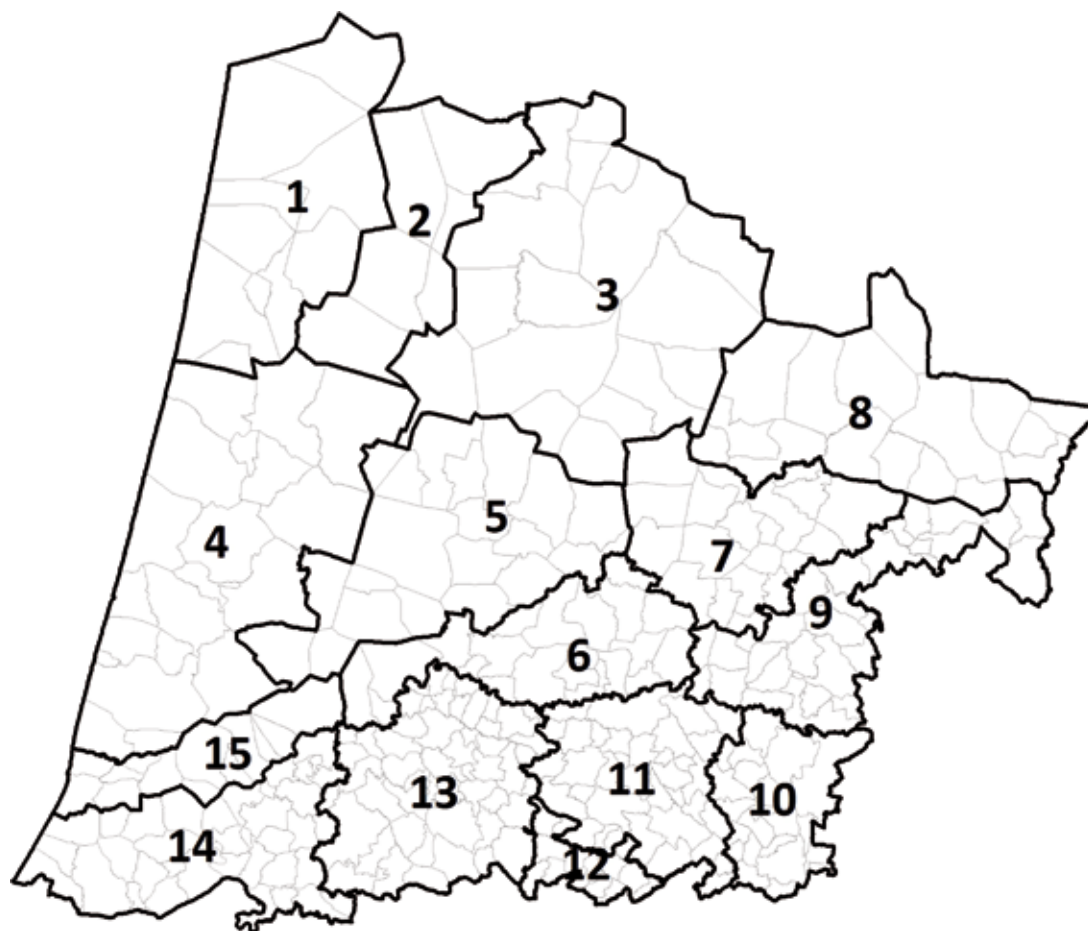
177 783,74 € reversés aux territoires sous forme d'encouragement à la gestion



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES PARTICIPE À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CYNÉGÉTIQUE DÉPARTEMENTAL AINSI QU'À LA PROTECTION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS.

Pour cela, elle s'ancre dans une logique de gestion des espèces, chassables ou non, ainsi que des milieux naturels. C'est une part importante et indispensable de l'activité de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Elle permet d'inscrire la chasse dans sa **durabilité et de préserver les intérêts des chasseurs**.

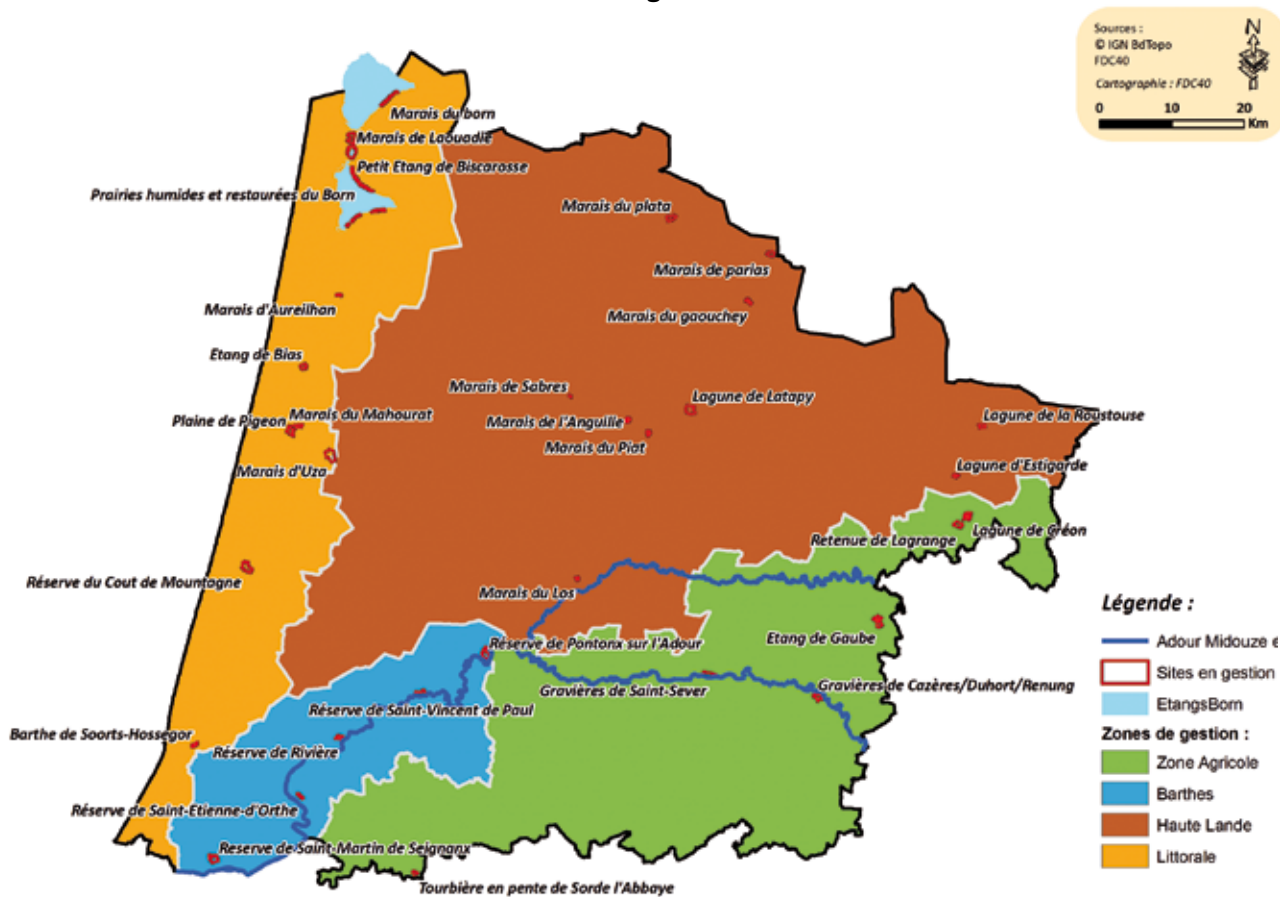
La gestion de la faune sauvage et du territoire qui la porte nécessite une organisation rigoureuse. Pour cela le département des landes est découpé en **unités de gestion**. Les unités de gestion sont des regroupements communaux basés sur le contexte pédo-climatique, patrimonial, agro-sylvicole et faunistique. Véritables terroirs de chasse, ils permettent un suivi précis des populations. Leur répartition est la suivante.



	<i>Nom</i>		
1	Born	8	Lande du Nord-Est
2	Lande de l'Ouest	9	Armagnac
3	Haute Lande	10	Tursan
4	Marensin Centre Littoral	11	Chalosse
5	Pays Morcenais	12	Piémont
6	Zone Intermédiaire	13	Chalosse Ouest
7	Marsan Roquefortais	14	Pays de Seignanx, d'Orthe et des Gaves
8	Lande du Nord-Est	15	Maremne Moyen-Adour

La Fédération est engagée dans une démarche de protection et de valorisation de zones humides. Elle a en gestion **27 sites** pour une surface de plus de **2000 hectares**.

Un réseau de sites en gestion



Chaque site bénéficie de l'expertise naturaliste de la Fédération, du CPIE Seignanx et Adour, ou d'intervenants privés. Grâce aux différents inventaires réalisés (habitats, faune, flore) sur chaque site, une gestion adaptée est mise en place en fonction du contexte local afin de privilégier une espèce ou un habitat inféodé au site en question.

Ces sites permettent de disposer d'une échelle de gestion et d'observation du milieu la plus précise qui soit. Ils permettent le suivi de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, de rapaces, d'insectes et d'amphibiens, ainsi qu'un suivi de l'état de la biodiversité (ordinaire et exceptionnelle), du milieu, des conditions climatiques et de l'hydrologie du territoire. La Fédération mène une politique de développement du nombre de sites en gestion.

L'achat de sites est dans la majorité des cas réalisé en partenariat avec un ou plusieurs acteurs institutionnel. La Fédération s'appuie sur l'aide du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau, de la Fondation pour la Protection des Habitats et la Faune Sauvage, de Communes et de propriétaires privés.

La politique d'ouverture des sites au public ainsi qu'à la chasse est variable en fonction du contexte, du milieu, de la fragilité et de la richesse écologique locale. Ainsi certains sites sont des îlots de protection dont l'entrée est interdite par arrêté alors que d'autres peuvent accueillir du public ou se voir pratiquer des activités.





L'ensemble des sites nécessite un entretien, des investissements, des suivis. Chaque année est monté un programme d'actions en faveur des zones humides Landaises. Dans la logique de conservation des habitats principalement en milieu humides, il est nécessaire de faire valoir au niveau institutionnel l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel et culturel. La Fédération, dans cet objectif, met en œuvre des moyens techniques, humains et financiers importants. Cette démarche est largement validée par l'ensemble de ses partenaires puisqu'elle bénéficie d'un soutien financier du Conseil Général à hauteur de 20%, du

Conseil Régional à hauteur de 20%, et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 40%. Elle permet l'intégration du monde cynégétique dans les politiques publiques de protection des habitats et des espèces.

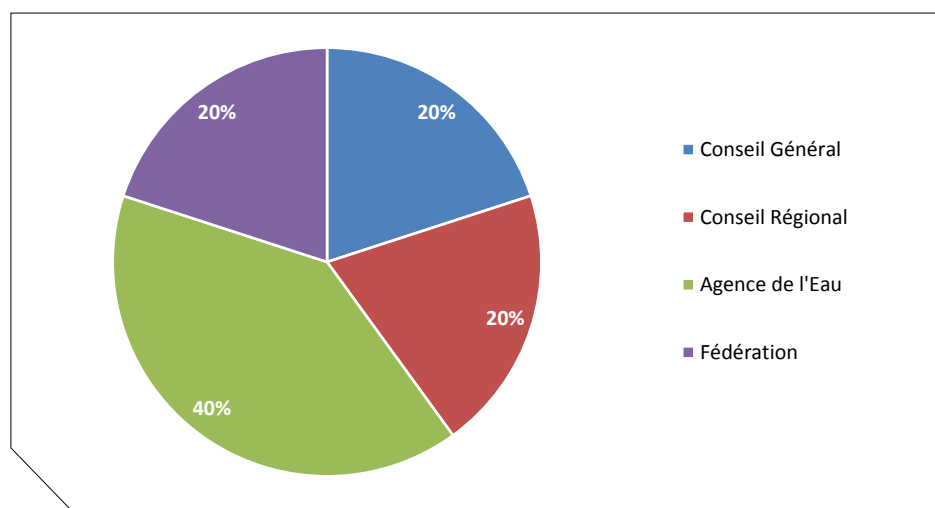
En sus, l'implication de la Fédération des chasseurs dans la rédaction du document d'objectifs de la ZPS des Barthes, qui permettra de faire valoir la vision des chasseurs sur ce territoire, sera couverte par une subvention.

Bilan des Actions 2014 sur l'ensemble des sites en gestion (budget total : 236 768,75 €)

Sont présentés ci-après, l'ensemble des travaux réalisés au cours de l'année 2014 en faveur des zones humides dont la gestion est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes.

Ces actions sont cofinancées par les partenaires: le Conseil Général des Landes, Le Conseil Régional d'Aquitaine, L'Agence de l'Eau Adour Garonne en suivant la répartition suivante :

Part de financement de chaque structure dans le programme Zones Humides



Les actions sont présentées par grandes entités territoriales :

Les Barthes

A l'origine, aménagement humain à but agricole, les Barthes de l'Adour sont aujourd'hui dotées d'une richesse écologique reconnue en raison de leur diversité d'habitats et le fonctionnement hydraulique qui les caractérise. C'est un territoire où

beaucoup d'usages se juxtaposent. La chasse, la pêche, l'agriculture, l'élevage et la sylviculture y cohabitent et participent à leur richesse. La Fédération y gère 5 sites pour 330 ha environ.

Les travaux 2014 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Zon e	Site	Type d'action	Détail
Barthes	Réserve de Saint-Martin-de-Seignanx	Suivis	Suivi des passereaux nicheurs
		Gestion Courante et entretien	Entretien rénovation entrée nord-ouest Entretien et rénovation des ponts busés Remise en état et mise en place clôtures Entretien observatoires Réfection panneaux d'information Entretien mécanique des prairies
		Lutte contre la Jussie	Arrachage mécanique et exportation
	Réserve de Saint-Etienne-d'Orthe	Gestion courante, et entretien	Entretien mécanique du site Curage des canaux Mise en place observatoire
	Réserve de Pontonx S/ Adour	Suivis	Recensement des passereaux nicheurs
		Gestion Courante et entretien	Fauche des prairies, et exportation Rénovation observatoire Entretien mécanique des prairies



Le Littoral

Le littoral, de par son attrait touristique, est forcément emblématique de notre département. Cette zone présente également une richesse biologique impressionnante, qui mériterait à elle seule un voyage. En arrière des dunes littorales, nombre de zones humides et marais côtoient l'urbanisation galopante. La nécessité de préservation de ces sites fait de cette zone la plus fournie en sites fédéraux. La présence des grands étangs landais renforce cet attrait.



La chasse y est courante avec des techniques parfois très spécialisées. 8 sites y sont gérés pour 606 ha. Les marais et prairies du Born y sont gérés en partenariat avec l'Association des Chasseurs Gestionnaires de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) qui fait partie intégrante du programme « Zones Humides » de la Fédération



Zon e	Site	Type d'action	Détail
Littoral	Barthes de Soorts-Hossegor	Gestion Courante et entretien	Entretien mécanique du site Renforcement clôtures, parcs de contention
		Suivis	Recensement des passereaux nicheurs Opérations de baguage passereaux
	Marais du Cout de Mountagne à Léon	Gestion Courante et entretien	Entretien mécanique des chemins, bordures de canaux Fauche prairies et exportation de la matière
		Lutte contre la jussie	Consolidation et reprofilage des digues
	Marais d'Uza	Gestion courante et entretien	Arrachage mécanique et exportation
		Suivis	Recensement des passereaux nicheurs
	Marais de Laouadie à Biscarrosse	Gestion courante et entretien	Entretien mécanique des prairies, exportation
		Suivis	Entretien des chemins Recensement des passereaux nicheurs
	Marais du Born	Gestion courante et entretien	Suivi botanique durant la restauration du marais
		Suivis	Gyrobroyage des pare-feu et des îlots



La Haute Lande

Plateau forestier et agricole, Il est une part importante du plus grand massif forestier continu d'Europe. Les lagunes et zones humides y sont les témoins d'un passé marécageux. Ces zones doivent être préservées pour assurer la continuité du patrimoine écologique du département.

La Fédération y gère 11 sites.

Bilan des travaux 2014 en haute Lande :

Zon e	Site	Type d'action	Détail
Haute Lande	Marais du Gaouchey	Suivis	Cartographie des habitats naturels
	Lagune de Latapy à Vert	Gestion Courante et entretien	Gyrobroyage d'entretien avec export
		Suivis	Cartographie des habitats naturels
	Marais de l'Anguille à Garein/Luglon	Suivis	Inventaire des insectes sur station échantillon
	Marais de Las graves à Estigarde	Gestion courante et entretien	Gyrobroyage avec export
		Suivis	Cartographie des habitats
Lagune de la Roustouse à Losse	Suivis	Recensement des passereaux nicheurs	



La Zone Agricole

Zone de transition entre le bassin aquitain et le piémont pyrénéen, la zone agricole, comme son nom l'indique est riche d'une culture agricole de polyculture et d'élevage. Historiquement moins humide que le plateau landais, cette zone recèle cependant de territoires où la biodiversité est prégnante. La Fédération y gère 6 sites.

Zone	Site	Type d'action	Détail
Agricole	Tourbière de Sorde l'Abbaye	Gestion courante et entretien	Travaux d'entretien sur végétation arbustive
		Suivis	Inventaire insectes

Les vaches marines



La fédération a engagé depuis 2011 un partenariat avec le conservatoire des races d'aquitaine, la réserve naturelle de l'étang de Cousseau et la SEPANSO afin d'aider à la sauvegarde et au développement de la race bovine « marine landaise ». Les partenaires initialement propriétaires du dernier troupeau existant ont confié à la fédération une partie de l'effectif. Ces animaux servent à l'entretien de certaines zones humides du département. Cette race étant rustique l'entretien est de grande qualité eu égard de nos objectifs de gestion.

Ce partenariat fonctionne très bien puisque les animaux pris en charge par la fédération se reproduisent et sont en excellente santé.



Au début 2014 le troupeau de vaches marines s'élevait à 18 têtes. Une proposition d'augmentation du cheptel a été faite à la fédération qui a répondu positivement. 9 nouveaux animaux sont donc entrés dans le cheptel landais. Cette arrivée a permis de scinder les animaux en deux troupeaux distincts permettant, une répartition plus aisée du bétail sur les différents sites. Avec les naissances et les sorties le cheptel confié à la fédération s'élève à 34 têtes.



Le programme « vaches marines » est financé par le programme zones humides, donc par les partenaires cités plus haut. (Conseil général à 20% Conseil régional à 20 %, Agence de l'eau à 40 %). Le montant de l'entretien des troupeaux est le suivant :

Poste	Montant
Travaux d'entretien et de rénovation du site d'hivernage	5 133,72 €
Transport des animaux	1 620,00 €
Frais vétérinaires	1 146,04 €
Frais de fournitures	931,70 €
Communication	522,00 €
Personnel affilié à la conduite du troupeau	13 970,00 €
TOTAL	23 323,46 €

Il est intéressant de constater que les dépenses engagées dans la surveillance, le suivi et la promotion des vaches marines sont plus faibles que celles engagées pour un élevage équivalent.



Mesures compensatoires de L'A65

Depuis l'année 2013 la fédération intervient également dans l'établissement de plans de gestion de sites intégrés au programme de mesures compensatoires de l'Autoroute A65.

Encadrée par le Bureau d'études CDC biodiversité, la FDC40 établit des recommandations pour la gestion de sites, dont le but est de favoriser les espèces impactées par la construction de l'Autoroute.

Deux sites sont concernés Les deux sites concernés sont

- Un marais en périphérie de Mont de Marsan d'une surface de 11,2 Ha
- Des parcelles en prairies dans la vallée de l'Adour d'une surface de 23 Ha

Intervention dans les programmes environnementaux

L'action de la Fédération dans le domaine de la conservation et gestion des habitats, résulte également de son intervention dans les commissions et réunions auprès des organismes et instances intervenant dans ce domaine

Elle intervient à titre d'**expert reconnu** dans la prise de décisions, depuis plus de 30 ans, et dans la gestion des zones d'intérêt écologique et donc cynégétique. La Fédération apporte des éléments de réponse dans les problématiques de conservation des milieux, enjeu fort dans le département des Landes.

L'activité cynégétique, que ce soit au niveau national ou local, est partie prenante dans l'intérêt de conservation des milieux naturels. La Fédération des Landes appuie cette implication par son intégration dans les démarches de conservation des habitats et de mise en place de zonages de protection naturels comme les zones Natura 2000 ou les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).



Ainsi afin de faire valoir l'importance de l'activité chasse au sein du territoire, la Fédération intervient sur plusieurs projets.

Interventions en 2014 :

Projet :	Type d'intervention de la FDC40
Site Natura 2000 : « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born »	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'activité cynégétique • Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux • Expertise environnementale
Site Natura 2000 : « ZPS des Barthes »	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateur technique
SAGE des Etangs littoraux Born et Buch	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de l'activité cynégétique • Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion et la protection de milieux humides • Expertise environnementale • Participation aux animations
SAGE de la Midouze	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux
Site Natura 2000 : « Réseau Hydrographique des affluents de la Midouze »	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale ✓ Réhabilitation/Gestion du Marais du Los à Saint-Yaguen
Site Natura 2000, la gélise.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000, Midou-Ludon.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Site Natura 2000 : Zones Humides de l'ancien étang d Lite-et-Mixe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Valorisation de l'activité cynégétique ✓ Valorisation de l'action des chasseurs dans la gestion de milieux ✓ Expertise environnementale
Comités de Sites des Barthes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale ✓ Expertise historique ✓ Participation à l'élaboration des plans de gestion
Comité de site des carrières de Tercis	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Expertise environnementale (avifaune) ✓ Défense des intérêts cynégétiques

La présence de la Fédération dans l'ensemble de ces comités demande un temps très important en raison de la régularité de ces réunions. Le choix de la Fédération est d'être une part active des différentes organisations environnementales du département des Landes.

Pour 2014, la participation à l'ensemble des réunions Natura 2000 et des commissions environnementales représente **1200 Heures de travail** effectif, ce qui correspond approximativement à un temps complet sur l'année. Cette charge est indispensable pour la prise en compte pragmatique de la chasse dans l'ensemble de ces documents





La Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Barthes de l'Adour

La ZPS des Barthes de l'Adour est un document Natura 2000 qui s'appliquera sur la zone des Barthes de Saint Martin de Seignanx à Saint-Vincent-de-Paul, et qui concernera les populations d'oiseaux. Le maître d'œuvre du Document d'Objectif est le Pays Adour Landes Océanes, l'opérateur technique est la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Accompagné d'autres acteurs techniques (ornithologues, Scientifiques, Cpie Seignanx et Adour...) La fédération est en charge de la rédaction du diagnostic environnemental du site et des propositions d'actions qui pourraient être mises en place. Le Document sera proposé pour validation définitive courant de l'année 2015

Partenariat avec Réseaux et Transport d'Electricité (RTE)

RTE, Réseau de transport d'électricité, est l'entreprise qui assure, entre autres, la mise en place et l'entretien des lignes moyenne et haute tension en France.

La fédération Nationale des Chasseurs avait signé une convention avec cette entreprise ouvrant la possibilité pour les fédérations départementales de travailler avec cette entreprise pour organiser un entretien des dessous de ligne qui pourraient répondre à des exigences en matière de biodiversité et de gestion cynégétique.

Un partenariat a été lancé en fin d'année 2014 par la fédération des Landes afin de proposer aux ACCA volontaires, la possibilité d'aménager les dessous de lignes de manière à favoriser la biodiversité ordinaire d'une part, et de proposer des aménagements cynégétiques d'autre part.

En effet dans cette grande étendue fermée qu'est le massif forestier des Landes de Gascogne, les zones ouvertes, ou plutôt les zones de transition entre milieu ouvert et milieu fermé, présentent un potentiel écologique très important. En effet le nombre d'espèces, végétales et animales, dont l'habitat de prédilection est ces zones de transition est immense. La présence d'un linéaire important de lignes électriques de moyenne et haute tension va permettre de démultiplier ces zones.



Le soutien aux ACCA s'ancre dans cette logique de gestion territoriale. Il se décline sous plusieurs formes :

Soutiens et conseils techniques

Assurées par le service technique, ce sont **plus de 3000 heures** de travail, en 2014, qui sont nécessaires pour conseiller et encadrer les missions d'aménagement, de repeuplement, de piégeage, de gestion des réserves, d'appui administratif... des détenteurs de droit de chasse, principalement des ACCA. De même la Fédération assure un rôle de redistribution de l'argent des adhérents pour le faire revenir sur le territoire.

Modification des statuts des ACCA

En fin d'année 2013, le décret d'application de la nouvelle loi chasse est publié au journal officiel. Il en résulte que les statuts des ACCA, définis par la loi sont modifiés, les ACCA ont donc l'obligation de se mettre en règle à ce sujet. La fédération accompagne les associations afin d'établir. Au niveau national, ont été proposé des statuts « type » qui ont l'avantage d'être harmonisés pour l'ensemble des ACCA, les principales modifications de fond sont les suivantes :

Dans l'article Article 4

Alinéa 7 : Une personne qui achète ou hérite d'une propriété entière se trouvant sur le territoire de chasse de l'ACCA, (quel que soit sa superficie) devient immédiatement membre de droit de l'ACCA.

Alinéas 8 et 9 : Une personne qui achète ou hérite d'une partie de propriété (dans le cas d'une indivision par exemple), devient membre de droit de l'ACCA s'il récupère 6ha ou plus, (10% de la superficie permettant de faire opposition). En dessous de 6 ha, c'est

l'assemblée générale de l'ACCA qui décide ou non de lui accorder le statut de membre de droit.

Article 10

L'assemblée générale de l'ACCA se réunit au moins une fois par an, dans le courant du deuxième trimestre, (mais on peut aussi tenir cette assemblée au troisième trimestre).

Article 15

Une phrase disparaît, « Avis des projets de création de réserves est donné aux propriétaires et preneurs de baux ruraux qui peuvent s'ils le désirent, être entendus par le conseil d'administration de l'ACCA ».

Article 19

Il concerne la fusion des ACCA, dans le cas de fusion de communes auxquelles elles sont rattachées. Les nouveaux statuts permettent la fusion des ACCA.

Deux articles des anciens statuts disparaissent, un relatif aux dépenses, un autre relatif au territoire de l'ACCA (anciennement articles 15 et 16).

Subventions aux ACCA

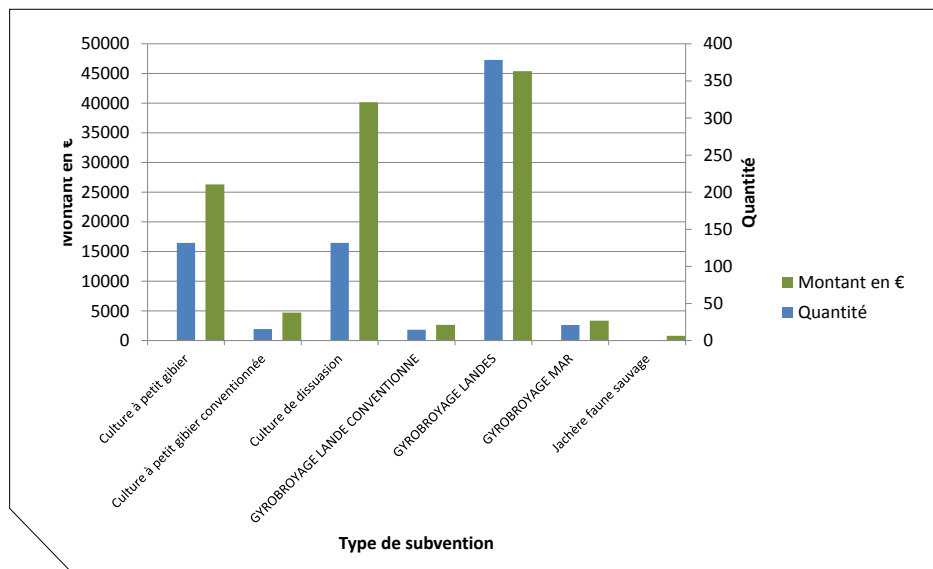
La Fédération oriente une partie de son budget comme retombée directe sur le terrain et les chasseurs, ainsi les Associations de Chasse Communales Agréées sont soutenues financièrement par la Fédération à l'aide de 2 types de subventions :

Subventions à l'action cynégétique

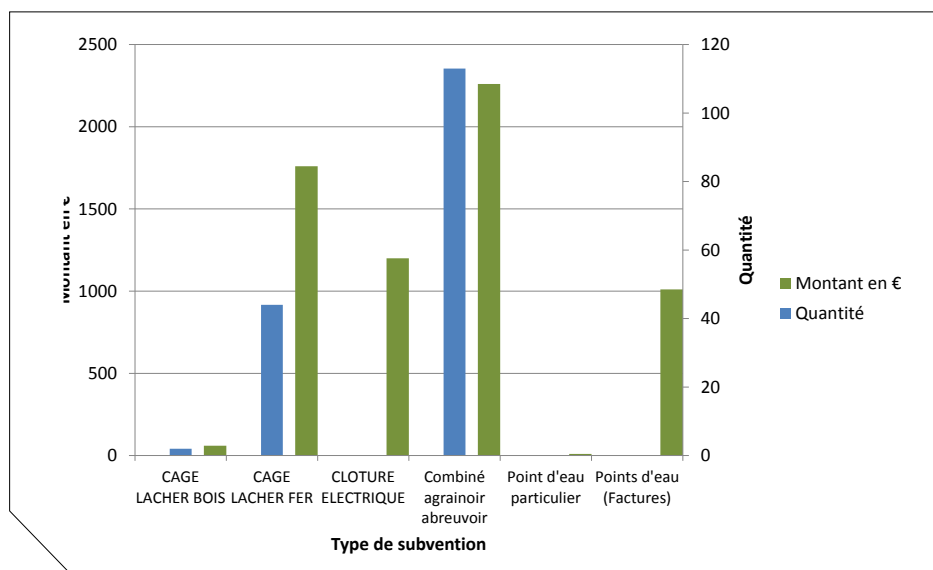
Afin de soutenir les travaux d'aménagements et d'améliorations du territoire, éléments indispensables au respect des équilibres biologiques, la Fédération encourage les pratiques en faveur des milieux et de la faune par le biais de subventions, auprès de ces adhérents. Ces subventions pour la saison 2013/2014 ont été réparties de la manière suivante :



Répartition des subventions fédérales aux ACCA au cours de la saison 2013/2014 - 1



Répartition des subventions fédérales aux ACCA au cours de la saison 2013/2014 - 2



107 ACCA, 1 GIC et 1 territoire privé ont bénéficié de subventions fédérales cette année. Les territoires adhérents qui participent sont bien impliqués et permettent une gestion cohérente.

Le poste prépondérant est le gyrobroyage de landes, avec une surface de 393 ha (dont 14,7 Ha conventionnés). Cette action est très utile pour éviter la fermeture du milieu, et rendre le territoire plus favorable au développement de la petite faune. Associé à l'entretien de 147,3 ha de culture à petit gibier, il contribue à une action pertinente pour le maintien du petit gibier sur notre territoire et bénéficie à une multitude d'autres espèces.

Ce sont donc 129 697,26€ qui ont été redistribués aux territoires sous la forme de subventions à l'action cynégétique.



Encouragements à la gestion :

Le but étant d'aider au financement d'actions qui vont dans le sens de la gestion durable du territoire de chasse et de la faune sauvage.

La Fédération favorise la gestion des milieux et de la

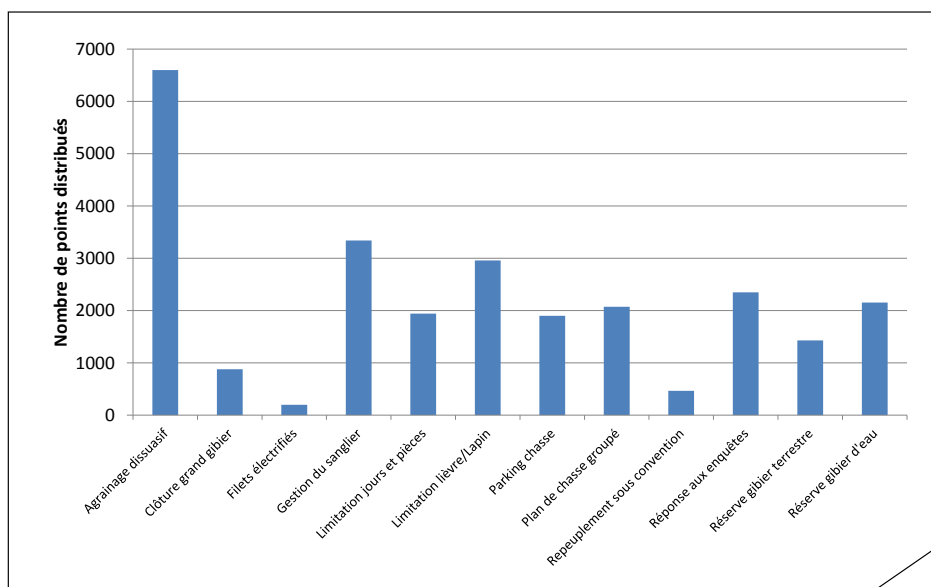
faune sauvage par son système d'encouragement à la gestion. Le principe est d'octroyer un certain nombre de points par action aux ACCA qui les mènent, le total des points donnant droit à une subvention fédérale répartie de la manière suivante :

Points	Subvention obtenue	Points	Subvention obtenue
De 25 à 30	90 €	De 181 à 200	1 160 €
De 31 à 40	210 €	De 201 à 220	1 280 €
De 41 à 50	270 €	De 221 à 240	1 400 €
De 51 à 60	335 €	De 241 à 260	1 520 €
De 61 à 70	395 €	De 261 à 280	1 654 €
De 71 à 80	455 €	De 281 à 300	1 770 €
De 81 à 100	550 €	De 301 à 320	1 890 €
De 101 à 120	670 €	De 321 à 340	2 015 €
De 121 à 140	790 €	De 341 à 360	2 135 €
De 141 à 160	915 €	De 361 à 380	2 255 €
De 161 à 180	1 035 €	De 381 à 400	2 380 €

Pour l'année 2014, **26 298 points** ont été attribués (25 908 en 2013). Cela représente un subventionnement global de **177 783,74 € (162 838 €** pour la campagne 2013).

Répartition des points en fonction des engagements :

Répartition des points d'encouragements en fonction de la gestion menée en 2013/2014



Avec 6600 points (25 % des points) pour l'encouragement de l'agrainage et 3340 points (12,7%) pour la gestion sanglier (chasse avec plusieurs territoires), le poste « sanglier » reste, avec 37,7 % des points, le poste prédominant dans l'attribution des points.

240 ACCA, 2 AICA et un territoire en opposition participent à l'encouragement à la gestion. Le taux de participation des ACCA (73%) est satisfaisant et nous permet d'encadrer une gestion pertinente et homogène sur l'ensemble du territoire. En moyenne les territoires ont obtenu 108 points au cours de la saison, la participation est donc active mais reste très accaparée par la gestion du Sanglier alors que l'intérêt pour cette espèce des chasseurs landais semble limité.

Service de cartographie

En 2013 la fédération s'est dotée d'un traceur (imprimante en grand format) et propose aux ACCA de leur fournir une cartographie de leur territoire et de ses composantes (postes fixes, oppositions, rcfs) sur des plans de 1m² (format A0) ou de 50dm² (A1). Cette possibilité a plu puisque 63 cartes au format A0 et 13 au format A1 ont été produites.

De plus il est possible de réaliser des cartes dites opérationnelles, exemple : zoom sur les traques avec plastifiage.

Nous rappelons que ce service est payant la production d'un plan A0 coûte 5€ et d'un plan A1 : 2,5 €

Addi'Chasse

Le projet Addi'chasse a été lancé lors de la saison 2011/2012 afin de remplir plusieurs missions

- Apporter de l'aide aux ACCA dans la réalisation des plans de chasse (contexte post-tempête)
- Faire découvrir la chasse landaise et ses spécificités
- Valoriser le rôle de la chasse dans l'économie des territoires (informations touristiques, produits régionaux...)

Ce projet important fait alors, depuis trois saisons, ses preuves puisque de plus en plus de personnes sont intéressées pour venir, et de plus en plus d'ACCA y participent. Il remplit son rôle d'aide aux ACCA

en termes de main d'œuvre pour la réalisation des plans de chasse, il permet également de nombreux échanges entre chasseurs d'horizons différents. Il semble cependant que peu de chasseurs landais en quête de territoire de chasse ne profitent de cette opportunité.

Pour la chasse Landaise, c'est un important vecteur de promotion de sa spécificité et de son territoire.

Pour le Département, c'est un projet de développement du territoire rural puisqu'il permet d'amener des personnes (et parfois leur famille aussi) sur des territoires peu touristiques et en période creuse. De plus un tel projet va permettre de faire découvrir productions et activités touristiques locales.

Les nombreux retours qui nous reviennent sont tous très positifs que se soit de la part des chasseurs ou des territoires.

Pour rappel, les tarifs ont été voulus relativement bas comparativement aux offres commerciales de chasse. Le calcul des prix est simple pour les espèces de grand gibier, une carte addichasse vendue (bracelet compris) permet de financer 3 bracelets de la même espèce.

Le Bilan de cette deuxième saison (de juin 2014 à Janvier 2015) est très positif puisque 144 chasseurs sont venus chasser dans notre département par ce biais (107 pour la saison précédente)

De plus les retours d'expériences des ACCA et des Addi-chasseurs sont tous positifs.

Consultez le site internet
www.addi-chasse.fr

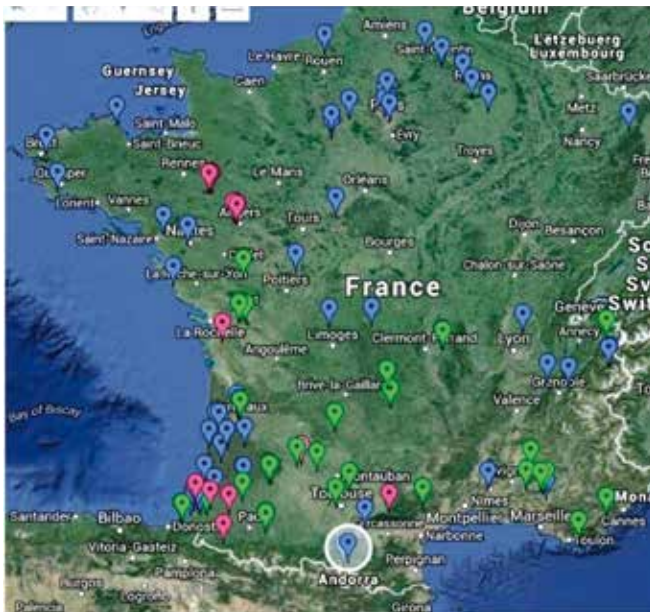


Cette année 315 cartes ont été vendues (160 la saison précédente) :

Type de Carte	Proposées par les ACCA	Achetées	Type de Carte	Proposées par les ACCA	Achetées
Cartes journalières battue chevreuil	82	24	Cartes Faisan	5	1
Cartes annuelles battue chevreuil	22	1	Cartes Palombière	14	3
Cartes journalières battue cerf	60	11	Cartes bécasse	50	47
Cartes annuelles battue cerf	5	4	Cartes turdidés	10	5
Cartes meute	5	0	Carte lièvre	5	3
Carte annuelle grand gibier	22	2	Carte journalière « nuisibles »	5	0
Cartes approche/affût chevreuil sans venaison	5	5	Cartes approche/affût chevreuil + venaison	185	185
Cartes affût sanglier + venaison	1	0	Cartes affût sanglier sans venaison	0	0
Carte Approche Cerf/Biche	4	4	Carte tonne	24	11

Les retombées économiques pour les ACCA ne sont pas l'objectif principal d'Addi-chasse, mais force est de constater qu'avec l'augmentation du nombre de pratiquants, cet aspect n'est pas négligeable. Puisque pour cette saison les ACCA participantes se sont répartis 7615 €

Les cartes suivantes présentent l'origine des chasseurs ayant participé au programme Addi-chasse. En rose sont représentés les chasseurs venus pour une ou des battues, en bleu pour l'approche ou l'affût, en vert pour le petit gibier :



On constate que les chasseurs venus pratiquer l'addi-chasse sont venus de toute la France, il semblerait que notre projet soit donc connu au niveau national. L'explosion du nombre de participants en montre l'intérêt.

Aujourd'hui se sont 50 ACCA qui participent au projet, nous attendons une croissance importante de ce nombre dans les prochaines années puisque l'intérêt pour notre projet d'accueil est grandissant.

De plus beaucoup ont compris l'utilité de cette démarche pour la régulation des populations, notamment de cervidés, ce qui est important dans notre contexte de reboisement post-tempête.

N'oubliez pas que ce projet s'adresse aussi et en premier lieu aux chasseurs landais puisqu'il permet également de fournir un territoire à un chasseur sans territoire ne voulant pas s'engager en tant que membre facultatif dans une ACCA, ou ne souhaitant aller chasser que ponctuellement.

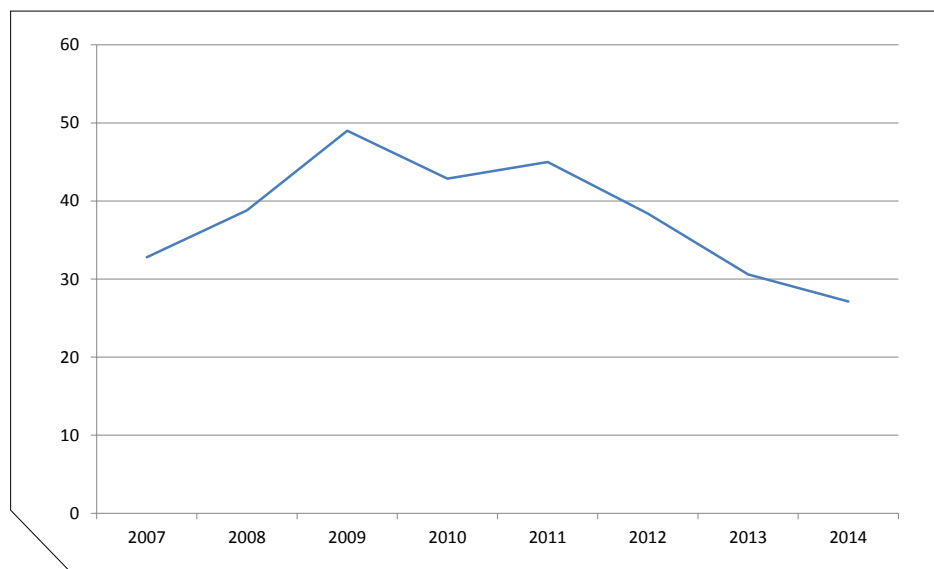
Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter le site **addi-chasse.fr** ou à contacter directement : **Timothé Quenouille au 06 89 87 88 41**



Jachères fleuries

La Fédération s'engage également en faveur de l'entomofaune en encadrant la mise en place de jachères fleuries et/ou mellifères.

Hectares de jachère fleurie cultivés



Nombre de personnes ou collectivités ayant commandé des semences	112
Communes concernées	77
Hectaresensemencés	27,14 ha

Il s'avère que la demande en semences de jachères fleuries amorce une baisse. La fédération ne dramatise pas de cet effet car l'intérêt en termes de biodiversité de cette action reste relativement limité.

L'intérêt se situe plutôt au niveau de la communication, et, dans ce but, 14 panneaux d'informations ont été implantés.

Ainsi pour l'année 2014, 400 mètres linéaires ont été plantés selon le bilan suivant.

Commune	Date de plantation	Longueur (mètres)
Sorbets	18/11/2013	400

Dans ces différents partenariats, la Fédération apporte des conseils techniques sur les essences à planter (uniquement essences locales) et une aide financière en fournissant les plants.

Vers un programme de plantation de haies de plus grande envergure

Conscient qu'une replantation ponctuelle ne compensera pas des décennies de remembrement et de défrichement, depuis 2013, est initié un programme de rapprochement auprès des collectivités territoriales dans le but d'influencer l'entretien des bords de routes

Plantation de haies

Depuis l'année 2012, la fédération perdure dans la volonté d'intervenir en faveur du paysage et de la biodiversité en développant un programme de plantation de haies. Un projet a été mis en place en partenariat avec la commune de Lagrange et la communauté de communes des Landes d'Armagnac

et de chemins. L'emprise que représentent ces espaces est conséquente, réussir à amener à un entretien raisonné, dans le respect de la sécurité routière, pourrait permettre de voir améliorer de manière significative des espaces aujourd'hui détériorés.

L'action en faveur des milieux est une part importante des actions de l'équipe fédérale, face à un territoire qui a subi et subit toujours des mutations importantes. L'action des chasseurs en faveur de la préservation de sa richesse est primordiale pour la chasse, pour son image et pour l'intérêt général.



MISSIONS DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

Sanglier	Prélèvements en battues ACCA	Nombre de Battues ACCA	Tableau Battues administratives	Nombre de Battues Administratives	Prélèvements mois de mars	Nombre de Battues mois de Mars	Prélèvements Affût
	5438	4031	168	194	1286	1036	344

Agrainage : 434,85 Tonnes de Maïs épandues dont 183,4 T Achetées

Chevreuril	Nombre de Battues	Prélèvements	Prélèvements tir d'été
	3199	13280	432

Cerf	Nombre de battues Cerf et Biches	Prélèvements Cerfs	Prélèvements Biches
	653	365	455

Alouette aux engins

Pantes	Postes actifs	Prélèvements
	1237	180 549

Matoles	Postes actifs	Prélèvements
	665	8114

Bécasse : Prélèvements estimés dans les Landes : **entre 33 340 et 43 179**

Gibier d'eau : 5 principales espèces prélevées

Nuits Chassées	Sarcelle d'hiver	Canard Colvert	Canard Souchet	Canard siffleur	Canard Chipecu
18325	7591	2227	2493	1285	1106



LE GRAND GIBIER

Les populations de grand gibier sont scrupuleusement suivies dans le cadre de nos missions de gestion de la faune sauvage. Pour ce faire, une batterie d'indicateurs sont interprétés chaque année afin d'obtenir une connaissance fine des populations

Méthodes de suivi

Indice Kilométrique Nocturne (IKN) Il s'agit d'évaluer la tendance d'évolution des populations à partir de circuits de comptages réalisés au phare la nuit, en parcourant tous les types de milieux sur les différents massifs recensés. A partir de ces circuits, un indice d'animaux au kilomètre est analysé, c'est l'évolution de cet indice qui permet d'analyser les composantes des populations. Cette action est réalisée tous les ans pour les cerfs (avec rotations des massifs comptés tous les 2 ans) et les chevreuils entre février et mars. En pratique, pour chaque circuit réalisé l'ensemble des animaux croisés (petits ou grands gibiers) est comptabilisé. L'ensemble des circuits de comptages permet un passage sur la grande majorité des communes landaises.

L'analyse des carnets battue Chaque année les carnets battue sont analysés par la Fédération, le nombre moyen de prélèvements par battue, la vitesse de réalisation sont alors des indicateurs que l'on croise avec les autres afin d'analyser l'évolution des populations de cervidés.

Le contact avec les détenteurs de droits de chasse Le contact avec les chasseurs est primordial dans notre métier, il permet de recouper les informations et de synthétiser le contact avec le terrain.



Le suivi en temps réel des dégâts Le suivi des dégâts agricoles (et éventuellement forestiers) permet d'obtenir une information ponctuelle sur la teneur d'une population et de son impact. Il s'agit d'un complément aux autres indicateurs qui permet de distiller des informations très ponctuelles et de réagir rapidement à un problème de populations.

Le suivi des Abroutissements Dans le cadre du suivi du chevreuil, est réalisée tous les ans une campagne de suivi des abrouissements du bourgeon terminal de pins en zone forestière. Un nombre conséquent de parcelles d'environ 2 ans est sélectionné. Les observations sont organisées selon le protocole mis au point par le CEMAGREF et permettent d'obtenir un taux de dégâts par parcelle puis une moyenne par secteur. L'information est utile à 2 niveaux : elle permet d'identifier les secteurs où les déséquilibres sont importants lorsque des taux extrêmes sont relevés sur des parcelles (analyse par cartographie), et l'évolution inter-annuelle du taux moyen complète la connaissance de l'évolution des densités de chevreuils par I.K.N.

Le suivi de l'Écorçage, dans le panel des bio-indicateurs, l'analyse des taux d'écorçage sur un échantillon de parcelles permet d'apporter un complément pour l'analyse de l'évolution des populations de cerfs. Un nombre important de parcelles est arpenté et l'analyse du nombre d'arbres écorcés ainsi que la part de la circonférence de l'arbre écorcée permet d'apporter des éléments sur les niveaux de populations.

Pour les années 2012, 2013 et 2014, la Fédération s'est dotée d'un apprenti afin de réaliser un suivi pluriannuel et une analyse fine des abrouissements en vue d'adapter les plans de chasse au plus près des contraintes du territoire, notamment la protection des replantations de pins post-tempête.

Le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*)

Le cerf est le plus grand ongulé chassable de notre pays. Il est aujourd'hui présent sur une grande partie de l'espace forestier français. Le cerf est inféodé aux milieux de landes et de forêt lui permettant d'assurer son besoin de grandes étendues. Il est, depuis les années 70, soumis au plan de chasse. Il nécessite donc un suivi précis assuré par la Fédération.

Pour la réalisation de ce suivi du cerf Elaphe, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Suivi de l'Ecorçage
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts (le cerf ne causant pas de gros dégâts cet indicateur est pris en compte uniquement lors de problèmes ponctuels)

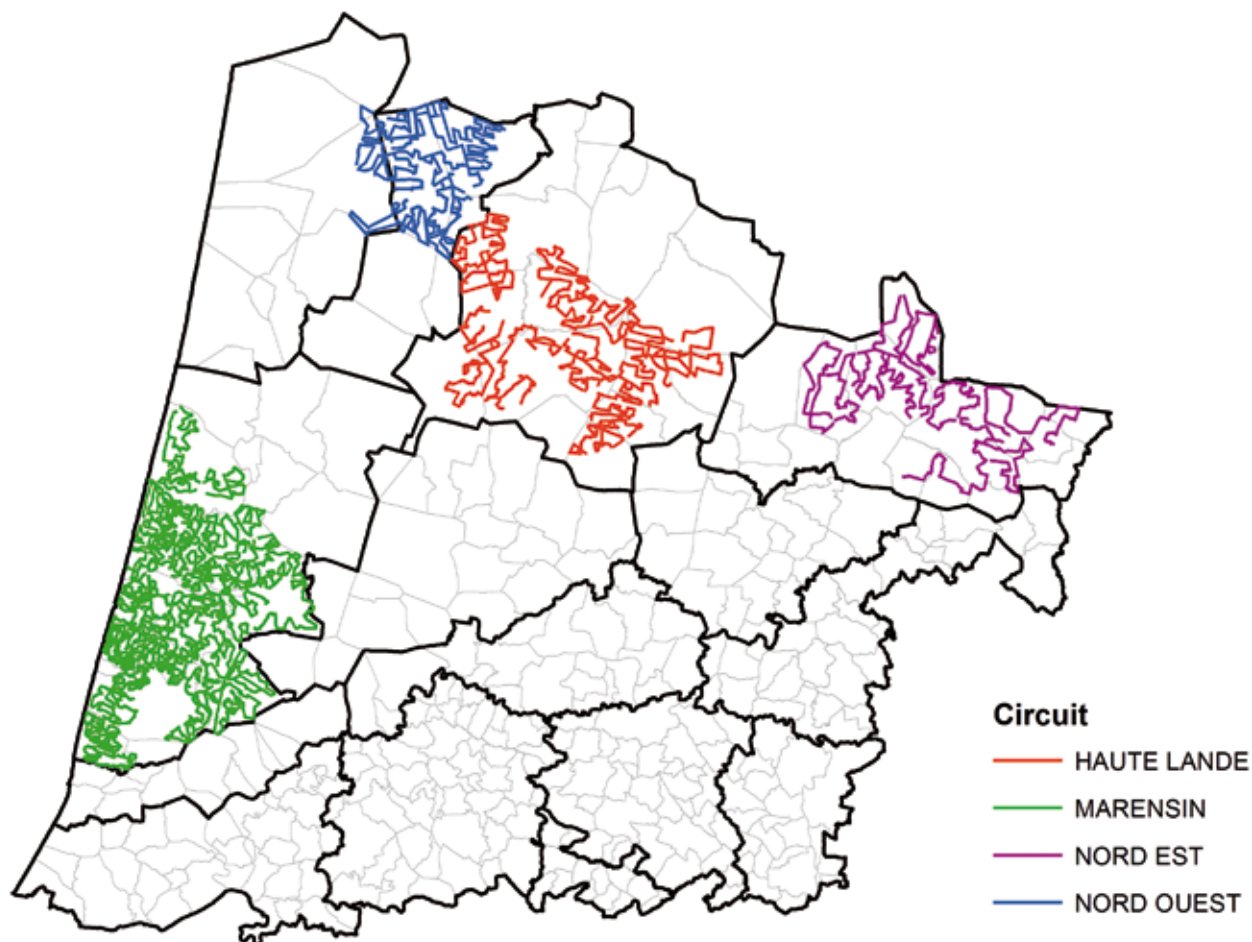
Le nombre et le type d'indicateurs a varié au cours du temps. Aujourd'hui ne sont retenus que les indicateurs les plus pertinents. Leurs compilations et leurs analyses permettent la présentation d'un plan de chasse rigoureux et adapté lors des Conseils Départementaux de la Chasse et de la Faune Sauvage

(CDCFS). Si le cas du cerf a pu être problématique par le passé, la maturité du plan de chasse permet aujourd'hui de considérer les populations de Cerf Elaphe comme maîtrisées. Le sujet est important puisque dans le cadre de la replantation post-tempête, il est nécessaire de porter attention à l'équilibre sylvo-cynégétique.

4 Massifs de présence de populations de cerfs sont distingués :

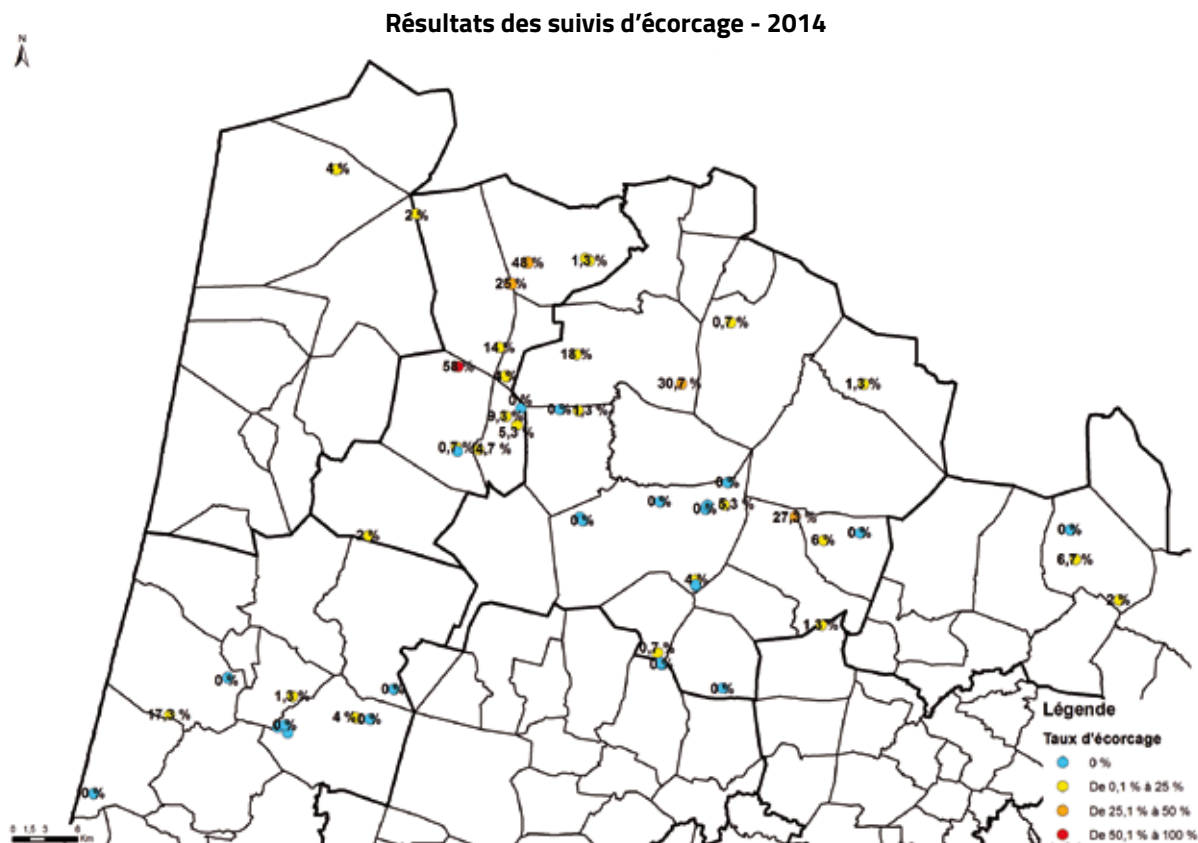
- Le massif Nord Est
- Le massif Nord Ouest
- La Haute Lande
- Le Marensin

Les circuits de comptages cerfs sont donc concentrés à ces endroits et permettent d'explorer une grande partie de ce territoire :



Suivi de l'écorçage

En 2014 une campagne de suivi de l'écorçage a été menée par la FDC40 : les résultats sont croisés avec les données de comptage dans le but d'adapter les plans de chasse.



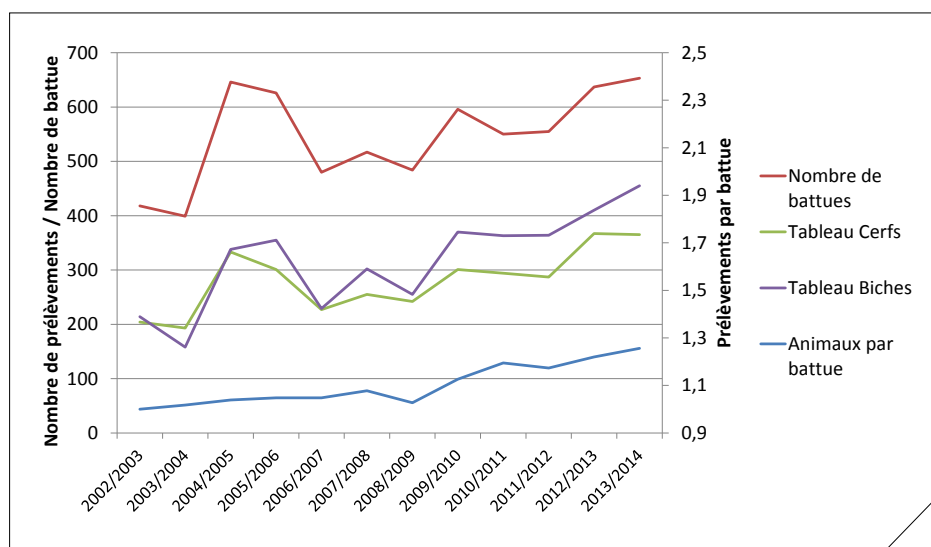
Cette illustration représente le pourcentage de pins écorcés sur un échantillon de parcelles. Il est rappelé qu'un pin écorcé n'est pas forcément un pin mort puisque l'écorçage peut ne concerner qu'une petite partie de la circonférence de l'arbre. Ce suivi permet de cibler des zones où la fédération doit être attentive au sujet de l'établissement des plans de chasse. Bien évidemment ces données doivent être croisées avec les données de comptages nocturnes pour être pertinentes.

A partir des tendances décrites par ces indicateurs, la Fédération propose un plan de chasse orienté vers le maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique lors des CDCFS. Le Préfet valide, sur avis de la commission ou sont représentés l'ensemble des partenaires (Agriculteurs, piégeurs, Associations naturalistes) approuve ou désapprouve les propositions.



L'évolution des réalisations des plans de chasse est la suivante :

Résultats des battues Cerfs et Biches



L'effort de régulation qui a été demandé de 2003 à 2006 a porté ses fruits puisque les populations ont diminué et par conséquent les prélèvements aussi. Un nouvel effort avait été demandé post tempête puisque le contexte avait été favorable à une expansion contenue des populations. Cet effort a été réalisé puisque le nombre de battues a augmenté et la population post-tempête s'est stabilisée. On note que l'ef-

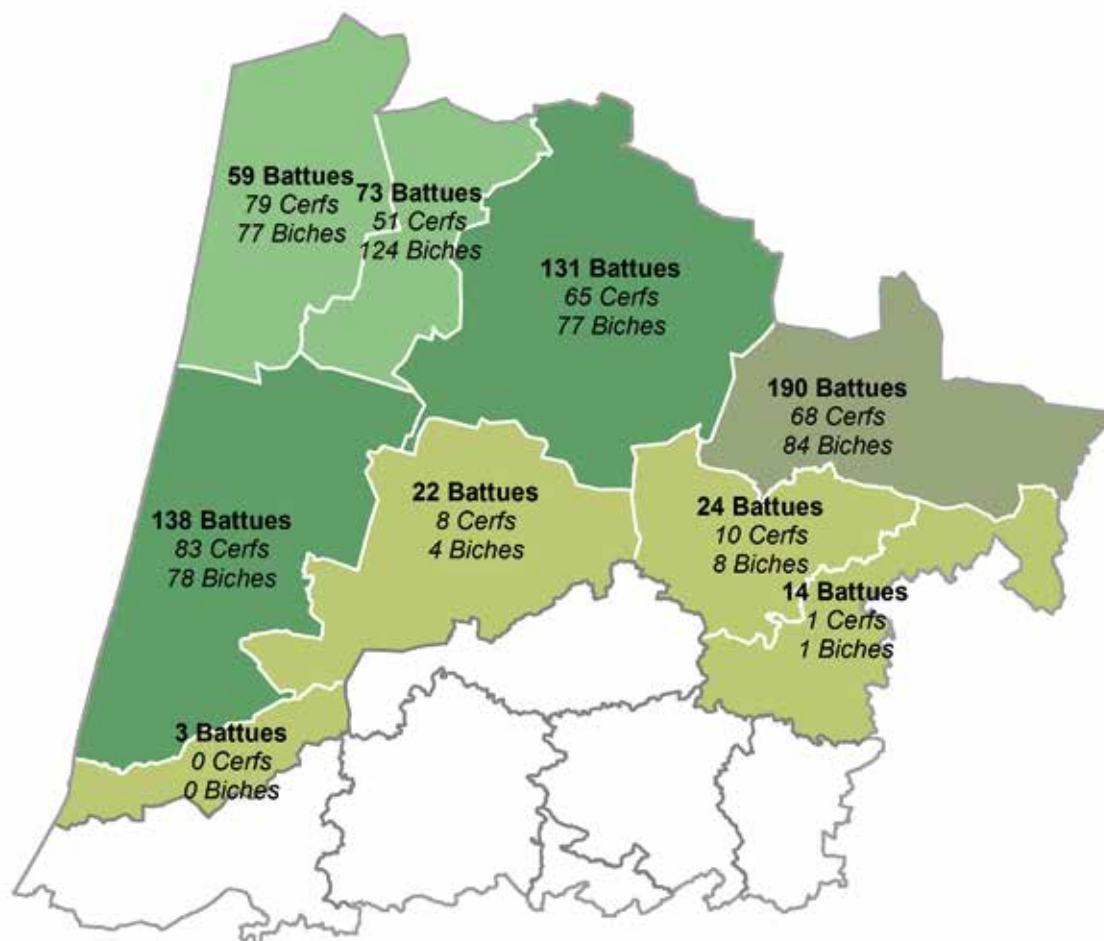
fort nouvellement demandé pour la saison dernière a bien été respecté car l'on observe une augmentation de 20 % des réalisations par rapport à la saison précédente.

Ces réalisations sont détaillées par UG dans le tableau suivant :

UG	Nombre de cerfs	Nombre de biches	Nombre de battues
1	79	77	59
2	51	124	73
3	65	77	131
4	83	78	138
5	8	4	22
6	0	0	0
7	10	8	24
8	68	84	190
9	1	1	14
10	0	0	0
11	0	0	0
12	0	0	0
13	0	0	0
14	0	0	0
15	0	0	3
Total	365	455	653



La carte suivante représente géographiquement le tableau.



Les années à suivre vont être importantes pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La tempête, toujours dans les esprits, reste très présente sur le terrain puisque les replantations sont toujours en cours. Nous sommes dans une période où la prévention des dégâts forestiers est un thème très important. Dans ce cadre, la Fédération tra-

vaille en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine et les 2 autres Fédérations concernées par le massif forestier (Gironde et Lot-et-Garonne) à l'échange d'informations dans le cadre de l'observatoire des cervidés et massif forestier présenté plus loin.



Le Chevreuil (*Capreolus capreolus*)

Le chevreuil, petit cervidé européen, est un herbivore ruminant présent aujourd'hui sur l'ensemble du territoire national. Son alimentation tourne prioritairement autour des végétaux ligneux (ronces, arbustes...) ce qui lui confère un enjeu important sur notre massif forestier, tout particulièrement en cette période de replantation de la forêt. Ceci permet également d'assurer des suivis scientifiques des populations. Cette espèce est soumise au plan de chasse. Depuis 2008 sa régulation s'organise grâce à un plan de chasse réparti sur 3 ans : le plan de chasse triennal.

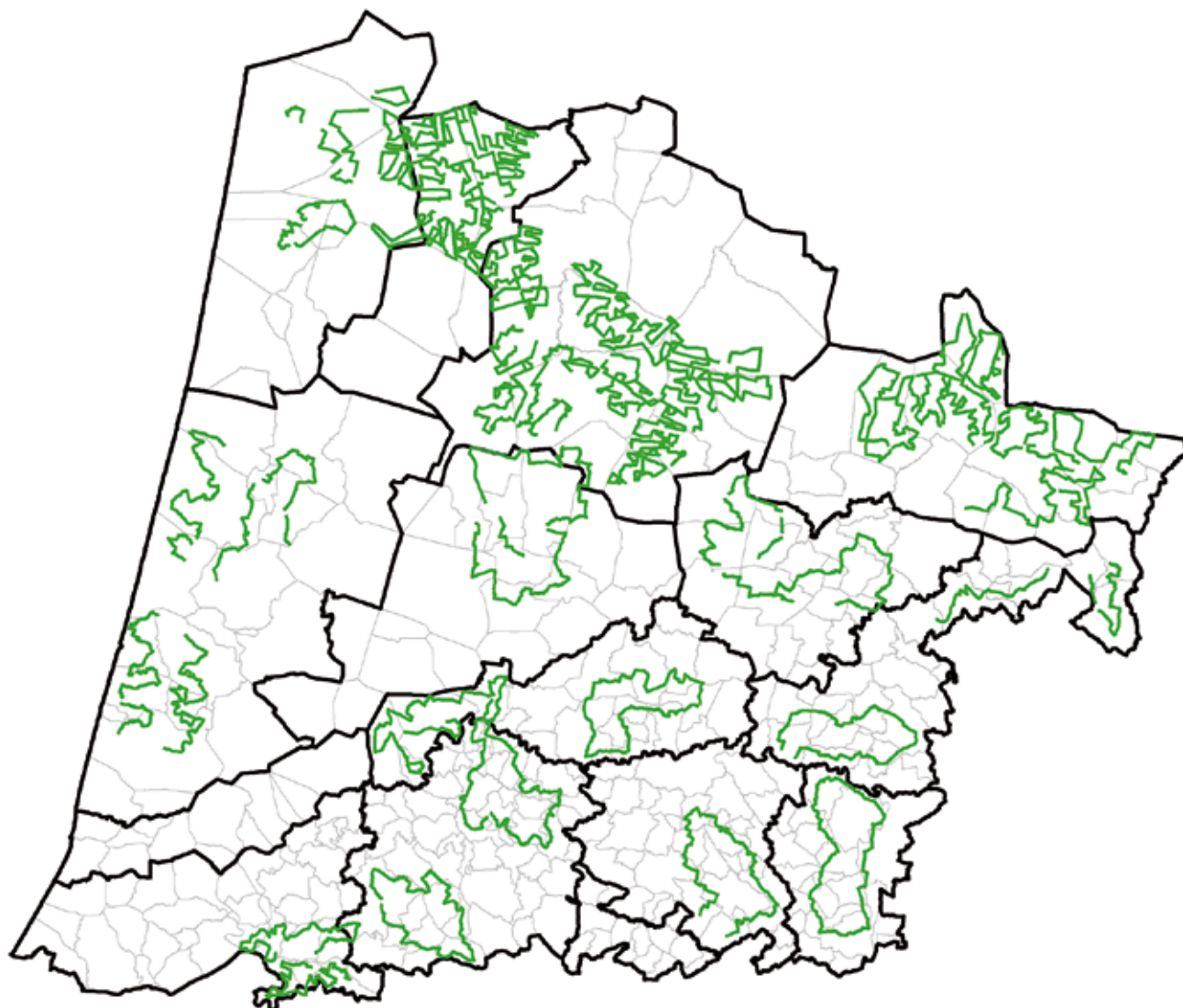


Pour ce faire les indicateurs utilisés sont les suivants :

- Indice Kilométrique Nocturne
- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi des abrutissements
- Eventuellement, le suivi en temps réel des dégâts.

Le chevreuil est présent sur l'ensemble du département, les comptages annuels sont donc réalisés sur l'ensemble du territoire :

Circuits de comptages nocturnes du chevreuil

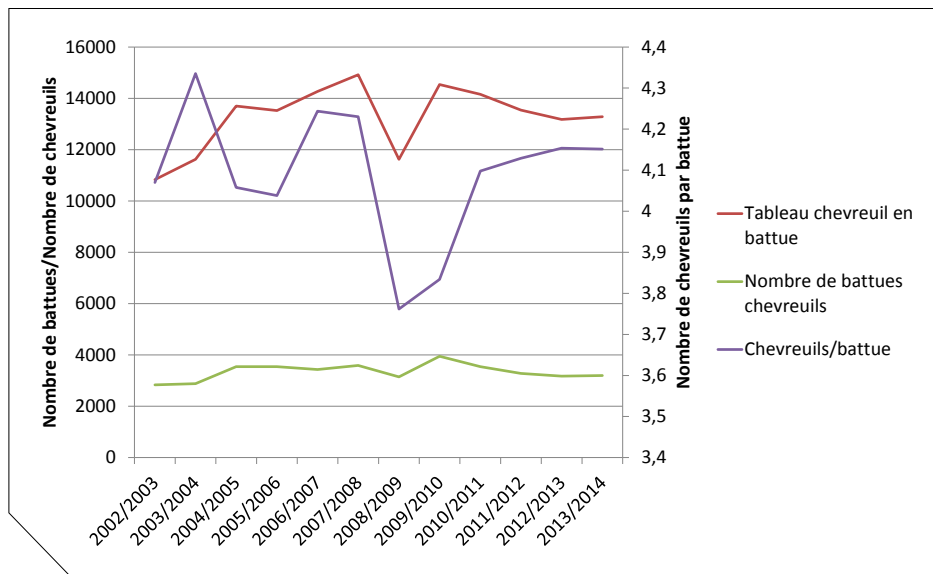


Comme pour le cerf, de la batterie d'indicateurs découle l'estimation du plan de chasse nécessaire à la gestion de l'espèce et au maintien de l'équilibre Agro-Sylvo-Cynégétique. Proposé en CDCFS ce plan de chasse est validé par le Préfet.



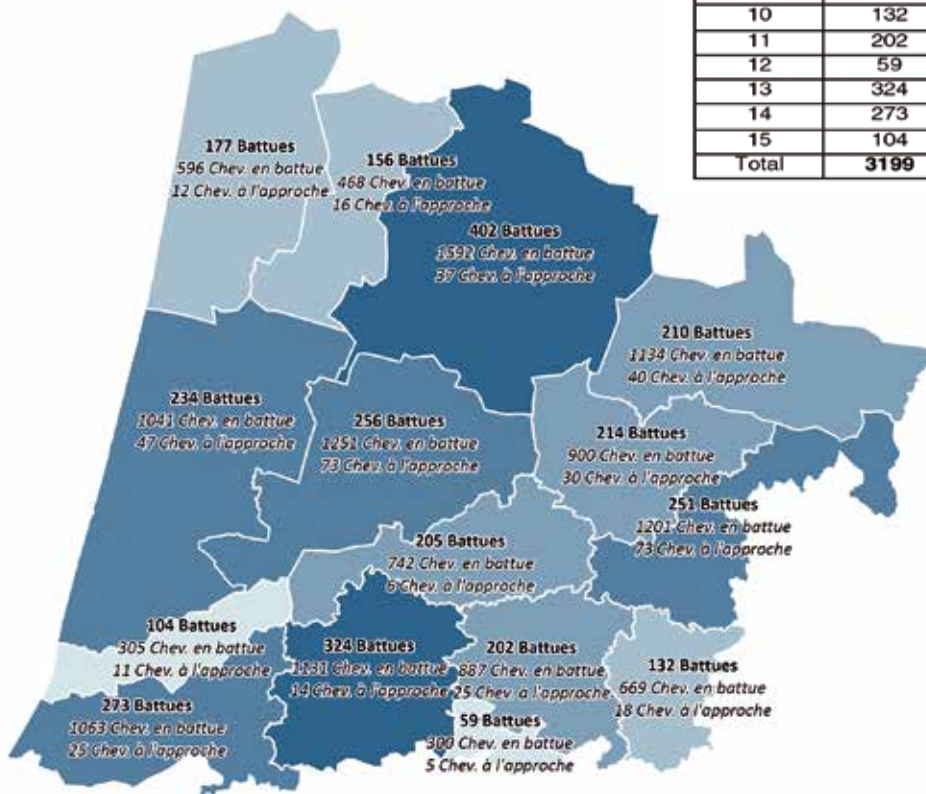
L'évolution des prélèvements de chevreuils sur le département est la suivante :

Résultat des battues chevreuils depuis 2002



Ainsi le nombre de chevreuils prélevés en battues sur le département est important (autour de 14 000). Il est important de constater l'influence de la tempête de 2009 qui a impacté fortement la capacité de réalisation du plan de chasse pour cette espèce. Après une augmentation importante des prélèvements puis une baisse, la tendance actuelle est à la stagnation tant pour les prélèvements que pour le nombre de chevreuils par battues.

UG	Nombre de battues chevreuil	Prélèvements chevreuils en battue	Chevreuils en tir d'été
1	177	596	12
2	156	468	16
3	402	1592	37
4	234	1041	47
5	256	1251	73
6	205	742	6
7	214	900	30
8	210	1134	40
9	251	1201	73
10	132	669	18
11	202	887	25
12	59	300	5
13	324	1131	14
14	273	1063	25
15	104	305	11
Total	3199	13280	432



Au sujet du tir d'été, depuis son instauration à la saison 2008 les prélèvements en tir d'été presque doublé mais reste encore relativement faibles. Plus important encore, le nombre de communes (tous dé-

tenteurs de droit de chasse confondus) présentant au moins un chevreuil en tir d'été est encore limité (23 % des communes).

	Prélèvements	Communes présentant un prélèvement tir d'été
2008	235	54
2009	205	53
2010	224	54
2011	260	58
2012	406	75
2013	432	77

La fédération encourage la réalisation du tir d'été car il est un complément intéressant aux prélèvements en battues, c'est également un mode de chasse pouvant attirer une population plus jeune. De plus dans le cadre du projet Addichasse la mise à disposition de bracelets présente de nombreux intérêts que les territoires ne devraient pas négliger. Il est également rappelé que, comme son nom ne l'indique pas, le tir d'été peut être réalisé en hiver. Par abus de langage, nous appelons tir d'été les prélèvements réalisés à l'approche ou à l'affût durant l'ouverture anticipée, durant cette période le chasseur doit figurer sur une liste définie par le détenteur de droit de chasse. Après cette période le tir à l'approche et à l'affût est tout à fait possible sans autorisation particulière si ce n'est de déterminer un ou plusieurs bracelets de plan de chasse.

Un apprenti pour le suivi des populations

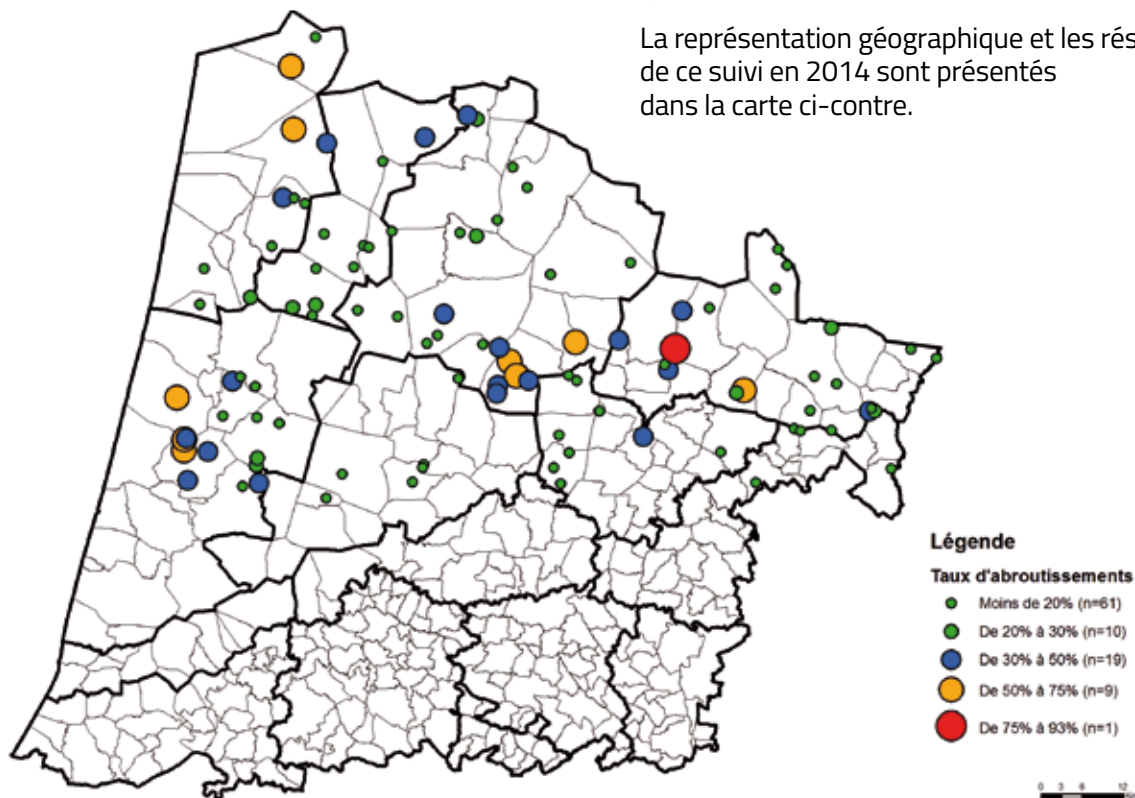
Dans le cadre des suivis de populations de cervidés, la Fédération réalise un suivi précis des taux d'abrutissement sur des parcelles du massif forestier landais préalablement échantillonnées. Dans le cadre de la replantation forestière, la Fédération s'est dotée d'un apprenti en BTS GPN afin d'assurer une disponibilité importante pour ce dossier. Pour une durée de 2 ans, Yann PATRON va évaluer des taux d'abrutissements, les analyser et permettre un suivi précis des populations de cervidés sur le massif Forestier. Ce travail est possible grâce au partenariat avec l'observatoire des dégâts de gibier.

Pour l'année 2014, 100 parcelles, représentant une surface de 981,5 Ha ont été prospectées afin d'établir un taux d'abrutissement moyen par unité de gestion.

UG	abrutissement/parcelle moyen	Surface (Ha)
1	21,3 %	213,03
2	16,6 %	134,47
3	21,8 %	249,18
4	31,3 %	83,63
5	15,1 %	47,16
7	12,4 %	74,79
8	24,7 %	149,04
9	6 %	30,2

Le taux moyen d'abrutissement reste contenu, d'un point de vue global la situation est maîtrisée.





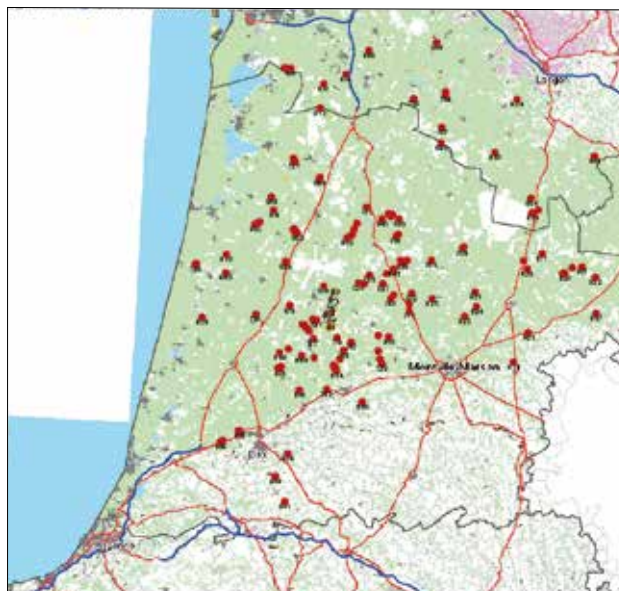
Bien évidemment ces résultats nécessitent d'être croisés avec les données de recensements nocturnes pour être pertinents. C'est l'analyse de l'ensemble de ces indicateurs qui permet d'établir les plans de chasse au plus près de la réalité du terrain.

Observatoire des dégâts de gibier

Depuis 2010, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ainsi que les autres Fédérations concernées par le massif des Landes de Gascogne sont engagées dans **L'observatoire Cervidés et Massif Forestier des Landes de Gascogne**. Cet observatoire, encadré techniquement par le GIP Atégéri, est un partenariat en vue d'échanger des données afin d'adapter au mieux les populations de cervidés aux enjeux du reboisement post tempête. De plus cet observatoire permet aux organisations forestières de renseigner d'éventuels dégâts de cervidés sur les replantations.

Il s'agit principalement d'un site internet, animé par des rencontres, qui permet d'échanger et de partager des données sur le reboisement et les plans de chasse. Ce type de travail permet de présenter une réactivité importante vis-à-vis de problèmes ponctuels. Les Fédérations de chasse d'Aquitaine espèrent également pouvoir engager grâce à l'observatoire un travail sur le milieu forestier suite aux reboisements post-tempête (clauses de diversification, présence de feuillus dans les parcelles...)

Ci-dessous : la carte des dégâts renseignés durant l'année 2014 :



Eu égard à la taille du département et de l'intensité du reboisement, le nombre de remontées en termes d'abrutissement (faussement assimilé aux « dégâts » par l'observatoire) est faible, et ce, malgré l'insistance très importante des institutions forestières, auprès des propriétaires (et même auprès de la DFCI), à faire remonter des plaintes de dégâts.

Le Sanglier (*Sus scrofa*)

Le sanglier est un mammifère omnivore inféodé aux milieux boisés caractérisé par la variabilité de sa productivité liée à la disponibilité alimentaire, sa préférence allant vers les fruits forestiers puis vers les céréales (notamment le maïs).

La gestion du sanglier est un dossier sensible. L'augmentation nationale des populations de sangliers ne se répercute pas de manière neutre dans le département landais.

En raison de son assolement très particulier, unique en France, les conséquences des forts noyaux de populations sont rapidement problématiques. Une agriculture uniforme et à valeur ajoutée importante, une pinède pauvre en nourriture forestière, obligent une gestion en flux tendu des populations. A cela s'ajoute un contexte de chasse lui aussi particulier. La chasse du sanglier dans les landes ne présente pas un attrait aussi important que dans le nord du pays. La gestion



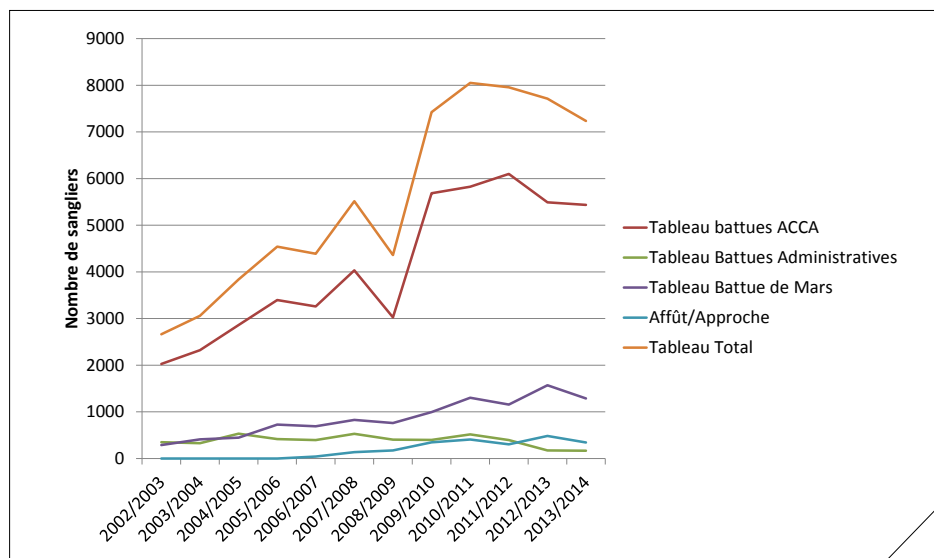
est donc compliquée et nécessite une implication de l'ensemble des partenaires du monde rural ce qui n'est pas toujours évident.

La gestion cohérente des populations de Sangliers ne s'organise alors qu'à partir du volontariat et de la sensibilisation des chasseurs.

En ce qui concerne les suivis, les indicateurs utilisés sont les suivants :

- L'analyse des carnets battue
- Le contact avec les détenteurs de droits de chasse
- Le suivi en temps réel des dégâts

Tableau de chasse sangliers



On observe la répercussion de la tempête Klaus sur la possibilité de régulation de l'espèce à la saison 2008/2009. On observe également que l'effort a été considérable les saisons suivantes pour contrecarrer cette incidence.

De plus il semblerait que la technique de l'affût (qui regroupe en réalité affût et approche) présente un engouement croissant, que la Fédération encourage puisqu'il concourt à la régulation de cette espèce et peut au moins sécuriser les champs présentant une sensibilité aux dégâts.

Après une augmentation quasi exponentielle des prélèvements de sangliers (en excluant le phénomène tempête) on observe depuis 3 saisons une baisse du nombre de prélèvements. Le nombre de sangliers tués pour la saison 2013/2014 est 10% plus faible que celui en 2010/2011. Cette baisse peut être expliquée par plusieurs facteurs. Lassitude des chasseurs, baisse des effectifs dans certains secteurs, difficultés de prélèvements dus au milieu ou à l'âge croissant des chasseurs. La fédération suit avec attention ce phénomène.



Cependant, c'est tout de même un tableau de chasse important qui est réalisé sur notre territoire, même s'il est loin des prélèvements d'autres départements. Pour information pour la saison 2013/2014 le tableau de chasse sanglier landais est le 21ème plus important de France pour le territoire de chasse le plus vaste au niveau national (source FNC) (17ème

plus important pour la saison 2012/2013).

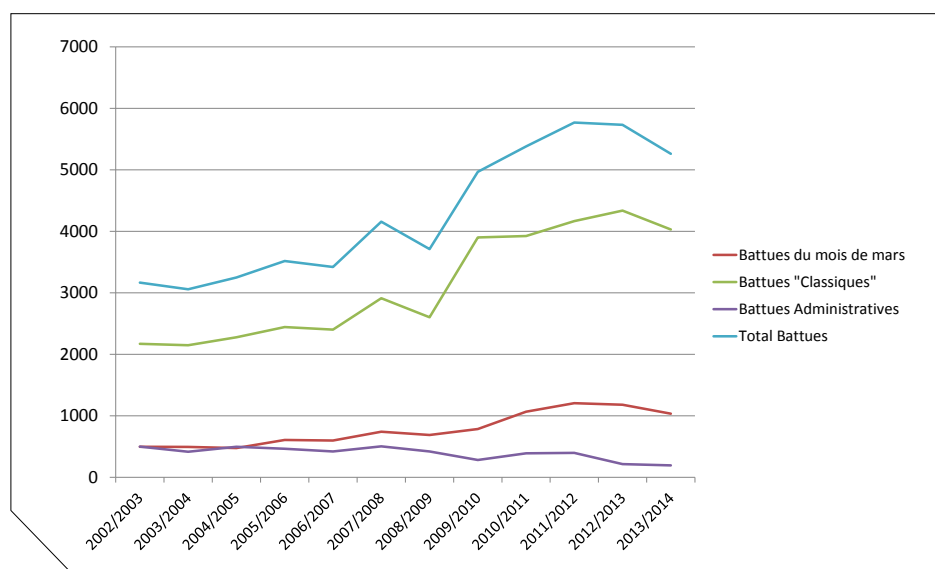
Cet état de fait traduit une pression de chasse importante dans un contexte où la réalisation est de plus en plus difficile (Nombre de chasseurs qui diminue, urbanisation galopante, contraintes administratives).

Le nombre de battues au sanglier réalisé au cours de la saison est le suivant

	Battues ACCA	Battues Administratives	Battues mois de Mars	Total
2013/2014	4031	194	1036	5261

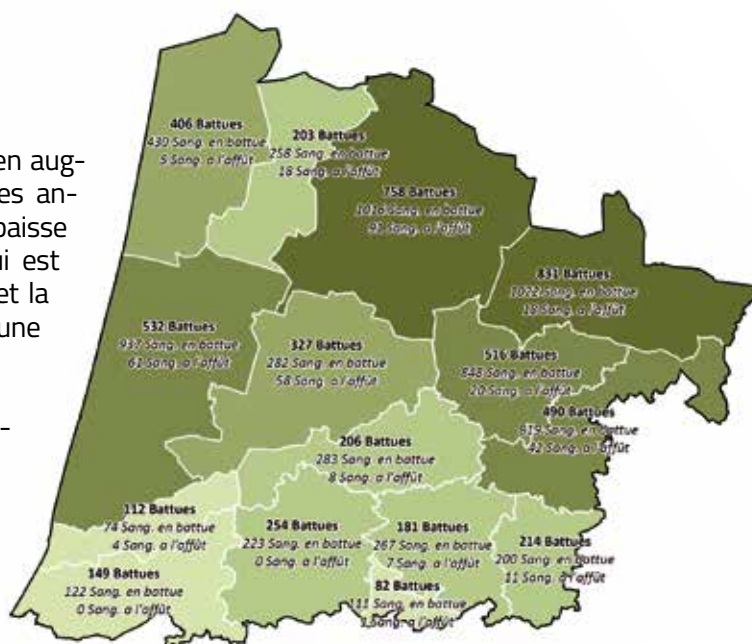
Ce sont donc 5261 battues au sanglier qui ont été réalisées dans le département au cours de la saison 2013/2014 soit un nombre légèrement inférieur à la saison précédente.

Evolution du nombre de battues au sanglier



La pression de chasse sur cet animal était en augmentation constante depuis de nombreuses années, cependant cette année présente une baisse du nombre de battues. L'effort humain qui est porté sur cette espèce reste considérable, et la Fédération espère qu'il ne va pas entraîner une rupture sur la sociologie des chasseurs.

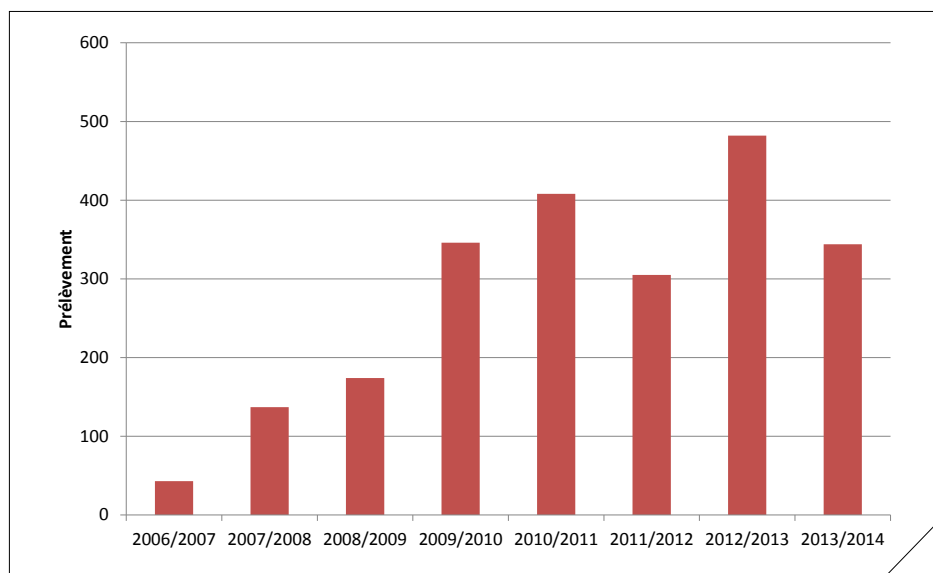
La répartition des battues au sein du département est la suivante :



Pour la saison 2012/2013 48 ACCA et 13 détenteurs de droit de chasses privées ont noté des prélèvements à l'affût. Ce type de prélèvements stagne, voire diminue. La fédération encourage son dévelop-

pement, car face à l'enjeu que représente le sanglier, toutes les manières de prélever sont importantes à prendre en compte.

Evolution des prélèvements à l'Affût



Analyse sanitaire

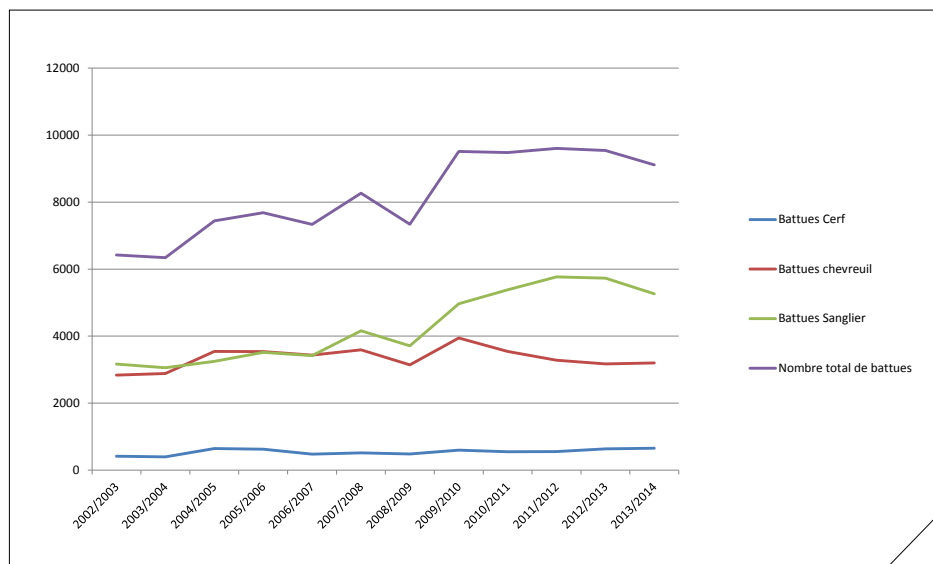
Les chasseurs étant en contact direct avec la faune sauvage, ils constituent une source importante d'information sur l'état sanitaire des populations. Par exemple la Fédération est engagée depuis 5 ans dans l'entretien d'une sérothèque sur 5 espèces : cerf, sanglier, chevreuil, lièvre, renard.

La sérothèque est la conservation d'échantillons de sang d'animaux prélevés à la chasse. La constitution d'une telle banque de sang, nous permet de stocker l'information sanitaire afin de pouvoir être réactifs en cas de problème.

Cette action est nationale car plusieurs départements en France la pratiquent.

Bilan grand gibier 2014 :

Evolution du nombre de battues réalisées dans les Landes depuis 2002/2003



Espèce	Nombre de Battues	Tableau Battues	Tableau total (avec affût approche)
Sanglier	5 261	6 892	7 326
Chevreuil	3 199	13 280	13 712
Cerf	563	820	820
Renard	1 897	2 164	2 164

La pression de chasse sur le grand gibier est donc importante dans notre département puisque ce sont **9 023 battues** au grand gibier qui ont été organisées lors de la saison 2013/2014. A cela s'ajoutent les 1897 battues au renard. Il semblerait qu'après un accroissement important, puis une stagnation autour de 10 000, le nombre de battues dans les Landes soit en diminution.

Cette baisse semble principalement due à la baisse du nombre de battues sanglier, puisque les autres chasses collectives (cerf et chevreuil) augmentent légèrement. Nous espérons, que la pression mise sur les chasseurs pour la régulation des espèces causant des dégâts forestiers ne soit pas la conséquence de la diminution du nombre de battues sanglier.

Nous insistons sur le fait qu'avec 330 communes nous présentons une moyenne de 33 battues par communes organisées au cours de la saison. L'effort fourni par les territoires à l'échelle du département est donc considérable. La demande incessante d'augmenter la pression de chasse devient de moins en moins recevable.



La plupart de données utilisées pour étudier l'évolution des prélèvements et du nombre de battues est possible grâce au retour du carnet battue. Pour rappel, le retour des carnets battues est obligatoire d'après le schéma départemental de gestion cynégétique. Un premier bilan doit être retourné à la suite de l'ouverture anticipée (15 Août). Le bilan total, lui, doit être retourné après les battues de destruction de mars et avant le 10 avril. Cependant nous déplorons un certain manque de rigueur dans ce retour : quelques ACCA (toujours les mêmes) semblent présenter des difficultés à renvoyer ces bilans, mais c'est surtout les détenteurs de droits privés qui sont les (très ?) mauvais élèves de cette procédure. Hors de question ici de généraliser mais pour la saison 2013/2014 sur 146 territoires privés seuls 37 carnets (25%) ont été retournés, c'est inadmissible, et nous rappelons que des sanctions peuvent être prises pour un tel comportement négligent.

Carnet de battue en ligne

Dans un but de faciliter la saisie des prélèvements et de pouvoir être plus réactif sur le suivi de ces prélèvements, la fédération teste l'utilisation d'un Carnet de battue en Ligne. Accessible depuis le site internet de la Fédération, il permet aux ACCA de renseigner les résultats de leurs battues (battue par battue).

Au cours de la Saison 2013/2014, 109 ACCA et 4 territoires en opposition ont utilisé le carnet de battue en ligne, les retours sont plutôt mitigés, la fédération va travailler avec le prestataire pour une simplification de la saisie.

Le petit gibier sédentaire

Le petit gibier sédentaire tient une place importante auprès des chasseurs. Cependant, les habitats favorables à ces espèces ont fortement régressé depuis de nombreuses années entraînant de ce fait un déclin de ces espèces et de la biodiversité en général.

La Fédération s'engage pour favoriser l'implantation et la conservation des habitats nécessaires, au faisan, lièvre, lapin de garenne, aux oiseaux migrateurs et à la petite faune en général. Sont également mis en place des projets particuliers, localisés pour le développement de certaines espèces de petit gibier sédentaire. A cela s'ajoutent des suivis réguliers afin de suivre l'évolution des espèces.

L'activité de la Fédération se tourne ainsi vers une démarche de développement d'une chasse durable et d'avenir. Il semblerait d'après de nombreuses enquêtes (voir Etats Généraux de la Chasse) que **l'attrait de la chasse auprès des jeunes passe par le petit gibier**, et donc par le maintien de ses populations.

Le Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*)

Le lièvre appartient à la famille des Léporidés, c'est un animal principalement nocturne, qui passe la journée au repos dans un gîte. Il affectionne les grands espaces dégagés.

La chasse du Lièvre dans le département des Landes se pratique principalement par petites équipes à l'aide de chiens courants, ce qui est également considéré comme une chasse traditionnelle puisqu'avant la progression du grand gibier le lièvre était une des espèces les plus chassées au chien courant.

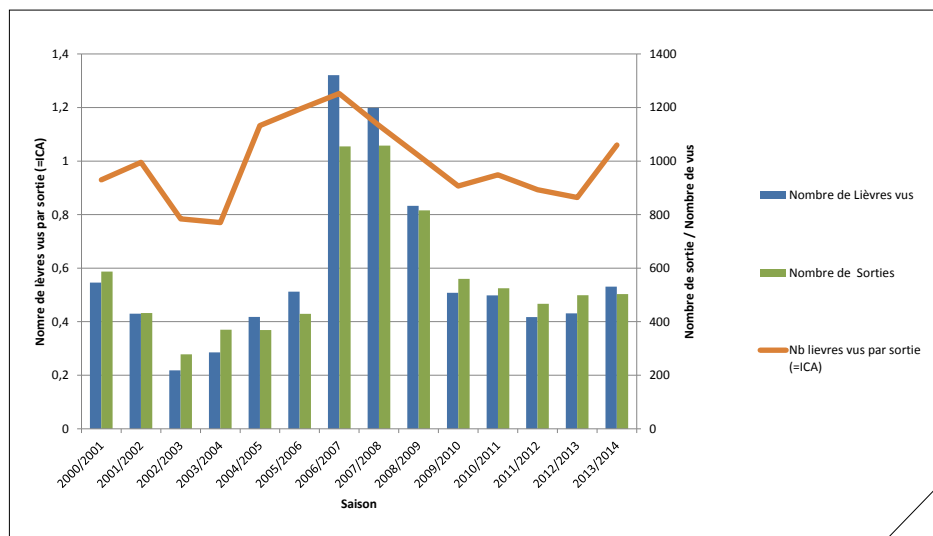


La pratique de cette chasse est fortement encadrée sur une grande partie du territoire. Des suivis sont réalisés par la Fédération.

Les populations de lièvre d'Europe connaissent d'une année à l'autre des fluctuations importantes d'effectifs qui, pour une grande part, sont liées à des variations de leur succès de reproduction. Le pourcentage de jeunes dans le tableau de chasse est un indice du succès de la reproduction. Pour cela s'est constitué au sein du département des Landes un "réseau lièvre". Les personnes adhérentes à ce réseau nous fournissent plusieurs informations. Les deux plus importantes sont :

- Le nombre de lièvres rencontrés par sortie. Cette information nous permet de calculer l'Indice Cynégétique d'Abondance (nb lièvres vus par sortie). Il permet d'estimer et d'évaluer l'état des populations de lièvres par grandes zones :

Nombre de lièvres vus par sortie (=ICA)



Ce graphique montre l'évolution de l'Indice cynégétique d'abondance et présente également l'évolution du nombre de sorties recensées par les différentes équipes, dont le nombre est variable.

L'indice cynégétique d'abondance de la saison 2013/2014 est bon car il montre une remontée des animaux vus par sortie, très probablement corrélée avec les effectifs de lièvre. La période est favorable au lièvre. Cependant la fédération pondère ces résultats. Certes le lièvre remonte après une baisse continue, mais ceci est très probablement dû à l'ouverture importante du milieu qu'a pu causer la tempête de 2009. Qu'advient-il de ces bons résultats lorsque les reboisements post-tempête seront terminés.

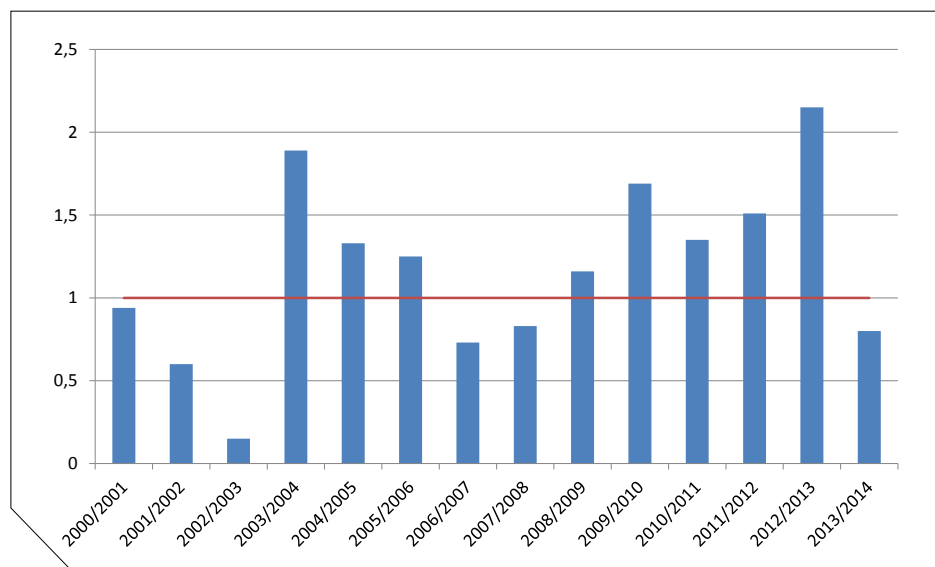
Aujourd'hui c'est la baisse du nombre de sorties qui inquiète l'équipe fédérale. Le nombre d'équipes s'impliquant dans le suivi des populations de lièvres est faible et est de plus en plus difficile à mobiliser. De plus il semblerait que de plus en plus

d'équipes de chasseurs de lièvres s'orientent préférentiellement vers la chasse du sanglier. La Fédération connaît alors des difficultés croissantes pour récupérer des données sur cette espèce.

Si vous faites partie d'une équipe et que vous ne participez pas encore au suivi (recensement des sorties de chasse, du nombre de lièvres vus et prélevés, et envoi régulier de pattes) vous pouvez contacter la Fédération. La qualité des données tient compte du nombre d'équipes participant au suivi.

■ **L'Age ratio :** Menée depuis la saison 96/97, l'analyse des pattes de lièvres permet par analyse tactile de déterminer l'âge des lièvres prélevés. On détermine alors le pourcentage de jeunes (Age/Ratio) ce qui nous renseigne ainsi sur le succès de la reproduction. Chaque année, c'est approximativement une centaine de pattes de lièvres qui sont récupérées (aux alentours du 11 novembre) et analysées par la Fédération.

Age/ratio des lièvres par saison

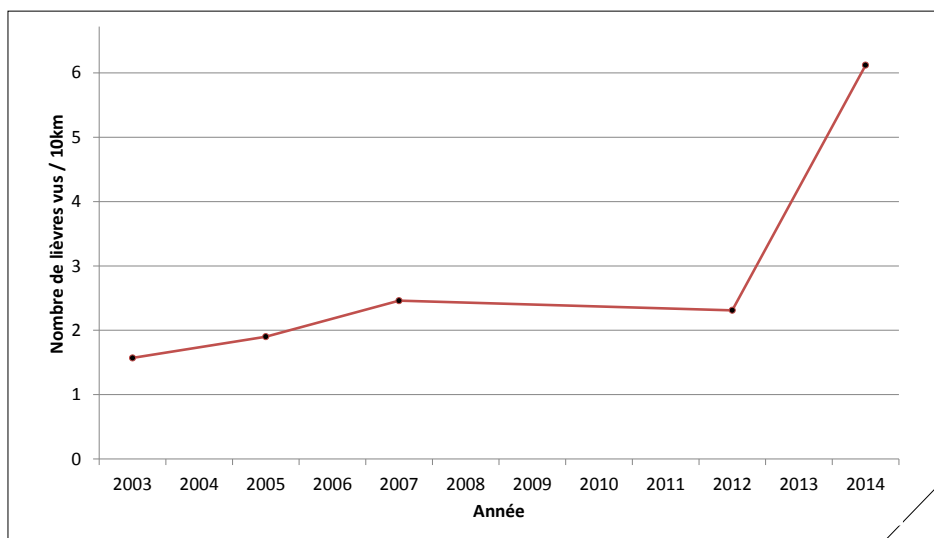


On remarque la variabilité d'une année sur l'autre du succès de la reproduction qui est caractéristique de l'espèce.

Ce succès de la reproduction est analysé en fonction de l'écart de l'âge/ratio par rapport à 1. De manière simplifiée : si l'âge/ratio est supérieur à 1, il y a plus de jeunes que d'adultes, la reproduction a assuré son rôle de développement de l'espèce. Si l'âge/ratio est inférieur à 1, il y a plus d'adultes que de jeunes, le développement de l'espèce n'est pas certain.

■ A cela s'ajoutent les observations faites lors des comptages de nuit (lk Chevreuil ou cerf), ainsi que des comptages nocturnes spécifiques sur certains territoires. Ces données de comptages permettent d'affiner l'état des populations sur les territoires

Evolution du nb de lièvres aux 10 km en Haute Lande



Le graphique ci-contre présente l'évolution de l'indice lièvre de 2003 jusqu'au début d'année 2014.

Les comptages nocturnes mettent en évidence une réelle explosion du nombre de lièvres présent sur le territoire de la Haute Lande. Nous portons, tout de même, l'attention sur le fait que ce développement, probablement dû à l'ouverture des milieux suite à la tempête et risque fortement de ne pas durer.

Ainsi pour la saison 2013/2014, On constate un effet plutôt inhabituel, la population de lièvre semble être importante comme le montre l'indice cynégétique d'abondance (ICA). En revanche la reproduction de l'année 2013 semble avoir été plutôt mauvaise (âge ration inférieur à 1). Il est donc possible que l'augmentation des effectifs observée ralentisse aux cours des saisons suivantes.

GESTION

En termes de gestion la Fédération s'appuie sur 2 Groupements d'Intérêt Cynégétique (G.I.C.)

LE GIC de la Lèbe

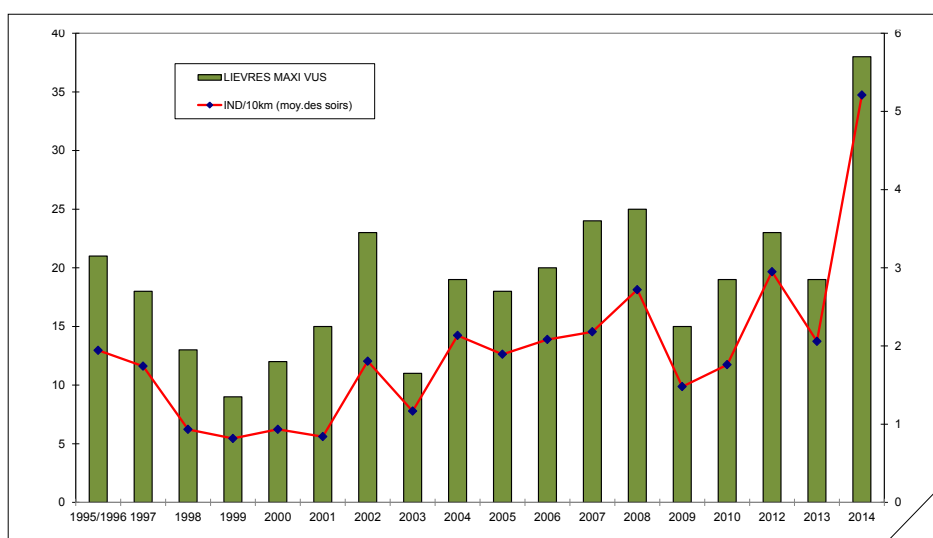
Le GIC de la Lèbe est composé, en 2014, de 100 communes unies par une gestion commune du Lièvre. La chasse du lièvre sur ces communes est soumise au Prélèvement Maximum Autorisé de 1 lièvre par jour et par équipe sur toute la saison. Cette saison s'étendait cette année du 22 septembre 2013 au 12 janvier 2014. Du 12 janvier 2014 au 28 Février 2014 seule la poursuite était autorisée les mercredis, samedis et dimanches, sans fusil ni prélèvement.

LE GIC des 4 chemins

Formé de 4 communes (Arsague, Castel-Sarrazin, Pomarez, Tilh) ce GIC a fait l'objet d'une réintroduction de l'espèce lièvre il y a de cela 20 ans. Pour cela, il intègre 2 composantes.

- Une composante de suivis, puisque sont réalisés chaque année des comptages nocturnes de lièvres sur des circuits prédéfinis. Les résultats d'observation depuis 1995 sont présentés dans le graphique suivant :

Résultats des suivis nocturnes de lièvres sur le GIC des 4 chemins depuis 1995



Sur ce territoire pourtant situé dans le sud du département, on observe une augmentation importante des observations pour la dernière saison.

■ Une composante de gestion puisque la chasse au lièvre sur ces communes n'est ouverte que 2 jours par an (le 1er et 8 décembre pour la saison 2013/2014) pour 4 lièvres par saison sur l'ensemble du GIC (1 par commune) régulés par plan de chasse.



Le Faisan (Phasianus colchicus)

Le faisan espèce exogène au territoire national, est une espèce emblématique de la chasse. Il constitue un des petits gibiers qu'une grande partie des chasseurs affectionne particulièrement.

Le suivi du faisan est un sujet important pour la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. La volonté fédérale n'est pas de faire du faisan un gibier de tir mais bien d'aider à l'introduction de l'espèce en tant que telle. Pour cela elle s'appuie sur le parc d'élevage de Pouydesseaux (voir chapitre structures connexes).

La gestion du faisan par la Fédération, au jour d'aujourd'hui est principalement organisée autour de l'animation de territoires souhaitant implanter cette espèce.

Trois projets de développement du petit gibier, notamment le faisan, étaient en cours en 2014.

Le Lapin de Garenne (Oryctologas cuniculus)

Peu d'actions de suivi sont encore engagées en faveur du Lapin, si ce n'est un suivi dans le cadre de l'organisation de la gestion de ce gibier classé comme potentiellement nuisible au niveau national. Lors des Commissions Départementales le relevé de la présence de lapins ainsi que l'estimation des dégâts qu'ils génèrent font que son classement en nuisible est réparti de manière hétérogène entre le nord et le sud du département.

La Fédération propose son expertise pour aménager le milieu de manière à favoriser cette espèce (réouverture du milieu, aménagement de lisière de forêt, suivi des animaux domestiques en divagation). Cependant, les effectifs initiaux restent très faibles.



Le petit gibier sédentaire est un thème d'intérêt pour la fédération et les chasseurs. Les modifications des milieux, des paysages, et des pratiques agricoles semblent avoir joué un rôle dans la diminution généralisée des populations, pour cela, la Fédération s'implique également depuis de nombreuses années pour essayer de faire évoluer les réglementations instaurées par les politiques agricoles.



LES MIGRATEURS TERRESTRES

Le gibier migrateur terrestre est un enjeu patrimonial et culturel majeur pour la chasse landaise.

Dans le sud-ouest, site majeur d'hivernage d'espèces migratrices, les chasseurs doivent faire valoir leur expertise en ce qui concerne, le pigeon ramier, l'alouette et la bécasse. Des moyens importants sur le plan technique sont déployés par la Fédération pour obtenir une connaissance fine de ces espèces.

Méthodes de suivi :

Dans le cadre du suivi des principaux migrateurs terrestres, la méthodologie utilisée correspond à des méthodes classiques de suivi, utilisées sur tout le territoire départemental mais également national. Elles se déclinent ensuite dans leur application et dans leur technicité pour s'adapter au contexte de l'espèce et du milieu concerné.

Les deux principales méthodes de suivi des oiseaux migrateurs sont les suivantes :

■ **Le comptage :** Méthode classique qui apporte une information exhaustive et complète sur la richesse des sites en termes d'accueil d'espèces migratrices. Tout site peut être pris en considération, de la réserve de chasse à la réserve naturelle en passant par la simple parcelle agricole. Analysé au niveau global, sur l'ensemble d'un territoire et comparé aux années précédentes, le comptage permet d'obtenir une indication précise sur la présence d'animaux sur l'ensemble du territoire, de la « qualité migratoire » de l'année en cours ainsi que le suivi des grandes tendances d'évolution.

■ **Le baguage :** Le baguage est un partenariat international pour le suivi des espèces migratrices. Il s'agit de capturer des animaux et de leur fixer une bague sur la patte. Cette bague permet de faire le lien entre l'espèce et le lieu et la date de capture. Dans le cas d'oiseaux de taille petite à moyenne, l'analyse n'est possible que si la bague est retournée après prélèvement sur un animal mort ou bien lue lors d'une capture pour le baguage par exemple. Dans le cas d'oiseaux de taille importante, la taille des bagues peut permettre une lecture à distance de celle-ci. Toute information sur une bague (récupération ou lecture) doit être retournée auprès de la Fédération qui fera le lien avec les instances officielles.



Dans le cadre des programmes de baguage, il est clair que dans le cas d'animaux de petite à moyenne taille (bagues non lisibles à distance), l'activité chasse est indispensable à la récupération de bagues et donc à la compréhension des phénomènes migratoires. Ainsi nous invitons tous les chasseurs à retourner auprès de la Fédération les bagues qu'ils récupèrent. Il suffit d'envoyer la bague, ou simplement les inscriptions qu'elle présente (en veillant à les recopier de manière scrupuleusement juste et lisible) ainsi que l'espèce concernée. Vous y précisez votre nom et adresse afin que l'on vous retourne l'ensemble des informations concernant l'animal. Pour plus de réactivité, vous pouvez également joindre votre adresse Email.

L'analyse et le suivi de populations de migrateurs dans les Landes s'organisent préférentiellement selon les grandes zones géographiques, nous rappelons leur disposition ci-dessous :



La Palombe (Columba palumbus)

Le pigeon ramier, communément appelé Palombe dans le Sud-Ouest est un oiseau migrateur devenu parfois sédentaire dans les pays tempérés. Cette espèce est emblématique sur notre territoire et suscite un engouement et une fascination remarquable.

La chasse à la palombe est bien plus qu'une chasse sur notre territoire, c'est une culture à part entière. Nous en voulons pour preuve sa diversité d'applications. Palombière au filet, au fusil, pylônes, sont autant de techniques issues de nombreuses années de transmission d'expérience.

La chasse à la palombe est LA chasse emblématique du Sud-Ouest et de notre département. La perte massive de validations (environ 2000) la saison suivant la tempête et donc la destruction de nombreuses palombières en est une bien triste preuve. La Fédération encourage les chasseurs à faire perdurer cette tradition et à la transmettre aux générations suivantes.

Le suivi de cette espèce concerne son hivernage sur notre territoire ainsi que sa migration. Une grande partie de ces travaux sont réalisés dans le cadre du Groupement d'Investigation sur la Faune Sauvage palombe.

Le GIFS

Pour pérenniser les actions engagées sur la palombe, 13 Fédérations du Sud-Ouest Midi Pyrénées et Aquitaine) ont créé un outil d'acquisition de connaissance sur cette espèce. C'est le GIFS. Structure associative, qui travaille sur le suivi des populations, leur variabilité génétique, les protocoles ainsi que les outils de gestion durable.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes participe activement aux travaux du GIFS Palombe dans le cadre du suivi de la migration. Pour cela deux grands ateliers permettent le suivi précis de la migration

Les comptages aux cols durant les mois de migration des palombes (octobre et novembre), réalisés par les personnels des Fédérations participantes. La pose de balises Argos. Pour un suivi longue distance

et dans la durée le GIFS utilise la technologie Argos. Des palombes capturées (notamment lors du Bagueage de Banos) sont équipées de balises de petite taille. Elles sont suivies précisément et remettent aujourd'hui en question les idées reçues sur la migration.

Pour plus de détails vous pouvez suivre les travaux du GIFS sur le site internet :

<http://www.gifs-france.com/>

N'hésitez pas à contacter le gifs :
contact@gifs-france.com



Suivi de l'hivernage

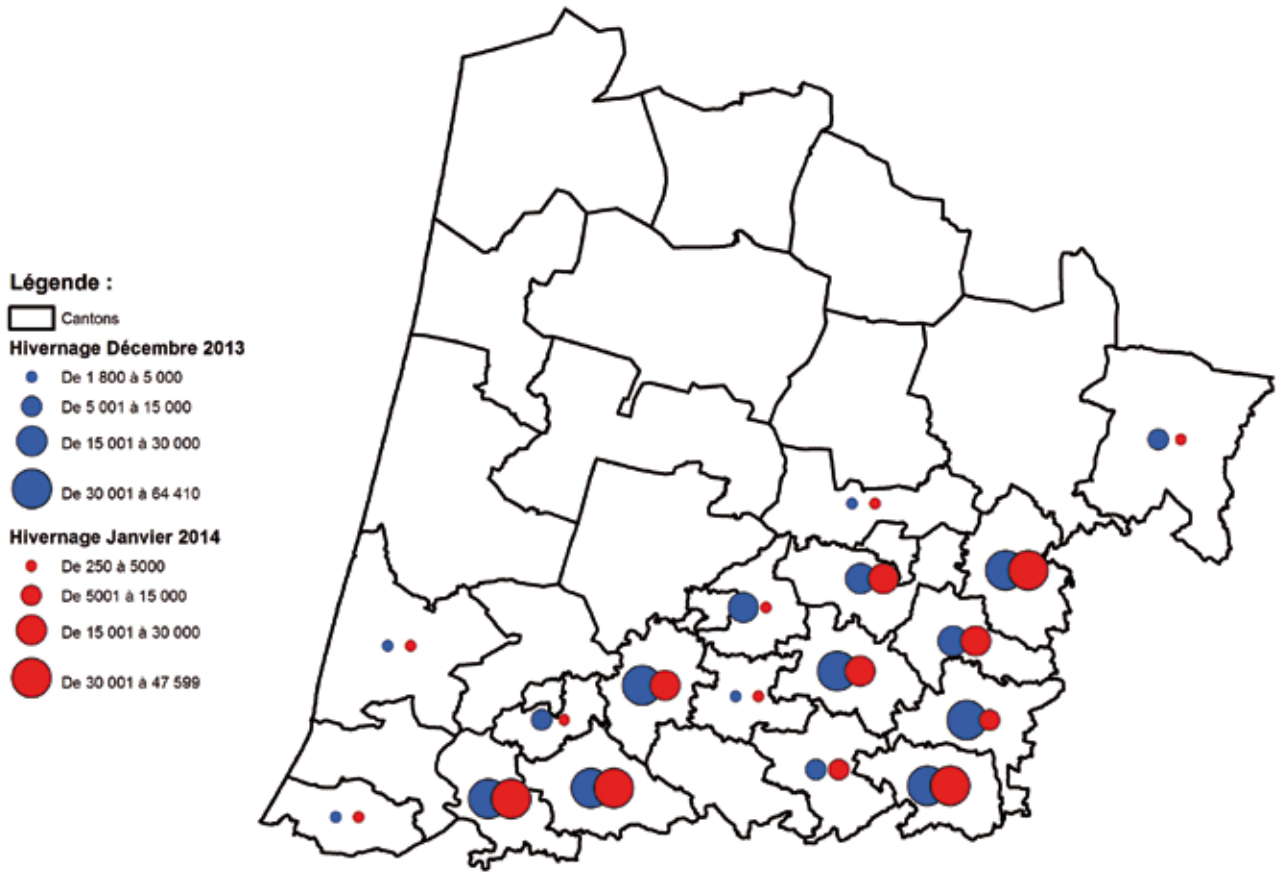
Le suivi de l'hivernage correspond au dénombrement des oiseaux passant l'hiver sur notre territoire, c'est donc principalement par le comptage que peut être évalué cet aspect.

Zone agricole

Comptages hivernaux en zone Agricole (au sol) :

Les comptages de palombes « au sol » sont réalisés en partie par les techniciens fédéraux et en majorité par un réseau de correspondants. Il s'agit de dénombrer les oiseaux sur un ensemble de sites, principalement des « réserves à palombes » permettant ainsi d'approcher l'exhaustivité. Le nombre de sites peut varier en fonction des disponibilités et de la présence d'oiseaux, mais reste globalement stable entre 50 et 70. La carte ci-dessous présente la répartition par cantons des palombes en Décembre 2013 et en Janvier 2014.

Hivernage de la Palombe dans les Landes - Hiver 2013-2014



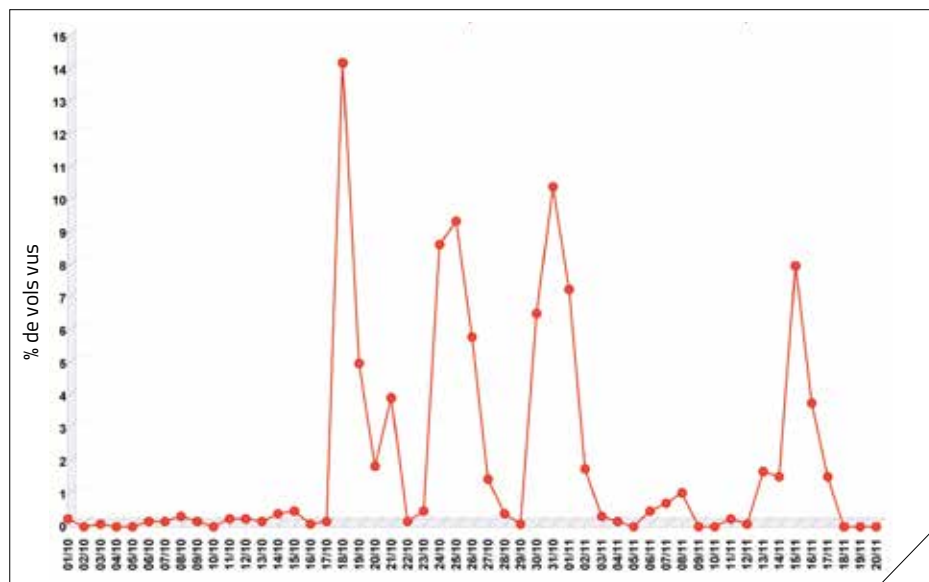
L'hiver 2013/2014 a donc été une bonne année pour l'hivernage de la palombe en zone agricole puisque ce sont près de 400 000 oiseaux (effectifs cumulés) qui ont pu être observés.

Les Fédérations d'Aquitaine et de Midi Pyrénées, entretiennent un réseau de chasseurs en palombière, qui renseignent les vols vus lors de la chasse. Cela permet d'établir une phénologie de la migration. Dans le cadre de ce suivi, on peut décrire la migration dans les différents départements engagés. La migration landaise fut la suivante :

Suivi de la migration

Suivi de la migration en plaine

Migration 2013 couloir Landes (Toutes classes de vols confondus)



On distingue 5 phases migratoires dans les Landes :

- Début les 18 et 19 octobre avec 19.23 % des vols vus par rapport à l'ensemble de la saison. Le 18 octobre étant le pic le plus important de la saison avec 14.22 % des vols vus.
 - 2ème passage, le 21 octobre avec 3.96 % de vols vus.
 - 3ème mouvement du 24 au 26 octobre, avec 23.83 % des vols vus. On note 2 mouvements importants les 24 et 25 octobre, pour respectivement 8.64 % et 9.37 % des vols vus.
 - 4ème passage du 30 octobre au 1 novembre, avec 24.23 % des vols vus avec un pic à 10.42 % le 31 octobre.
 - Fin de la saison, les 15 et 16 novembre avec 11.8 % des vols vus.
- Soit au total 11 jours de passages qui regroupent 83.05 % des vols vus dans la saison.

Comptages aux cols :

Afin de mieux comprendre la phénologie de la migration du pigeon ramier dans les cols pyrénéens, des comptages sont organisés depuis 1999 sur quatre postes d'observation situés dans le département des Pyrénées-Atlantiques : Urrugne, Sare, Banca et Arnéguy. Ces postes d'observation ont été mis en place pour contrôler la migration sur la partie occidentale des Pyrénées.

Ce comptage regroupe les professionnels des Fédérations Départementales des Chasseurs d'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des stagiaires du Lycée Agricole de Saint-Pée sur Nivelle, et depuis 5 ans,



des professionnels de FDC extérieures à l'aquitaine et à Midi-Pyrénées participent à ces comptages.

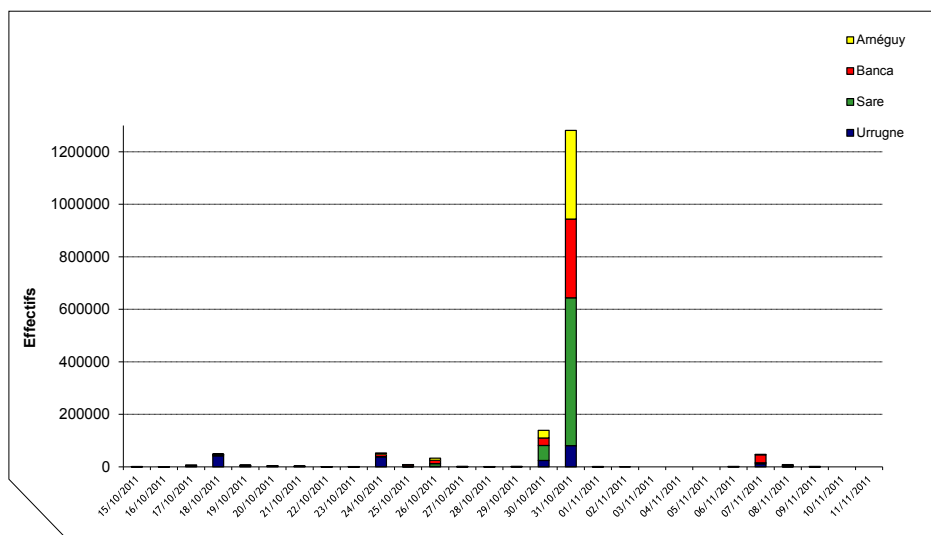
Le protocole de comptage n'a pas pour objectif de recenser l'ensemble des oiseaux franchissant les Pyrénées mais il permet de connaître le passage sur quatre cols identiques chaque année, sur la même période d'observation (15 octobre au 11 novembre). Ces observations permettent de faire une comparaison interannuelle des effectifs et de mettre en évidence une tendance d'évolution de la population migratrice transpyrénéenne.

Les comptages ont débuté le 15 octobre 2013 et se sont achevés le 11 novembre 2013.

Le bilan du comptage sur les quatre postes d'observation donne un effectif approximatif de passage de 1 645 416.

Contrairement à la saison précédente, les passages se sont très majoritairement fait en un seul jour : le 31 octobre 2013

Bilan des effectifs recensés en migration sur les cols pyrénéens en 2013



Les palombes sont passées majoritairement sur Sare (644 816). Arnéguy et Banca ont vu passer approximativement le même effectif, avec 391 993 oiseaux sur Arnéguy et 395 839 sur Banca.

Pose de balises :

Depuis 2009, le GIFS Palombe organise la pose de balise argos afin de suivre la migration des palombes en temps réel.

Lors de l'hiver 2013/2014 10 balises argos ont été posées sur des palombes sur les zones d'hivernage suivantes : à Vert (Landes) au cœur de la zone forestière des Landes de Gascogne qui a accueilli cette saison de nombreux oiseaux en hivernage (deuxième année consécutive), à Montignac-de-Lauzun (Lot-et-Garonne) et à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne) qui ont accueilli également une bonne population en cette saison hivernale.

Les principaux déplacements de ces oiseaux sont les suivants :



MCCO* est parti en migration le 10 mars 2014. L'oiseau a traversé la Haute-Vienne (Maison-nais-sur-Tardoire) du 12 au 31 mars, l'Indre (Baudres) du 2 au 4 avril, la Marne (Bouchy-Saint-Genest) le 6 avril, la Belgique (Behême et Heggen) du 7 au 16 avril, les Pays-Bas (Woolderes) du 18 au 21 avril et l'Allemagne (Sahlenburg et Westerland) du 23 au 25 avril. L'oiseau est arrivé en Norvège le 28 avril où il était localisé à Stathelle, puis il est passé par Ask le 2 mai, Heimdal du 4 au 5 mai, Stamnan le 7 mai; Rennebur du 7 au 9 mai et il est arrivé le 11 mai à A où il y est resté jusqu'au 26 septembre 2014.

Il a débuté sa migration d'automne le 28 septembre et se trouve depuis le 29 septembre au sud de la Norvège.

GENTIANE a quitté son site d'hivernage le 8 mars 2014. L'oiseau est resté à Lerm-et-Musset (Gironde) du 8 au 15 mars puis il est passé le 17 mars à Monestier (Dordogne), du 19 au 27 mars à Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne), le 29 mars à Villargeoix (Côte d'Or), le 31 mars à Chazelle l'Echo (Côte d'Or), les 2 et 3 avril à Hangviller (Moselle), le 5 avril à Neulingen (Allemagne), le 7 avril à Plankeufels (Allemagne), le 10 avril à Dolni Zandov (République Tchèque), le 12 avril à Kunice Zarskie (Pologne), le 14 avril à Spokojna (Pologne), le 15 avril à Urniszewo (Pologne), le 17 avril à Mlynik et Linki (Pologne), du 17 au 22 avril à Zlotna (Pologne) et depuis le 22 avril, l'oiseau était localisé à Bogatynskie (Pologne) pour sa période de reproduction. Depuis le 20 mai 2014, nous n'avons plus de localisation de cet oiseau.



LOMAGNE se trouve au 7 octobre 2014 sur son site d'équipement.

GANDALOU a quitté son site d'hivernage le 18 mars 2014. L'oiseau est resté dans l'Ain (Joyeux et Château-Gaillard) du 21 au 30 mars puis il est passé le 1er avril à Veytaux (Suisse), du 6 au 8 avril à Weitenegg (Autriche), du 13 au 18 avril à Mala Moravka (République Tchèque), du 20 au 24 avril en Pologne, du 25 avril au 1er mai il a traversé la Biélorussie, le 2 mai, il était localisé à Sutoki en Russie et du 2 mai au 10 juin, il était situé à Lyubavichi (en Russie) en limite de la frontière Biélorussie / Russie. Nous avons perdu le signal de cet oiseau depuis le 29 août 2014 près d'Elmanovo (Russie).

CASTEL est resté sur son site d'hivernage jusqu'au 10 mars 2014. Depuis, l'oiseau est parti en migration, il est passé à Martigny-le-Comte (Saône-et-Loire) le 12 mars, puis à Wustenrot (Allemagne) le 14 mars et depuis le 17 mars, il se situe toujours à Jirny en République Tchèque.



La pose de balises Argos et le suivi en temps réel qui en découle, permet d'apporter des éléments fiables pour une connaissance fine de la migration.

Baguage :

Parallèlement à la pose de balises Argos, des campagnes de baguage sont effectuées. Elles apportent des éléments de connaissance des flux migratoires complémentaires des balises en raison du nombre important d'oiseaux qui sont bagués chaque année. Plusieurs systèmes sont mis en place pour capturer des palombes en vue de les baguer. Les oiseaux peuvent être capturés à l'aide de pant



de la même manière que la chasse. Un système de filets montés sur « canonnettes » a également été mis en place. Ces deux systèmes sont complémentaires et permettent de capturer un nombre important de palombes.

Ainsi lors de la migration et de l'hivernage 2013-2014, 292 palombes ont été baguées. Lors de la saison de chasse 2013/2014, 14 bagues de palombes ont été récupérées.

L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

L'alouette des champs est un passereau de la famille des alaudidés. Les deux sexes sont semblables au plumage mais différents par le poids et la longueur des ailes.

La chasse à l'alouette se pratique de 3 manières, au fusil lors de la chasse à la Billebaude, à l'aide de cages (matoles) et surtout au filet (aux pantes), ce qui représente des chasses traditionnelles encore importantes dans notre département. Installé dans sa cabane mobile (alaoudère) le chasseur attire grâce à son sifflement et ses appelants les vols d'alouettes qu'il fait poser au milieu de ses filets rabattants.

Cette pratique est très réglementée puisqu'elle nécessite la tenue à jour d'un carnet de prélèvement, les dates d'ouvertures, le nombre de prises autorisées étant défini par arrêté préfectoral.

En collaboration avec **l'ALCAP** (Association Landaise de Chasse à l'Alouette aux Pantès), et, depuis 2012 avec les fédérations de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques, la Fédération travaille sur l'alouette des champs (suivis migration, baguage, suivi prélèvements...). L'ensemble de ces travaux concourt à la défense des **modes de chasses traditionnels** de ces espèces.



Suivi de la migration

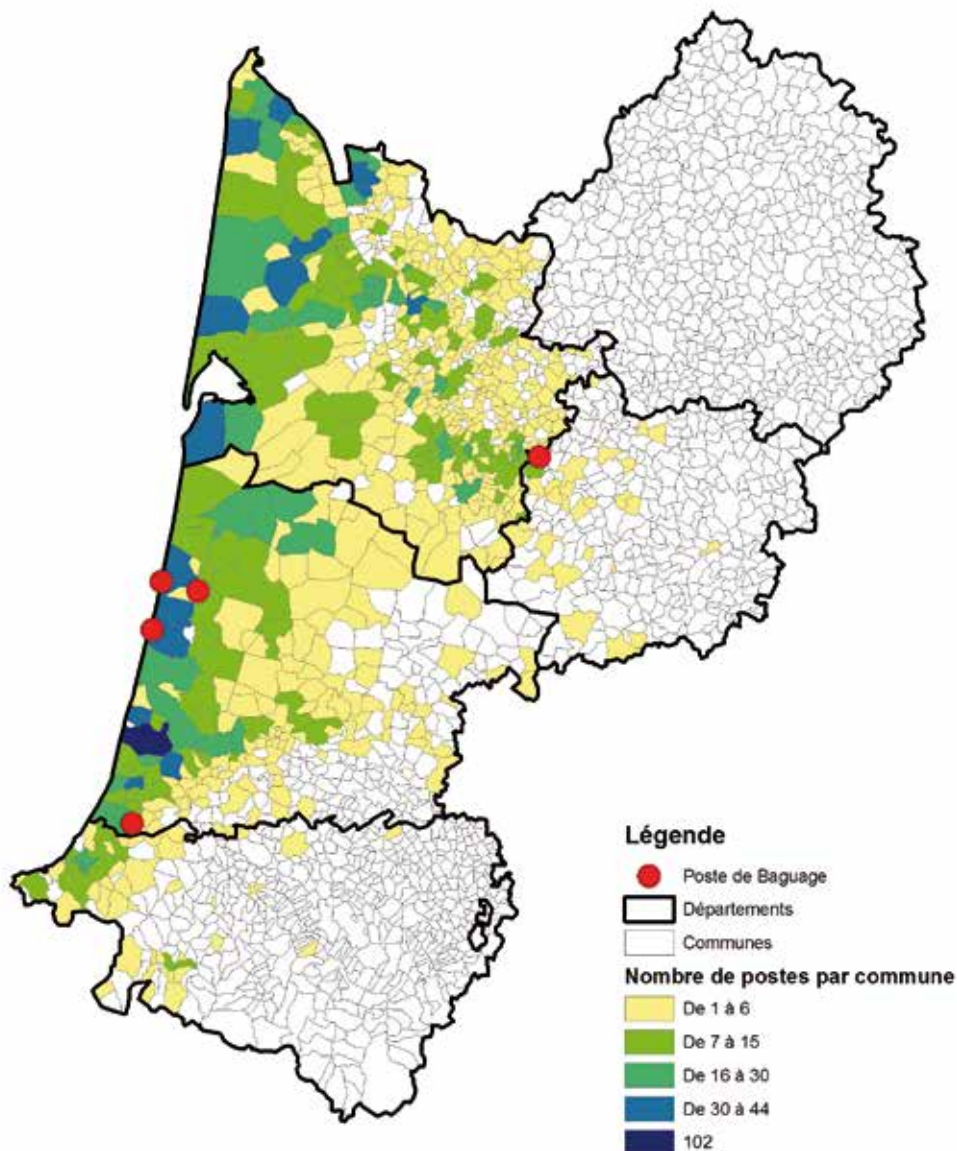
Baguage

Le baguage des alouettes est réalisé pendant la période de migration post-nuptiale sur 4 sites principaux. Aux sites habituels de baguage de la Fédération, se rajoute un site à Jusix dans le Lot et Garonne. Le but du rajout de ce site est d'évaluer le passage d'alouette le long de la vallée de la Garonne à l'Est du massif forestier

La capture des individus se fait à l'aide de Filets Japonais au milieu desquels est installé un magnétophone dans le but d'attirer les vols. Le jour, la technique de chasse aux pentes est utilisée pour la capture.

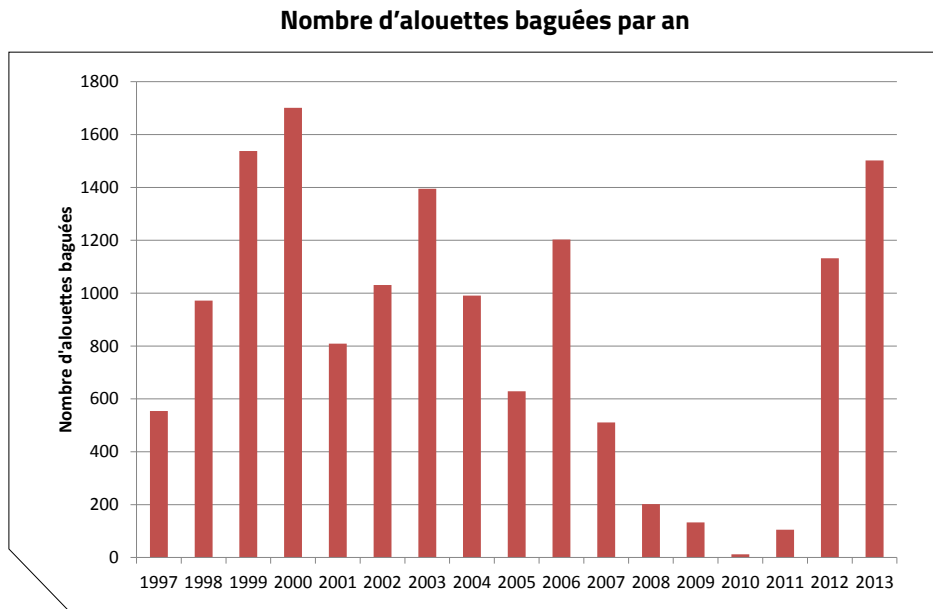
La carte suivante présente les lieux de baguage et le nombre de postes de chasse aux pentes présents par commune dans la région aquitaine:

Répartition des postes de chasse et de baguage à l'alouette au filet (pentes) en Aquitaine en 2013



Le baguage des alouettes dans les Landes est effectué avec le concours d'un bagueur agréé du Museum d' Histoire Naturelle, nous le remercions de sa participation.

Les chiffres du baguage d'alouettes sont les suivants :



Lors de la migration 2013, 1502 alouettes ont donc été baguées.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a participé au baguage de 13 541 alouettes depuis 1997.

En France, le taux de retour des bagues est plutôt bon en raison du statut gibier de cette espèce, ce qui n'est pas le cas de plusieurs pays européens. La difficulté de récupération des bagues est alors importante car les bagues sont très majoritairement retrouvées dans le cadre d'autres campagnes de baguage qui ne sont que des actions ponctuelles.

La chasse reste l'activité très majoritaire qui permet la récupération d'informations sur les oiseaux bagués.

Les campagnes de baguage réalisées par la Fédération permettent chaque année d'analyser les caractéristiques de la migration. Ces caractéristiques permettent d'analyser la migration de l'année en cours.

Après une chute importante du nombre d'alouettes baguées par an, on observe deux années de suite avec des résultats de baguage très satisfaisants. Le baguage des alouettes permet également de

collecter de nombreux paramètres sur la migration et l'état des populations migratoires. Ces paramètres et leurs analyses sont collectés dans les différents comptes rendus de l'étude des alouettes réalisés par la Fédération.

L'axe technique et scientifique est une composante essentielle des travaux de la Fédération. Les études menées sont indissociables à la défense des intérêts des chasseurs mais aussi des populations concernées afin de faire perdurer la chasse d'espèces en bon état de conservation. L'exemple de la non diminution du quota de prélèvements aux pantés et matoles en raison de l'apport d'éléments scientifiques par la Fédération est une illustration de l'obligation de l'engagement des Fédérations dans les suivis scientifiques sur les espèces.

La Fédération insiste sur l'importance du renvoi des bagues récupérées sur les alouettes (et sur toutes les autres espèces) prélevées pour parfaire le jeu de données existant et ainsi être incontournable dans les débats sur l'impact de la chasse (notamment celle de l'alouette).

La Bécasse (Scolopax rusticola)

La bécasse est un oiseau migrateur forestier et solitaire en période hivernale (en couple au cours du printemps).

C'est une espèce emblématique de l'activité cynégétique, elle est chassée et appréciée dans notre département, dès son arrivée autour du 15 octobre. Deux types de chasses prélèvent cet oiseau sur notre territoire.

- la chasse spécialisée : Véritables passionnés de l'oiseau en question les chasseurs spécialisés de bécasse adaptent leur pratique à sa recherche (chien performant, accessoires, milieux fréquentés)
- La chasse à la billebaude : Le chasseur non spécialisé, qui pratique sa chasse sur une grande partie de son territoire est tout à fait susceptible de rencontrer une bécasse et de participer au tableau de chasse.

Suivi de la migration

Le suivi de la migration de cette espèce est essentiellement assuré par des actions de baguage ponctuelles. Il s'agit de sorties nocturnes avec un phare et une épuisette. Sur les milieux favorables, l'animal est recherché. Une fois repéré il est capturé à l'aide de l'épuisette, bagué puis relâché. Les sorties baguage de la Fédération permettent également d'établir un indice d'abondance. Il s'agit du nombre de bécasses vues par sortie baguage. Cet indicateur permet ensuite d'analyser la richesse de la migration.

Lors de l'hiver 2013/2014, 8 bécasses (volants) ont été baguées. 1 à Bourriot Bergonce, 1 à Arx, 4 à Lit-et-Mixe, 2 à Vert

De plus suite à l'identification d'un nid dans le département, 4 Bécasseaux, tout juste éclos, ont également été bagués. C'est une première dans le département des Landes.



Etude des prélèvements

Pour la saison 2013/2014, les Fédérations des Chasseurs d'Aquitaine ont réitéré le travail de fond engagé sur l'évaluation des prélèvements de bécasse dans la région. Réglementation oblige il a été demandé aux Fédérations de fournir les prélèvements bécasse à la Fédération Nationale. En Aquitaine, le choix a été fait de faire remplir cette tâche par un travail statistique, les principales raisons de ce choix sont :

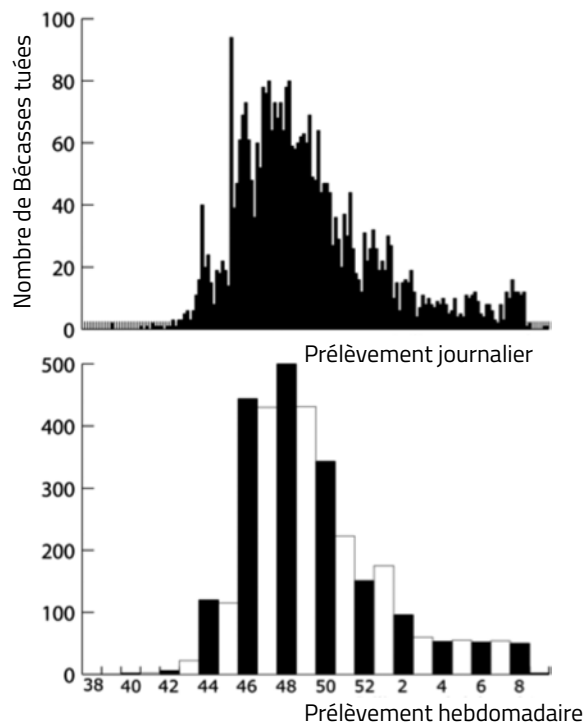
- Travail plus juste que la saisie de tous les carnets bécasses reçus dans les Fédérations.
- Travail beaucoup moins coûteux
- Travail plus pertinent car il permet de renseigner d'autres données que les simples prélèvements bécasse.

La méthodologie est la suivante :

- Décompte des carnets avec prélèvements et sans prélèvements
- Analyse d'un échantillon de carnets présentant des prélèvements
- Série d'enquêtes téléphoniques afin de connaître les personnes n'ayant pas retourné le carnet

Une telle étude nous permet d'estimer les prélèvements de Bécasse pour la saison 2013/2014 sur le département des Landes entre **33 340 et 43 179 oiseaux**.

L'utilisation des résultats de l'enquête permet d'obtenir des informations plus détaillées comme la répartition au cours de l'année des prélèvements. C'est ce qu'illustre le document suivant :



Dans le cadre du suivi des populations de gibier d'eau, plusieurs indicateurs sont à disposition : les effectifs observés sur les différents sites de comptages, ainsi que les prélèvements par Chasse au gibier d'eau de nuit (Tonne).

Nous rappelons que la Fédération tient à jour une liste de numéros de tonne « disponibles » ou cherchant reprenneur, si ce mode de chasse vous intéresse, contactez-nous.

En 2013/2014 la chasse sur l'ensemble de ces postes correspond à 18 325 nuits chassées (-452 par rapport à 2012/2013). Les prélèvements qui en découlent sont les suivants :

Tableau des prélèvements aux postes de chasse de nuit au gibier d'eau de la saison 2013/2014

Espèces	Prèl	Espèces	Prèl	Espèces	Prèl
Sarcelle d'hiver	7591	Poule d'eau	29	Macreuse brune	1
Canard Souchet	2493	Bécassine sourde	22	Pluvier argente	1
Canard Colvert	2227	Oie Rieuse	19	Autres	0
Canard Siffleur	1285	Chevalier combattant	7	Chevalier arlequin	0
Canard Chipeau	1106	Nette Rousse	6	Eider à duvet	0
Oie cendrée	1083	Chevalier aboyeur	5	Garrot à œil d'or	0
Canard Pilet	722	Macreuse noire	4	Barge rousse	0
Foulque macroule	294	Harelde de miquelon	3	Courlis cendre	0
Fuligule Milouin	238	Oie des Moissons	2	Courlis corlieu	0
Sarcelle d'été	197	Fuligule milouinan	2	Bécasseau maubèche	0
Bécassine des marais	189	Barge à queue noire	2	Pluvier doré	0
Fuligule Morillon	72	Bernache du Canada	1	Huitrier pie	0
Vanneau huppe	64	Chevalier gambette	1	Râle d'eau	0

La chasse de nuit au gibier d'eau ou chasse à la Tonne, est une autre des chasses traditionnelles que présente le département des Landes. La chasse de nuit est pratiquée dans 27 départements Français.

L'utilisation d'appelants, la reconnaissance des gibiers en pleine nuit, l'entretien du poste et du point d'eau qui y est associé font que ce type de chasse requiert une grande technicité.

Le département des Landes présente 900 postes, répartis principalement entre les Barthes et la zone des Grands Lacs (Born). Chaque poste doit être déclaré à l'Administration préfectorale. Pratiquer cette chasse nécessite de relever systématiquement les prélèvements par le biais du « Carnet Tonne » envoyé chaque année par la Fédération

Toujours en tête des prélèvements la sarcelle d'hiver reste l'espèce la plus prélevée pour cette saison. Le canard souchet est à la deuxième place et le colvert à la troisième.

Par la suite nous détaillerons les prélèvements aux tonnes des 6 espèces les plus prélevées aux tonnes. Attention, les niveaux de prélèvements présentés dans les graphiques sont des prélèvements par décades (du 1 au 10, du 11 au 20 et du 21 au 30)

Sarcelle d'hiver

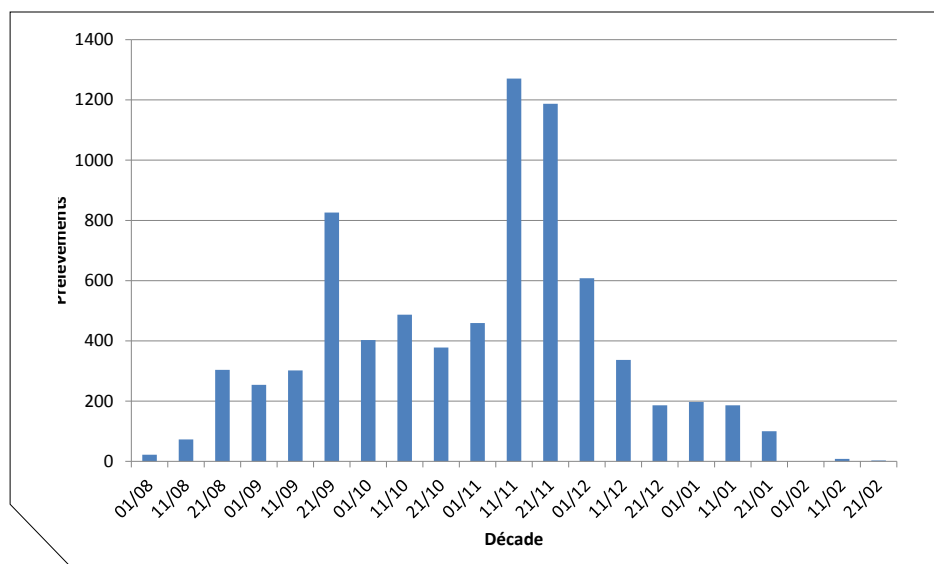


La sarcelle d'hiver est le plus petit canard de surface présent en France. C'est un oiseau de passage et hivernant très commun dans nos régions. Pour

cela, il est le principal gibier d'eau chassé dans les Landes. Les effectifs observés chaque hiver sont très importants.

En ce qui concerne les prélèvements, la répartition est la suivante :

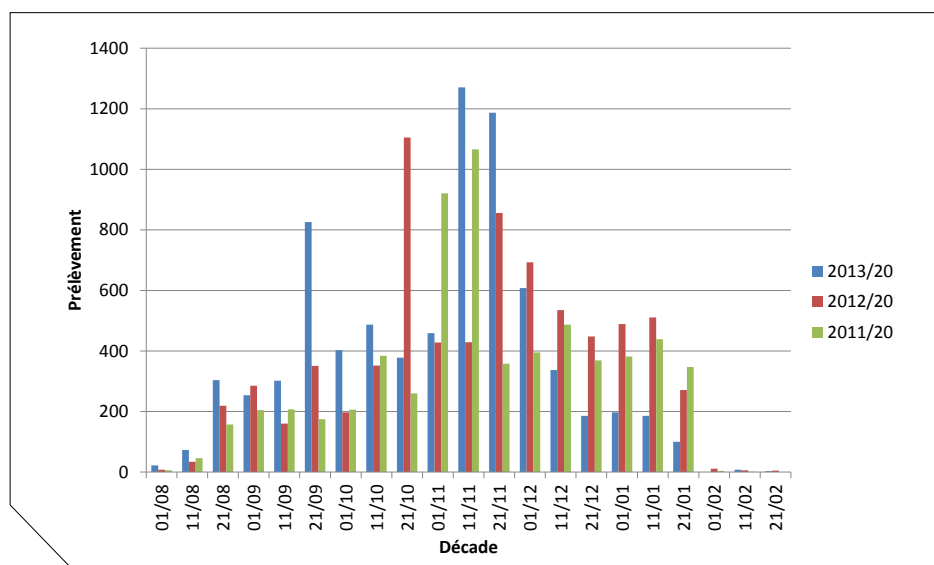
**Evolution des prélèvements à la tonne de Sarcelles d'hiver
Saison 2012/2013**



On observe deux pics de prélèvements à la tonne de cette espèce pour la saison 2013/2014. Le premier lors de la décade du 21 au 30 septembre le second autour du 11 au 30 novembre.

Si l'on compare la répartition des prélèvements ces trois dernières saisons :

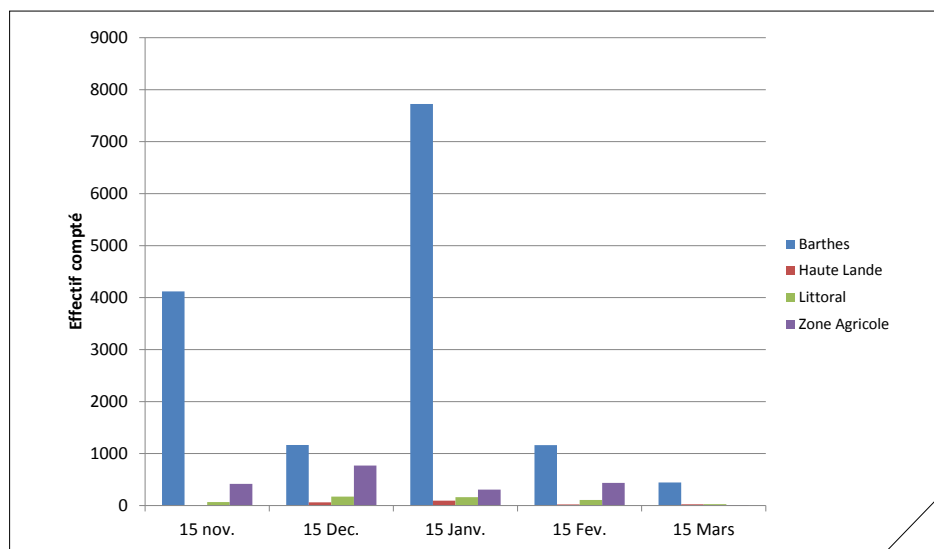
**Evolution des prélèvements de Sarcelles d'hiver aux tonnes
sur les 3 dernières saisons**



On observe que les prélèvements pour cette saison étaient meilleurs en début de saison comparés aux années précédentes. Ils étaient en revanche plus faibles en fin de saison. On remarque aussi que les pics de prélèvements étaient plus élevés comparés aux saisons antérieures.

En parallèle les comptages des Sarcelles sur les sites de la fédération sont répartis dans le temps de manière suivante :

**Recensements des Sarcelles d'Hiver sur les Sites de la FDC
Hiver 2013-2014**



Le maximum des effectifs recensé lors des comptages opérés par la fédération se trouve au mois de Janvier. La majorité des oiseaux observés l'a été sur les Barthes de l'Adour.

Encore une fois, on constate un décalage dans le temps du maximum d'effectifs observés et des prélèvements. Les sites fédéraux accueillant principalement des oiseaux hivernants, la chasse à la tonne prélevant majoritairement des oiseaux en migration.

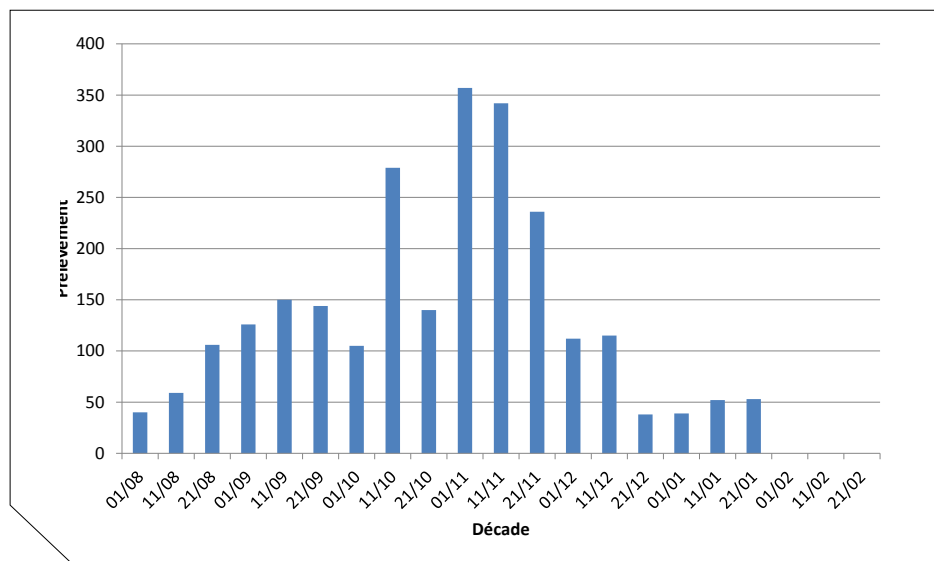
Canard Souchet

Ce canard de surface est répandu dans toute l'Europe avec une présence importante sur la façade atlantique, il est estimé en moyenne sur les zones comptées par la fédération à près de 32 000 individus.

Le canard souchet est la deuxième espèce la plus prélevée pour la saison 2013/2014.



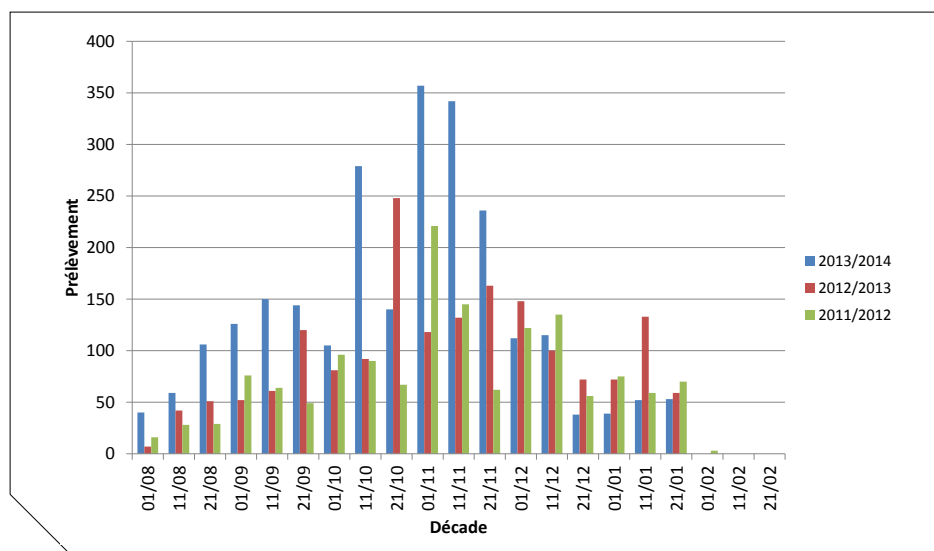
**Evolution des prélèvements de Canards souchet aux tonnes
Saison 2013/2014**



Comparativement aux autres espèces analysées, le canard souchet a été prélevé de manière homogène sur la saison avec une augmentation raisonnable du début de saison jusqu'à la deuxième décennie d'octobre. Le prélèvement tourne entre 250

et 350 oiseaux par décennie sauf entre le 21 et le 31 octobre où on constate un « trou » expliqué en partie par la météo peu favorable à la chasse et à la migration à cette période.

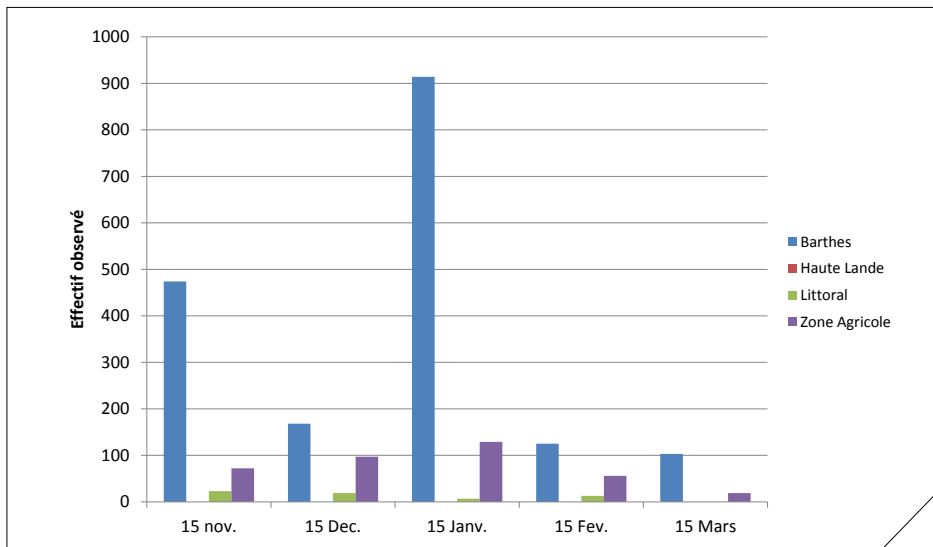
**Evolution des prélèvements de Canards souchet aux tonnes
au cours des 3 dernières saisons**



Ce phénomène de chute des prélèvements fin octobre avait déjà été observé lors de la saison 2011/2012. Dans l'ensemble les prélèvements de début et de milieu de saison sont supérieurs pour

2013/2014 par rapport aux années antérieures. En fin de saison c'est plutôt l'inverse avec des prélèvements à la tonne, par décennie, inférieurs aux saisons précédentes.

Recensements des Canards Souchet sur les Sites de la FDC Hiver 2013-2014



En ce qui concerne les observations sur site, on constate une arrivée importante lors du premier comptage (mois de novembre) puis une certaine « désaffection » des zones (situation observée également pour le siffleur). Les effectifs « hivernants » majoritairement sur les barthes, sont plutôt faibles comparativement aux autres espèces détaillées ci avant et ci-après.

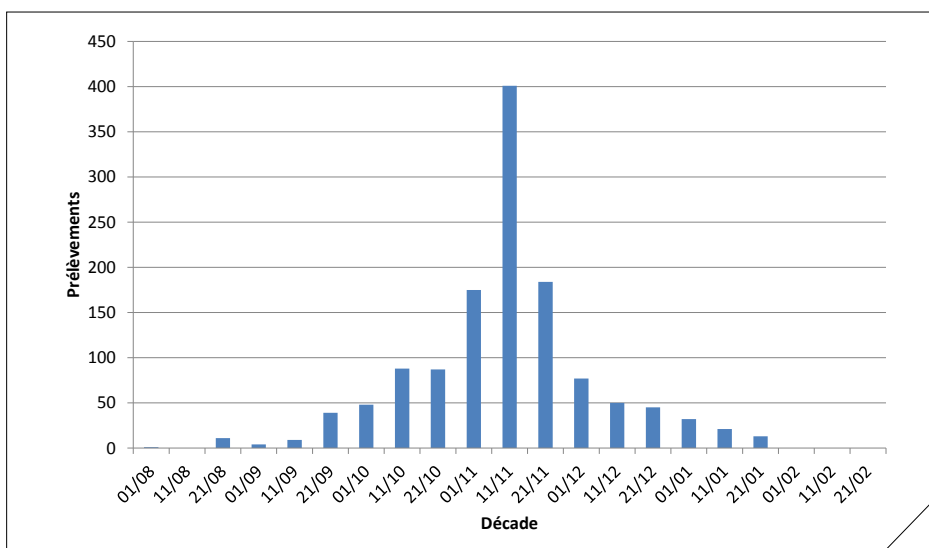
Canard Siffleur

Le siffleur est un canard de surface de taille moyenne qui se reproduit dans les pays nordiques, il est uniquement un visiteur hivernal pour le département des Landes. On estimait l'hivernage du canard siffleur sur les sites landais à près de 48 000 individus.

La répartition des prélèvements pour la saison 2013/2014 présente un pic pour la décade du 11 au 20 novembre.

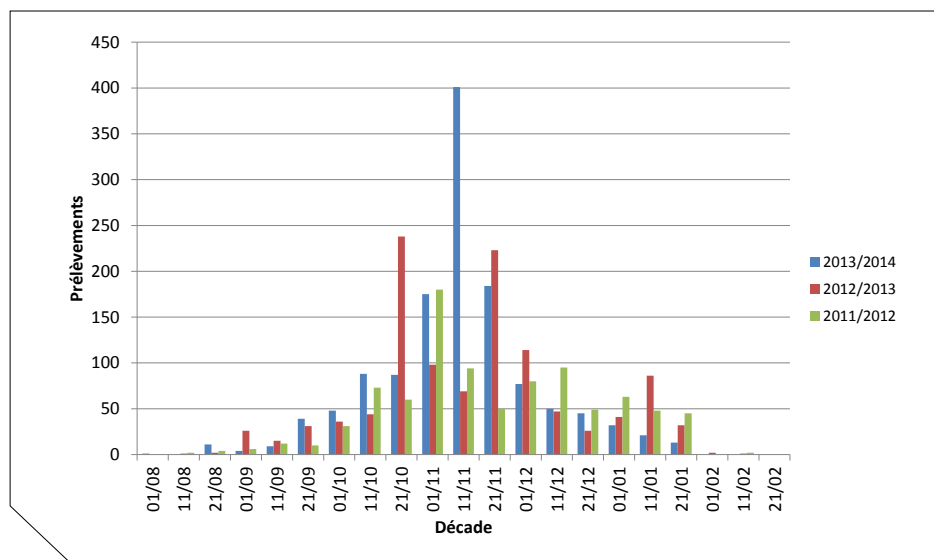


Evolution des prélèvements de Canards siffleurs aux tonnes Saison 2013/2014



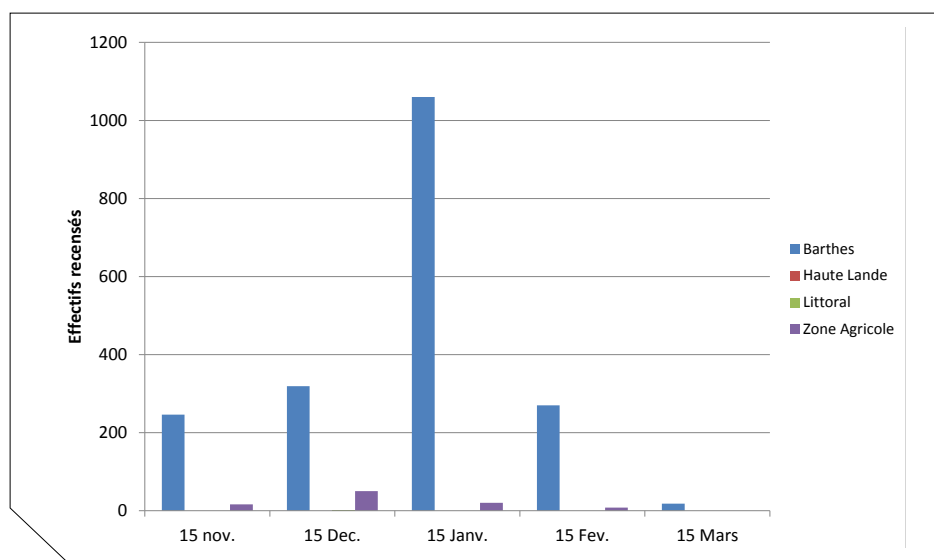
Les prélèvements des années précédentes sont plus étalés au cours de la saison. La migration du canard siffleur a dû être beaucoup plus concentrée dans le temps.

Evolution des prélèvements de Canards siffleurs aux tonnes au cours des 3 dernières saisons



En ce qui concerne les observations sur les sites en gestion, le siffleur est très majoritairement présent sur les Barthes. Les effectifs sont relativement importants et sont surtout concentrés autour du 15 janvier.

Recensements des Canards siffleurs sur les sites de la FDC Hiver 2013-2014



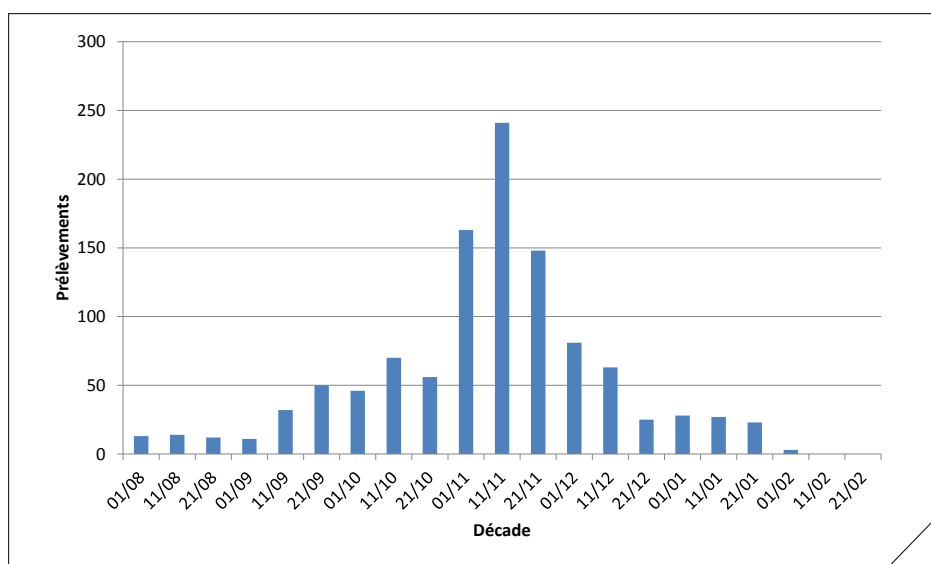
Canard Chipecu

Le canard chipecu est également un canard de surface, dont le poids varie entre 850g et 990g, c'est une espèce holarctique (= présent dans tout l'hémisphère nord). Dans les Landes ce sont uniquement des effectifs migrants et hivernants qui sont présents.

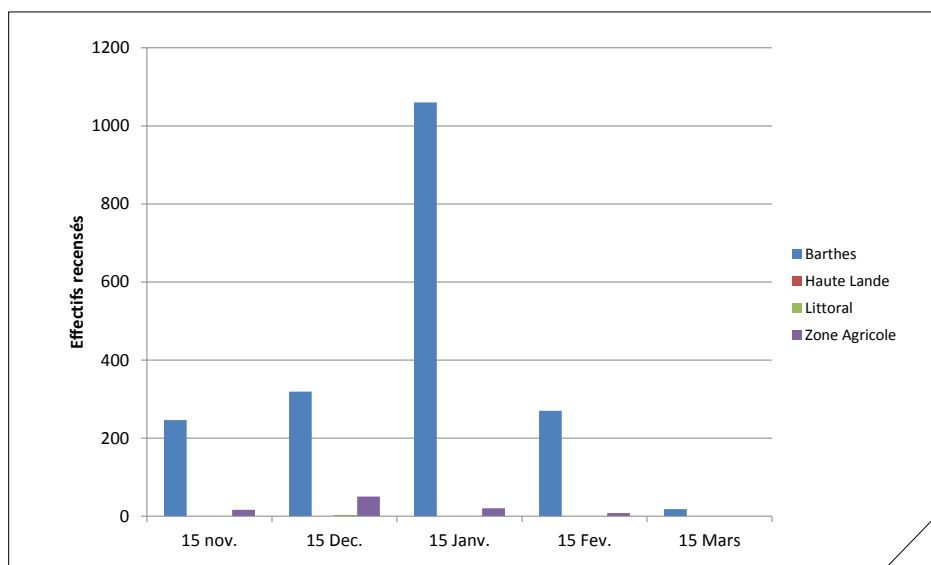
Comme pour le canard siffleur, les prélèvements de la saison 2013/2014 présentent un pic de prélèvement autour du 11 novembre.



Evolution des prélèvements de Canard Chipecu 2013/2014

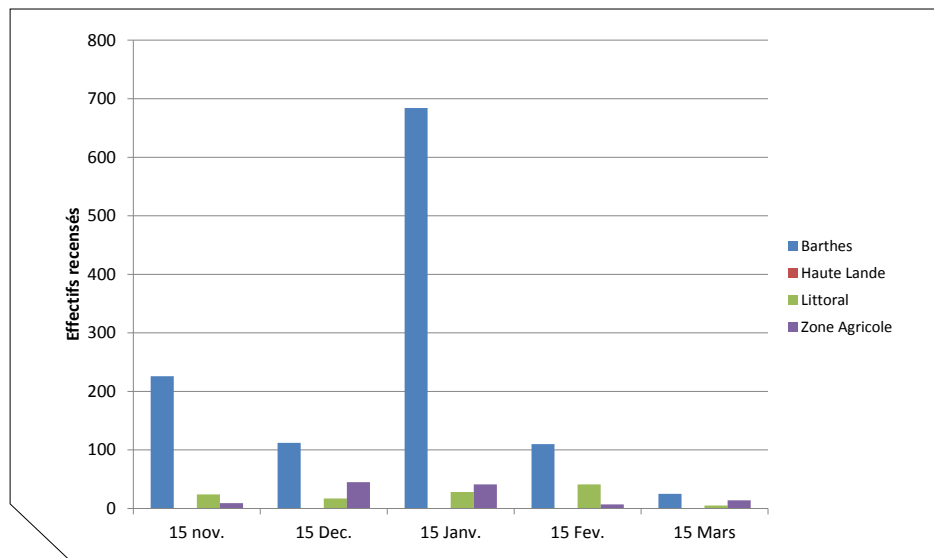


Evolution des prélèvements de Canard Chipecu au cours des 3 dernières saisons



La saison 2013/2014 présente des niveaux de prélèvements légèrement plus importants que les deux saisons précédentes.

**Recensements des Canards chipeau sur les sites de la FDC
Hiver 2013-2014**



Les oiseaux d'eau représentent un patrimoine naturel et cynégétique important pour notre département, la Fédération assure chaque année de manière régulière des suivis de nombreuses espèces afin d'en appréhender la connaissance. La gestion de sites en zones humides constitue une action forte et importante en faveur de ces espèces, la recrudescence de nombreuses espèces hivernantes sur les sites de la Fédération est une récompense de nombreuses années d'efforts et de passion.

Les nuisibles

La Fédération Départementale des Chasseurs des Landes est l'organisme de représentation des piégeurs landais. Elle participe en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDG-DON) aux Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, nécessaire à la production des arrêtés préfectoraux ou ministériels de classement des espèces nuisibles.

Pour ce faire, la Fédération analyse les prélèvements des piégeurs qu'elle croise avec les données de rencontre d'animaux morts sur les routes ainsi que les données dégâts dus aux espèces nuisibles.

La synthèse cartographique de ces données permet une organisation du classement en nuisibles des espèces concernées la plus cohérente possible. En 2012, les modalités de classement des espèces nuisibles ont changé. Auparavant, le Préfet prenait la décision, aujourd'hui elle est ministérielle mais reste spécifique aux départements. De même la méthodologie de classification change, puisqu'on distingue à présent trois groupes :

- Le premier groupe concerne les espèces classées nuisibles d'office et sur l'ensemble du territoire National : Il s'agit du chien viverrin, du raton laveur, du vison d'Amérique, du ragondin, du rat musqué et de la bernache du Canada.
- Le deuxième groupe concerne une série d'espèces qui, si elles sont classées, le sont pour trois années. Afin de classer ces espèces, il est impératif de fournir un certain nombre de données qui prouvent leur caractère nuisible. Les espèces de ce groupe susceptibles d'être classées sont : la belette, la fouine, la martre, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, le geai des chênes et l'étourneau sansonnet.
- Le troisième groupe regroupe trois espèces qui peuvent être, elles, classées nuisibles par arrêté préfectoral pour une durée d'une année. Ce sont : le lapin de garenne, le pigeon ramier et le sanglier.

Ainsi dans les Landes ont été déclarés nuisibles :

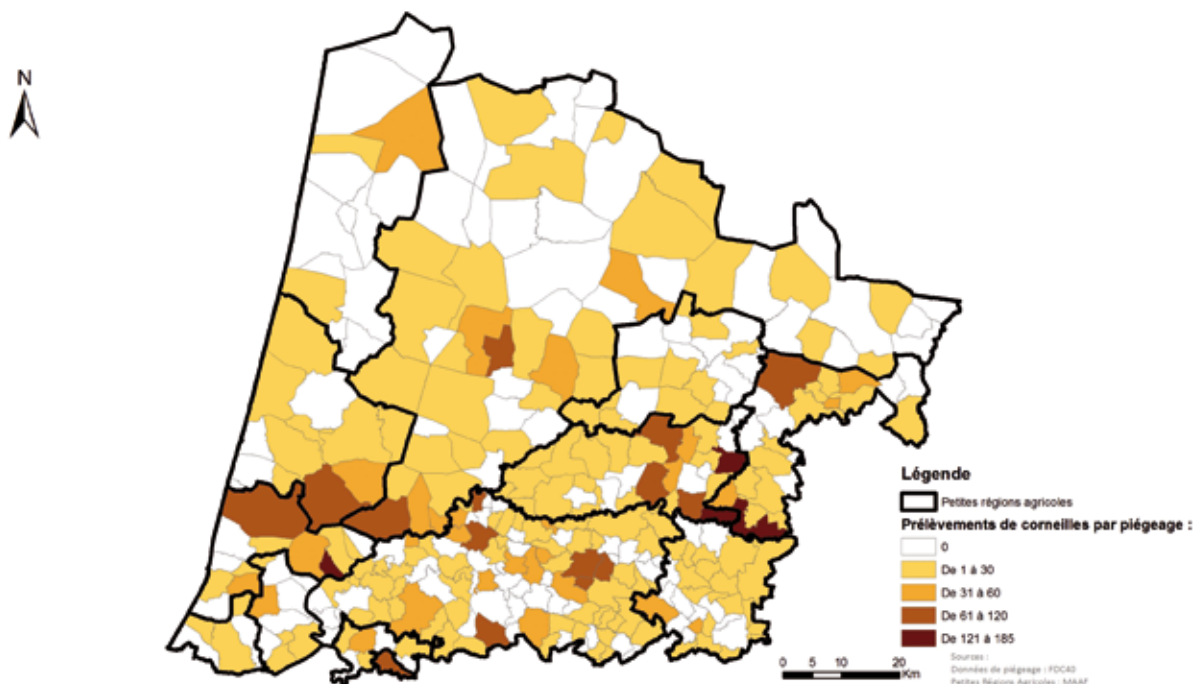
- L'ensemble des espèces du premier groupe
- La Fouine à moins de 250 mètres autour des habitations
- Le renard sur l'ensemble du département
- La corneille noire : Sur l'ensemble du département, à noter l'utilisation d'appelants est maintenant possible pour la chasse et pour la destruction
- La Pie Bavarde : sur l'ensemble du département
- L'étourneau sansonnet : sur l'ensemble du département

- Le sanglier sur l'ensemble du département
- Le lapin selon la répartition habituelle

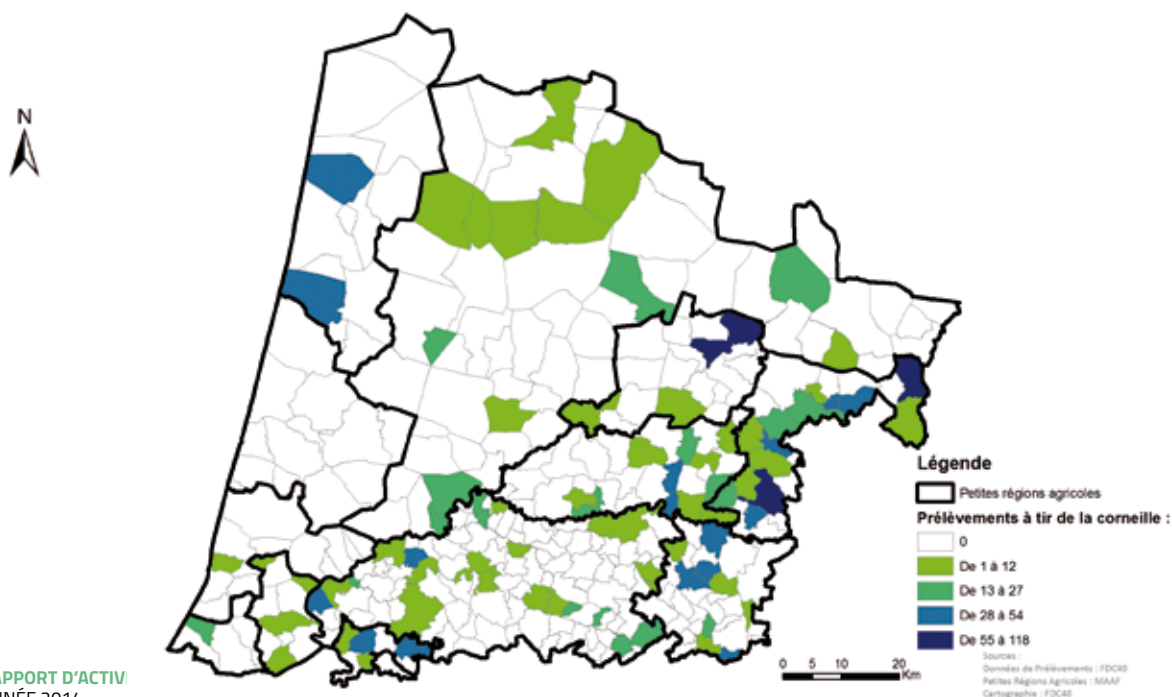
La Fédération a traité et fourni, pour ce classement, l'ensemble des éléments à sa disposition, l'ensemble de ces données étaient cartographiées.

Quelques éléments fournis lors des dossiers de demande de classement nuisible :

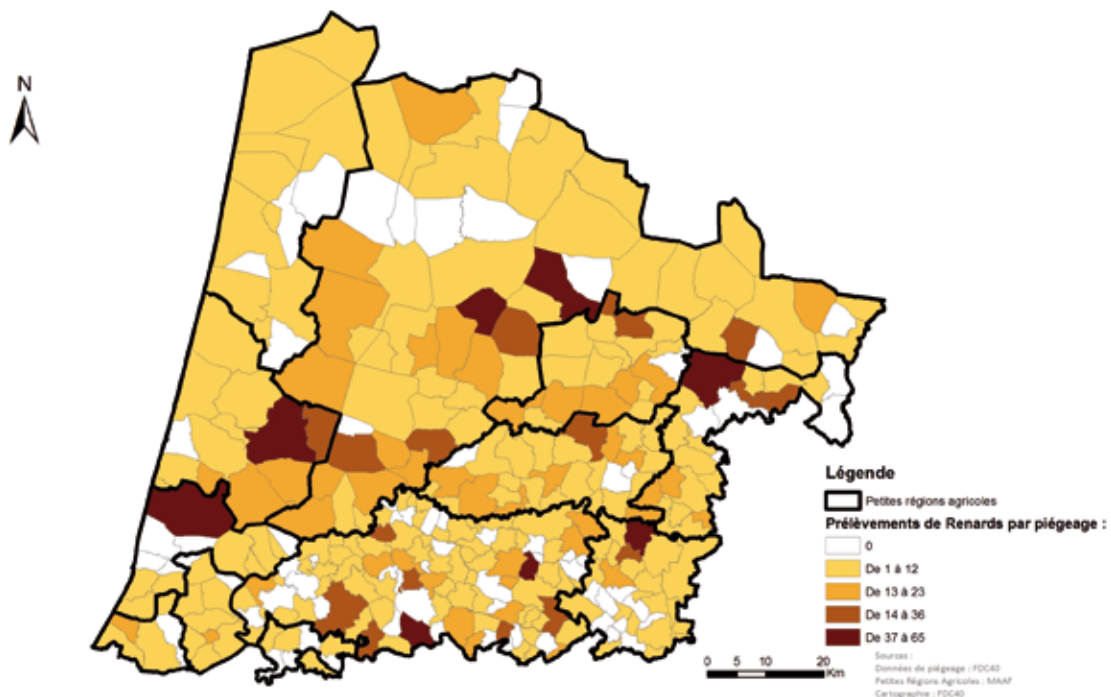
Données de piégeage de la Corneille noire - Saison 2013-2014



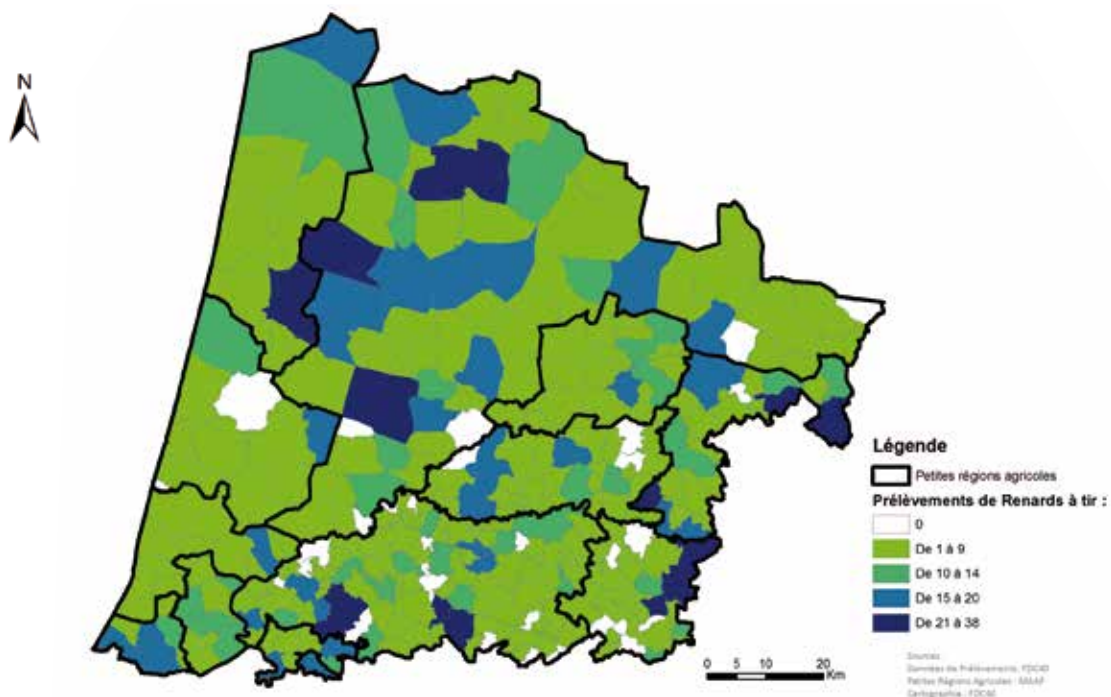
Données de prélèvements à tir de la Corneille noire - Saison 2013-2014



Données de piégeage du Renard roux - Saison 2013-2014



Données de prélèvements à tir du Renard roux - Saison 2013-2014



Les espèces protégées

La Fédération est agréée Association de protection de la nature depuis 1978, et chacun de ses adhérents est alors naturellement engagé dans ce sens. La mise en place de suivis sur les espèces protégées est une composante indispensable de l'intégration des Fédérations dans les politiques de protection des espèces.

Les chasseurs ont leur point de vue vis-à-vis de la conservation des espèces, et, par le biais de nombreux partenariats, il est aujourd'hui entendu et a une **valeur d'expertise** indéniable. Ainsi la Fédération des chasseurs des Landes s'intègre dans le programme

de protection du Vison d'Europe, de la Grue Cendrée, de la Cigogne blanche etc...

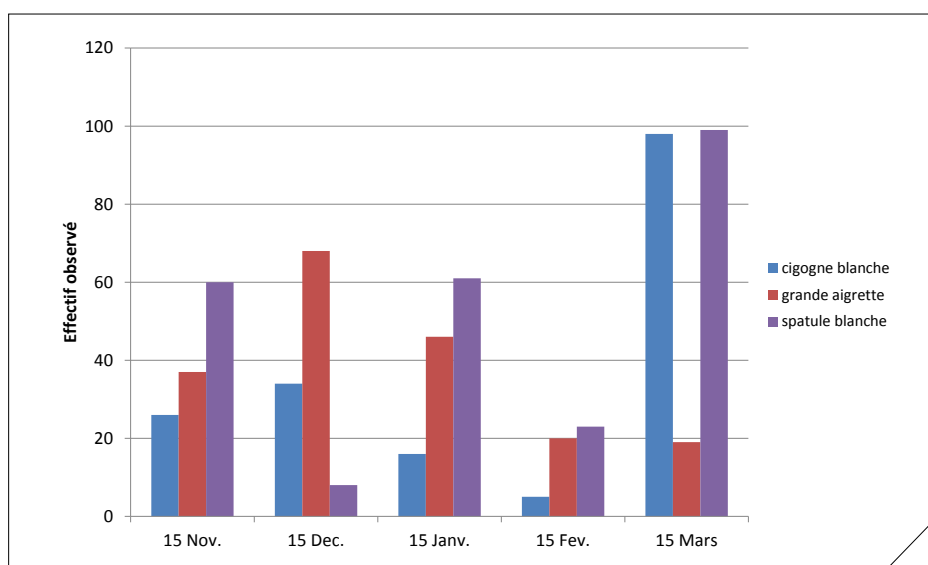
De ce fait, les chasseurs sont représentés et peuvent faire **rationaliser** la protection de ces espèces sans aboutir à une réglementation excessive.

25 années de suivi des oiseaux d'eau sur les zones humides landaises ont été synthétisées en 2014 dans un document scientifique gratuit diffusé dans le but de participer à la connaissance de ces espèces. Ce document regroupe l'ensemble des données concernant les espèces (chassables ou non) et les sites comptés par le personnel de la fédération.

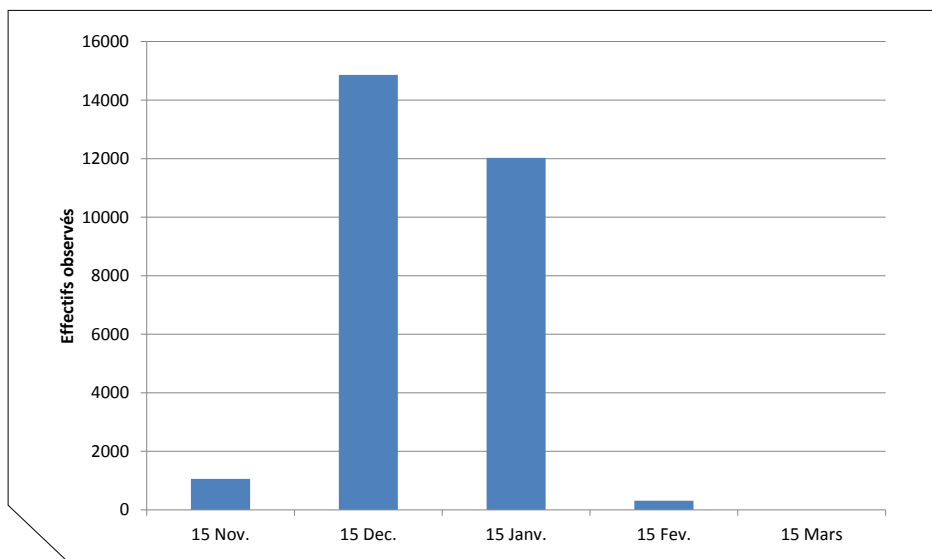
Lors de l'hiver 2013/2014 :

Date	Nombre d'espèces différentes vues	Effectif total (toutes espèces confondues)
15 Novembre	40	13932
15 Décembre	31	24540
15 Janvier	46	36059
15 Février	33	6805
15 Mars	35	2142

Effectifs de cigogne, de grande aigrette et de spatule sur les sites au cours de l'hiver



Effectifs de grue cendrée sur les sites au cours de l'hiver 2013/2014



Les sites des Landes restent donc une zone d'hivernage importante pour les oiseaux chassables ou non.





GESTION ET INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

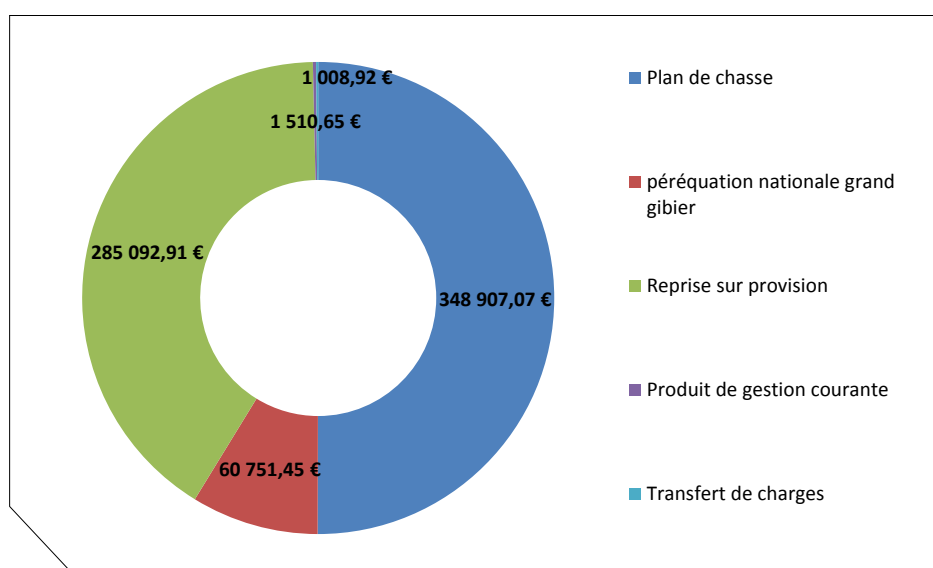
PAGE
080



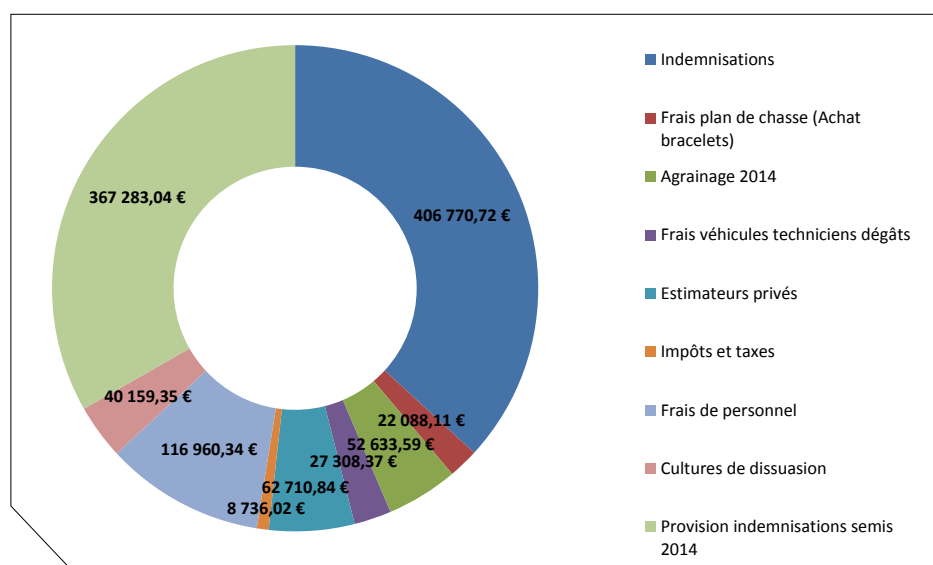
Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des Fédérations départementales de chasseurs. Pour cela, conformément aux textes de loi, elle met en place toute une organisation de prévention, d'estimation et d'indemnisation financée par un budget indépendant.

les chiffres de la campagne écoulee correspondront à l'année comptable 2013/2014 ce qui signifie 1er juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014. Les dégâts présentés correspondent donc à la végétation de 2013 (du 1er juillet 2013 au 31 décembre 2013) et aux semis de 2014 (1er janvier 2014 au 30 juin 2014).

Recettes du budget dégâts 2013/2014 : 697 271,00 €



Dépenses du budget dégâts 2013/2014 : 1 104 650,38 €



Le budget des dégâts de la campagne 2013/2014 présente donc un déficit de **407 379,38 €**

Encore une fois, le budget dégâts présente un déficit important qui devra donc être comblé le choix proposé

en assemblée générale pour le comblement de ce déficit est la participation de l'ensemble des chasseurs. Les validations du permis de chasser 2015/2016 pourraient être augmentées de la manière suivante :

	Départemental	National	9J	3J
Contribution :	18 €	9 €	9 €	4,50 €

Indemnisations

La répartition des dégâts pour cette campagne est la suivante :

UG	Montant (€)	Surface (Ha)
1-BORN	9 814,25 €	5,18
2-LANDES DE L'OUEST	6 257,17 €	23,1202
3-HAUTE LANDE	80 971,52 €	44,6975
4-MARENSIN CENTRE LITTORAL	31 702,51 €	21,8711
5-PAYS MORCENNAIS	9 982,34 €	7,8556
6-ZONE INTERMEDIAIRE	9 293,60 €	9,75
7-MARSAN ROQUEFORTAIS	24 656,37 €	25,1686
8-LANDES DU NORD-EST	26 912,15 €	23,4282
9-ARMAGNAC	34 244,68 €	39,4493
10-TURSAN	3 900,05 €	3,34
11-CHALOSSE	12 950,73 €	10,65
12-PIEMONT	4 419,20 €	5,04
13-CHALOSSE OUEST	5 579,04 €	7,55
14-PAYS DE SEIGNANX D'ORTHE ET DES GAVES	2 841,72 €	2,69
15-MAREMNE MOYEN ADOUR	2 001,19 €	1,9302
Total	265 526,52 €	231,7207

Attention les surfaces et les indemnisations mentionnées dans le tableau vont évoluer en raison d'un nombre important de dossiers toujours en cours d'instruction, notamment les dossiers de maïs semence, qui représentent de surcroît une somme importante.

Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 95% des dégâts dans notre département.

La saison écoulée est donc une saison importante en termes d'indemnisations.

Cependant nous rappelons que ces chiffres sont à relativiser :

- Malgré l'importance des dégâts cette année, la surface impactée représente moins de 0,5 %
- 4 UG (sur 15) concentrent 80% des indemnisations
- 20 Communes (sur 330) concentrent plus de 60 % des Indemnisations de dégâts
- Seules 5 % des exploitations landaises ont porté plainte



Modification Loi d'indemnisation :

Le décret d'application nécessaire à l'application de la nouvelle Loi d'indemnisation est paru après près de 2 ans d'attente.

A partir du premier janvier 2014 la nouvelle Loi s'applique :

- Les parcelles touchées à moins de 3% de leur surface, si le montant représente moins de 230€, ne seront plus indemnisées, les frais d'expertise seront à la charge des plaignants.
- Pour les déclarations mentionnant une quantité détruite 10 fois supérieure à la quantité détruite réelle, les frais d'expertise seront à la charge du plaignant, pour celles 5 fois supérieures, la moitié des frais d'expertise sera payé par le plaignant.
- L'abattement légal passe de 5 % à 2 %
- Les territoires situés dans des zones dites « points noirs » devront mettre en place et entretenir les clôtures autour des parcelles si la demande en est faite, à leur charge.
- Sur les territoires situés dans les points noirs, un certain nombre de mesures de gestion peuvent être imposées.

La philosophie de cette loi est de responsabiliser les territoires tout en limitant la part des petits dossiers. Un bilan de son application lors de la prochaine campagne sera présenté l'année prochaine.

Missions de prévention

Ce n'est pas seulement sur le plan financier que se joue le dossier «dégâts». Les fortes sommes d'indemnisation qu'il engendre nécessite d'attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties : l'agrainage de dissuasion mis en

place par le plan de gestion de 2008, ainsi que le subventionnement des clôtures. Les deux sont réalisées par les bénévoles des ACCA coordonnés par les techniciens fédéraux.

L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la Fédération et des chasseurs sur le plan technique et administratif ainsi que sur le terrain.



L'agrainage de dissuasion

On remarque que l'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec une répartition pondérée en fonction de la sensibilité des parcelles agricoles et du territoire.

En termes quantitatifs, pour la campagne 2014, l'agrainage encadré par la Fédération représente 434,85 tonnes de Maïs épandus sur 566,95 km d'agrains (+9,85 Tonnes par rapport à 2013). Ceci représente une distance de 111 468 Km parcourus par les bénévoles des ACCA afin de mener à bien la campagne d'agrainage.

Ce bénévolat est primordial pour la réalisation des missions de prévention des cultures, nous remercions les personnes qui y participent.

La provenance du Maïs épandu est la même que pour les autres années, une partie est achetée par la Fé-

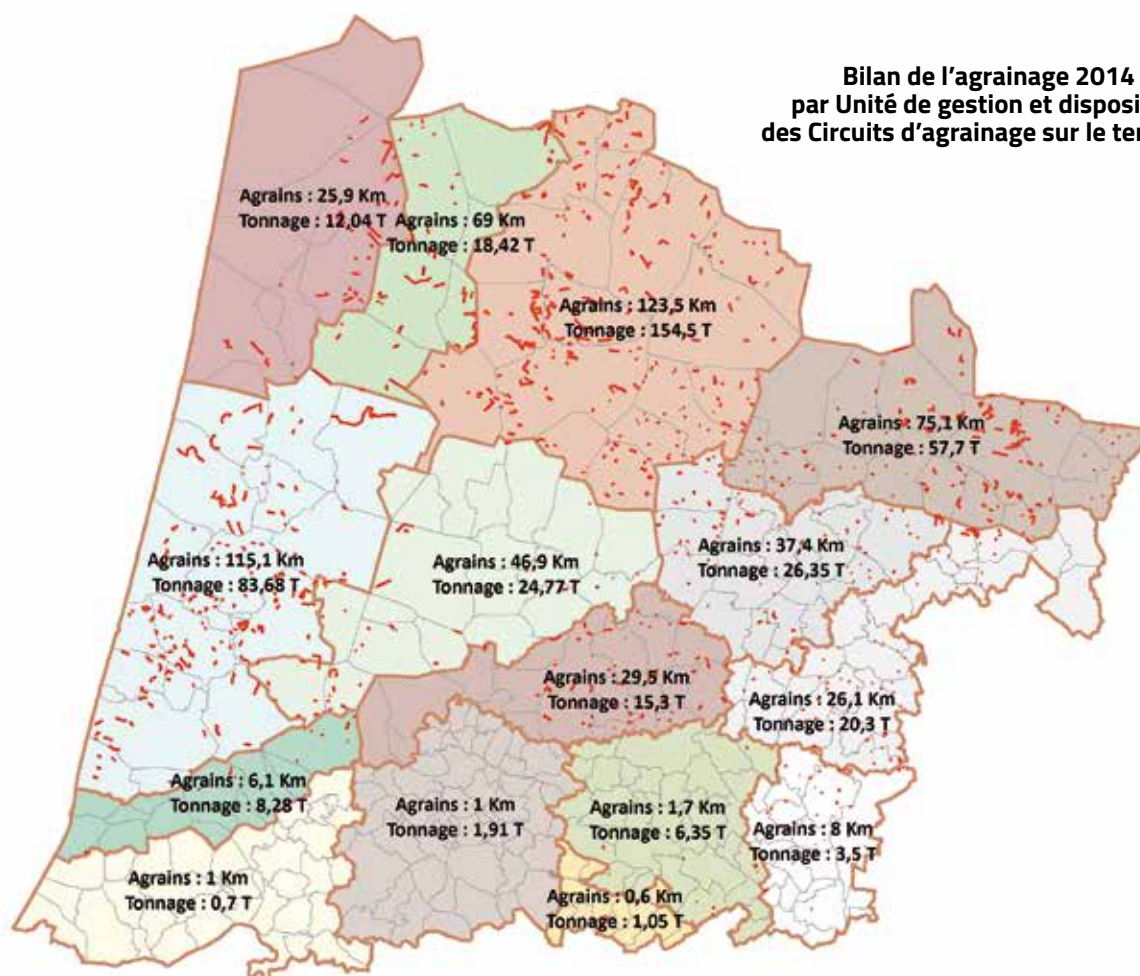
dération une autre est donnée par les organismes stockeurs ou par les agriculteurs sur le terrain, selon la répartition suivante :

- Achat FDC 40 : 183,34 Tonnes (+4,34 T par rapport à 2013)
- Dons des Organismes Stockeurs : 173,38 Tonnes (-6,62 T par rapport à 2013)
- Dons Agriculteurs et ACCA : 78,13 Tonnes (+21,13 T par rapport à 2013)

La pose de clôtures

La Fédération encourage la prévention individuelle en subventionnant l'achat de clôtures électrifiées par les agriculteurs. 50% du prix de la clôture à hauteur de 500€ est financé par exploitation.

Pour l'année 2014 la Fédération a subventionné **2 907 €** de clôtures de protection des cultures, a destination de 7 agriculteurs.



ALCA TORDA

Depuis quelques années le centre Alca Torda, prend une ampleur conséquente en termes d'efficacité et de renommée.

De son action en faveur de la faune sauvage blessée, initiée avec la catastrophe de l'Erika, le centre de soins a évolué vers la dispense de formations à usage de professionnels.

Depuis 2013 une nouvelle mission très importante s'est rajoutée au panel d'actions qui en font sa renommée. Désormais le centre est destinataire d'animaux saisis dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires. En effet, le trafic d'animaux est le troisième trafic international en termes de flux financiers.

Cette nouvelle activité demande une organisation particulière car encadrée par la loi.

Ainsi les animaux doivent être capturés puis transportés et arrivant à Alca Torda dans ce contexte doivent nécessairement être enregistrés, puis mis en quarantaine pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire. Lorsque leur innocuité est avérée ils sont mis dans les volières spécialement aménagées en attente d'être soit relâchés soit rendus à leur propriétaire.

A l'heure actuelle 200 m² de volière extérieure et 40 m² de loges couvertes et chauffées, sont à la disposition de l'administration pour accueillir entre autres les oiseaux saisis.

Les raisons pour lesquelles le Centre d'Accueil Alca Torda est sollicité sont souvent similaires :

- Détention d'espèces protégées sans autorisation
- Présentation d'animaux au public sans autorisation
- Détention d'espèces dangereuses sans autorisation
- Provenance douteuses ou frauduleuses d'espèces protégées
- Dépassement des quotas d'élevage

De plus en plus de saisies sont placées au centre. Alca Torda perpétue ses actions en faveur de la faune sauvage, il est également une vitrine importante des actions que peuvent mener les chasseurs et permet un travail de collaboration avec l'ONCFS, les douanes et la gendarmerie.

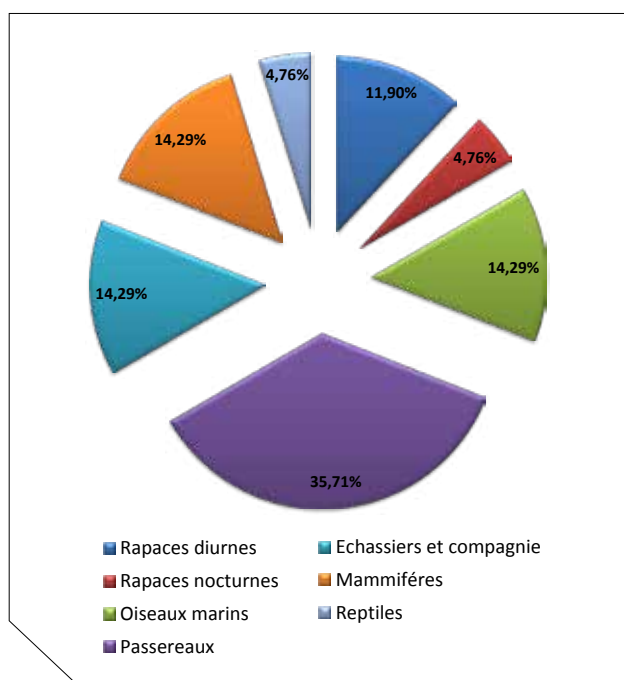
En début d'année 2014 plusieurs tempêtes successives se produisirent sur la côte Landaise. De ce fait le centre Alca-Torda a accueilli 489 animaux marins durant la crise du 29 janvier au 26 mars.

La totalité des animaux qui ont été reçus au cours de l'année 2014 s'élève à 973 animaux pour 84 espèces différentes.

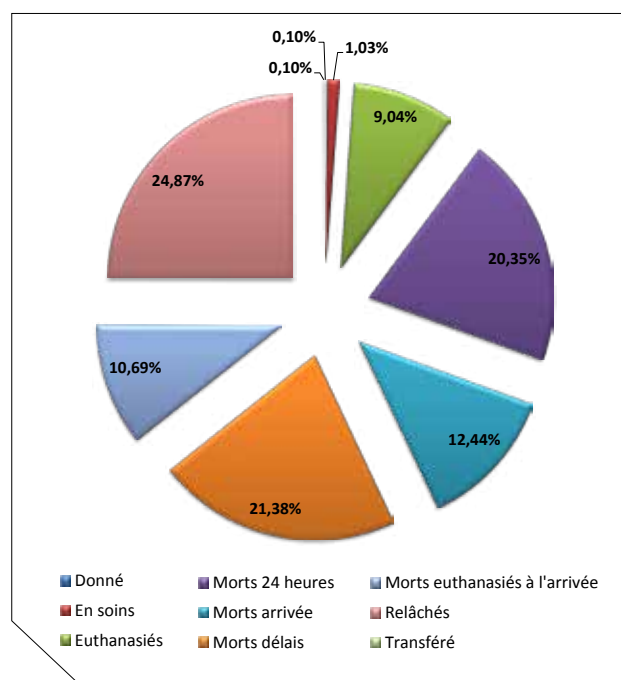
Le taux d'animaux relâchés pour l'année 2014 est de 24,87%. Si l'on ne tient pas compte des 489 animaux reçus pendant la période de crise, le taux de relâchés est de 36,98%. Le centre a réussi à relâcher 12,88% des animaux qui ont été reçus lors de la crise.

Cette année le centre a accueilli 6 phoques gris, dont 4 individus ont été transférés par l'Aquarium de Biarritz. Les animaux ont été relâchés.

Catégories d'animaux hébergés en 2014



Devenir des animaux en 2014



PARC D'ÉLEVAGE

Le Parc d'élevage de faisans de Pouydesseaux est une structure connexe de la FDCL. Un des derniers parcs d'élevage géré par une Fédération, il est un élément important de l'objectif de **conservation de gibier sauvage**. Il doit être précisé qu'il n'a pas et n'aura jamais la même vocation qu'un parc d'élevage commercial. La volonté fédérale par rapport au parc d'élevage est la production de faisans présentant les caractéristiques les plus sauvages possibles. Pour ce faire les reproducteurs permettant la production d'œufs ne restent pas en captivité plus de 2 ans. Ils sont issus de recapture de faisans dans la nature sur des sites où leur réimplantation a fonctionné (pas de lâchers depuis plus de 5 ans)

Par croisement et multiplication de sources sauvages le parc permet de mettre à disposition des faisans les plus **rustiques** possibles, présentant une bonne capacité de reproduction. Les caractéristiques sauvages des animaux produits se déclinent sous plusieurs aspects :

- Agilité remarquable
- Bonne capacité d'adaptation
- Bonne capacité de reproduction

Seulement, cette logique ne survivra pas à des problèmes sanitaires et un contexte économique défavorable, la fédération doit annoncer avec regret la fermeture de son parc d'élevage lors de l'année 2014.



2014 fut la dernière année du fonctionnement du parc avec pour principal objectif de clôturer les comptes de la manière la moins douloureuse possible. Le parc présente tout de même un déficit important pour cette dernière année de fonctionnement. Les comptes de résultats sont présentés ci-dessous :

Produits d'exploitation	95 842,76 €
Cessions et production immobilisée	357 308,67 €
Subventions de fonctionnement	0 €
Produit de gestion courante	0,01 €
Production stockée	-349 847,60 €
Produits exceptionnels	9 000,00 €
Transfert de charges	6 900,95 €
Reprise sur provisions	72 480,73 €

Charges d'exploitation	540 976,53 €
Achats	152 387,42 €
Services extérieurs	61 331,28 €
Autres Services extérieurs	24 177,89 €
Impôts et taxes	9 337,85 €
Frais de personnel	238 521,22 €
Autres charges de gestion courante	705,60 €
Dotations aux amort et provi	54 515,27 €
Résultat	-445 133,77 €

C'est donc un déficit de plus de 450 000 € qui se rajoute à la douleur de fermer cette structure.

Une partie des personnels qui y travaillaient ont pu être reclassés au sein de la fédération et nous adressons une pensée particulière aux autres qui ont dû être licenciés.

C'est une partie de l'histoire de la fédération qui se termine cette année avec douleur.



La Fédération remercie l'ensemble de ses bénévoles et de ses adhérents, ainsi que ses partenaires, qu'ils soient techniques ou financiers.

Nous n'oublions pas également les élus qui nous soutiennent.

Merci à tous de permettre cela.



Crédits photos : FDC 40, FNC, Krixian, CPIE Seignanx et Adour, Fotolia.







FDC40

FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DES LANDES

111, chemin de l'Herté
BP10 - 40465 Pontonx sur l'Adour

05 58 90 18 69
contact@fdc40.fr

www.fedechasseurslandes.com